

Documents en annexe

	Page
Annexe 1 Liste des membres de la mission d'étude /Nom	A1-1~2
Annexe 2 Programme du déroulement de l'étude	A2-1~4
Annexe 3 Liste des personnes rencontrées.....	A3-1~4
Annexe 4 Procès-verbal des discussions (M/D)	
4-1 Procès-verbal des discussions (15 décembre 2010).....	A4-1-1~18
4-2 Procès-verbal des discussions (4 août 2011).....	A4-2-1~26
Annexe 5 Plan de Composante soft.....	A5-1~24
Annexe 6 Documents de référence	
6-1 Résultats de l'étude des conditions sociales	A6-1-1~7
6-2 Résultats de l'étude sur la convertibilité	A6-2-1~1
6-3 Etude sur la convertibilité: Résultats de l'analyse de la qualité de l'eau.....	A6-3-1~2
6-4 Résultats du diagnostic des forages existants.....	A6-4-1~3

**Annexe 1 Liste des membres de la mission
d'étude /Nom**

Annexe 1 Liste des membres de la mission d' étude /Nom

1-1 Mission d'étude de la conception sommaire (Première étude sur place)

N°	Nom	Responsabilité	Appartenance	Durée
1	Katsuhito YOSHIDA	Chef de la Mission	Conseiller invité JICA	Du 4 au 19 décembre 2010
2	Hidetaro SHIRAKI	Programmation et gestion	Equipe Gestion des ressources en eau II Département de l'environnement mondial, JICA	Du 4 au 19 décembre 2010
3	Izumi KATO	Chef des travaux/ Développement des eaux souterraines/ Hydrogéologie A	Conseiller Div. Ingénierie N°1 Département international Sanyu Consultants Inc.	Du 4 décembre 2010 au 3 mars 2011
4	Koichi SEKITA	Prospection géophysique /Test du forage/ Hydrogéologie B	Département international Chuo Kaihatsu Corporation	Du 16 décembre 2010 au 14 mars 2011
5	Tsuneyoshi OGISO	Etude du sol, levés/Plan des ouvrages hydrauliques /Plan de gestion et de maintenance	Conseiller Div. Ingénierie N°2 Département international Sanyu Consultants Inc.	Du 2 février 2010 au 3 avril 2011
6	Yuichi MATSUMOTO	Plan d'exécution et de fourniture des équipements et matériaux/Estimation des coûts	Conseiller Div. Ingénierie N°3 Département international Sanyu Consultants Inc.	Du 4 mars 2010 au 3 avril 2011
7	Hiroaki OKADA	Etude sociale/ Considérations environnementales et sociales	Conseiller adjoint Div. Ingénierie N°3 Département international Sanyu Consultants Inc.	Du 4 décembre 2010 au 17 février 2011
8	Keiju SAGISAKA	Interprète	Techno staff Co., Ltd.	Du 4 décembre 2010 au 3 avril 2011

1-2 Mission d'explication de la version provisoire du Rapport final (Deuxième étude sur place)

N°	Nom	Responsabilité	Appartenance	Durée
1	Katsuhito YOSHIDA	Chef de la Mission	Conseiller invité de la JICA	Du 26 juillet au 7 août 2011
2	Hidetaro SHIRAKI	Programmation et gestion	Equipe Gestion des ressources en eau II Département de l'environnement mondial, JICA	Du 26 juillet au 7 août 2011
3	Kojiro FUJINO	Appui au projet	Bureau de la JICA en Côte d'Ivoire	Du 26 juillet au 5 août 2011
4	Izumi KATO	Chef des travaux/ Développement des eaux souterraines/ Hydrogéologie A	Conseiller Div. Ingénierie N°1 Département international Sanyu Consultants Inc.	Du 26 juillet au 7 août 2011
5	Tsuneyoshi OGISO	Etude du sol, levés/ Plan des ouvrages hydrauliques /Plan de gestion et de maintenance	Conseiller Div. Ingénierie N°2 Département international Sanyu Consultants Inc.	Du 26 juillet au 7 août 2011
6	Keiju SAGISAKA	Interprète	Techno staff Co., Ltd.	Du 26 juillet au 7 août 2011

Annexe 2 Programme du déroulement de l'étude

Annexe 2 Programme du deroulement de l' etude

2-1 Mission d'étude de la conception sommaire (Première étude sur place)

Ordre	Date	Jour	JICA	JICA	Consultant	Consultant	Consultant	Consultant	Consultant	Consultant
			Chef de la Mission	Programmation et gestion	Chef des travaux/Développement des eaux souterraines/Hydrogéologie A	Etude sociale/Condié rations environnementales et sociales	Interprete	Prospection gé ophysique/est de forage/Hydrogéologie B	Chef adjoint des travaux/Étude du sol, levés/Plan des ouvrages hydrauliques/Plan de gestion et de maintenance	Plan d'exécution et de fourniture des é quipements et matériaux /Estimation des coûts
			Katsuhito YOSHIDA	Hidelaro SHIRAKI	Izumi KATO	Hiroaki OKADA	Keiju SAGISAKA	Koichi SEKITA	Tsuneoyoshi OGISO	Yuichi MATSUMOTO
1	4 décembre	Sam.	Déplacement (Narita-Paris)			Déplacement (Haneda-Paris-Lomé)				
2	5 décembre	Dim.	Déplacement (Paris-Ouagadougou)			Arrangement des véhicules en location et des interr êtes locaux				
3	6 décembre	Lun.	Explication donnée au Bureau JICA Burkina Faso Déplacement (Ouagadougou-Lomé)			Etude des documents, préparation d'appel d'offres				
4	7 décembre	Mar.	Explication abrégée du Rapport initial, et discussions							
5	8 décembre	Mer.	Déplacement (Lomé-Kara)							
6	9 décembre	Jeu.	Déplacement (Kara-Dapaong), Explication abrégée du Rapport initial à l'intention de la DR Savanes							
7	10 décembre	Ven.	Etude sur place (villages ciblés dans la Région Savanes)							
8	11 décembre	Sam.	Etude sur place, Déplacement (Dapaong - Kara)							
9	12 décembre	Dim.	Déplacement (Kara - Lomé)							
10	13 décembre	Lun.	Etude sur place (villages ciblés dans la Région Maritime)							
11	14 décembre	Mar.	Visite de courtoisie à l'AFD, Concertation sur le procès-verbal							
12	15 décembre	Mer.	Explication sur le PV au Ministre, Signature du PV							
13	16 décembre	Jeu.	Déplacement (Lomé - Ouagadougou)		Préparation d'appel d'offres (Prospection géophysique L2)		Déplacement (Narita-Paris)			
14	17 décembre	Ven.	Rapport Intermediaire au Bureau JICA Burkina Faso, De placement (Ouagadougou-Paris)		Préparation d'appel d'offres (Etude des conditions sociales)		Préparation d'appel d'offres (Prospection géophysique, diagnostic de forages existantes à réhabiliter, étude sur la convertibilité)		Déplacement (Paris - Lomé)	
15	18 décembre	Sam.	Déplacement (Paris →		Préparation d'appel d'offres (Etude sur la convertibilité)		Préparation d'appel d'offres (Prospection géophysique)			
16	19 décembre	Dim.	→Narita)				Etude des documents existants			
17	20 décembre	Lun.			Consultation préalable du SG-MEAHV sur les travaux		Consultation préalable du SG-MEAHV sur les travaux			
18	21 décembre	Mar.			Etude sur place (villages ciblés de mini-AEP)		Etude sur place (villages ciblés de mini-AEP)		Etude sur place (Savanes)	
19	22 décembre	Mer.								
20	23 décembre	Jeu.			Etude sur place, déplacement		Etude sur place, déplacement		Préparatifs d'appel d'offres (prospection géophysique)	
21	24 décembre	Ven.			Appel d'offres (Prospection géophysique, étude sur la convertibilité, étude des conditions sociales)		Appel d'offres (Prospection géophysique, étude sur la convertibilité, ré habilitation de forages, étude des conditions socio-é conomiques)		Planification de l'étude sur la prospection géophysique	
22	25 décembre	Sam.			Classement de documents, études		Classement de documents, études		Traduction des documents	
23	26 décembre	Dim.							Collecte de documents existants, et étude	
24	27 décembre	Lun.			Négociation du contrat sur l'étude des conditions sociales, passation du contrat pour la prospection géophysique					
25	28 décembre	Mar.			Appel d'offres (forages à ré habilitier), passation du contrat (étude sur la convertibilité, ré habilitation de forages, étude des conditions socio-é conomiques)		Etude sur place (Région Savanes)		Appel d'offres (forages à ré habilitier), passation du contrat (étude sur la convertibilité, ré habilitation de forages, étude des conditions socio-é conomiques)	
26	29 décembre	Mer.					Coordination des séances d'atelier		Etude sur place (sites L2)	
27	30 décembre	Jeu.								
28	31 décembre	Ven.			Réunions avec les membres du Projet Plateaux de l'AFD, obtention d'informations sur les sites AFD					
29	1er janvier	Sam.			Classement de documents, études		Classement de documents, études		Traduction des documents	
30	2 janvier	Dim.							Etude des documents	
31	3 janvier	Lun.			Etude sur place, collecte de documents dans la DR Maritime, concertation avec la DHV du MEAHV					
32	4 janvier	Mar.			Sondage de forages à ré habilitier, réunions avec les		Collecte de documents chez la DR Maritime		Sondage de forages à ré habilitier, réunions avec les	
33	5 janvier	Mer.			Réunions avec les personnes concernées de la DGEA du MEAHV, la Direction Générale de la Statistique, et du MERF				Contrôle des opérations confiées (Prospection gé ophysique L2, diagnostic de forages existants)	
34	6 janvier	Jeu.			Réunions avec les personnes concernées de la Direction de l'Environnement du MERF					
35	7 janvier	Ven.			Préparatifs pour le sondage de forages existants et classement		Contrôle des opérations confiées (Diagnostic de forages à réhabiliter)		Traduction de documents, et classement	
36	8 janvier	Sam.			Diagnostic de forages existants, étude sur place		Etude de l'état de diagnostic de forages existants		Contrôle des opérations confiées (Etude sur la convertibilité)	
37	9 janvier	Dim.			Classement de documents		Etude des conditions sociales, diagnostic de		Traduction des documents	
38	10 janvier	Lun.			Etude sur place (déplacement)		Etude sur place (dé placement)		Etude sur place (déplacement)	
39	11 janvier	Mar.			Concertation avec la DR Savanes, Ministère de la Santé		Contrôle des opérations confiées (Conditions sociales)		Concertation avec la DR Savanes, Ministère de la Santé	
40	12 janvier	Mer.			Concertation avec les directions régionales, MERF		Concertation avec les directions régionales, MERF		Concertation avec la DR Savanes, Ministère de la Santé	
41	13 janvier	Jeu.			Etude sur place (déplacement)		Etude de l'état des condié rations environnementales		Etude sur place (déplacement)	
42	14 janvier	Ven.			Documents collectés à la Cellule Développement du Ministère de		Etude sur place (dé placement)		Documents collectés à la Cellule Développement du	

Annexe 2 Programme du deroulement de 1' etude

Ordre	Date	Jour	JICA	JICA	Consultant	Consultant	Consultant	Consultant	Consultant	Consultant	
			Chef de la Mission	Programmation et gestion	Chef des travaux/Développement des eaux souterraines/Hydrogéologie A	Etude sociale/Considérations environnementales et sociales	Interprete	Prospection géophysique/test de forage/Hydrogéologie B	Chef adjoint des travaux/Etude du sol, levés/Plan des ouvrages hydrauliques/Plan de gestion et de maintenance	Plan d'exécution et de fourniture des équipements et matériaux / Estimation des coûts	
											Katsuhito YOSHIDA
43	15 janvier	Sam.			Concertation sur l'étude des conditions sociales	Classement de documents	Concertation sur l'étude des conditions sociales	Etude additionnelle des villages L2			
44	16 janvier	Dim.			Préparation d'appel d'offres (test de forage)		Préparation d'appel d'offres (test de forage)				
45	17 janvier	Lun.			Entretiens avec le SG, concertation avec la direction	Contrôle de l'étude sur place des considérations environnementales et sociales	Entretiens avec le SG, concertation avec la direction	Contrôle des opérations confiées/Prospection gé			
46	18 janvier	Mar.			Visites et réunions aux Directions de la Météorologie Nationale,		Visites et réunions aux Directions de la Météorologie	Contrôle des opérations confiées (Etude sur la			
47	19 janvier	Mer.			Préparation d'appel d'offres (test de forage)	Etude sur place (de placement)	Préparation d'appel d'offres (test de forage)	Contrôle des opérations confiées (Etude sur la			
48	20 janvier	Jeu.			Distribution du DAO (étude sur le test de forage 1)	Contrôle des opérations confiées (modification de la	Distribution du DAO (étude sur le test de forage 1)	Contrôle des opérations confiées (Prospection gé			
49	21 janvier	Ven.			Classement des informations obtenues	Contrôle des opérations confiées	Traduction des documents collectés	Contrôle des opérations confiées (Etude sur la			
50	22 janvier	Sam.			Gestion de la sous-traitance locale (Diagnostic de forages)	Etude sur place (de placement)	Gestion de la sous-traitance locale (Diagnostic de forages)	Contrôle des opérations confiées (Etude sur la convertibilité - Prospection géophysique)			
51	23 janvier	Dim.			Classement de documents	Classement de documents	Traduction des documents				
52	24 janvier	Lun.			Gestion de la sous-traitance locale (Etude des conditions)	Reunions avec la DHV du MEAFV	Gestion de la sous-traitance locale (Etude des conditions)				
53	25 janvier	Mar.			Obtention d'informations des revendeurs de la pompe	Etude sur place (de placement)	Obtention d'informations des revendeurs de la pompe				
54	26 janvier	Mer.			Appel d'offres (test de forage 1)	Organisation d'ateliers (mini AEP SA10)	Appel d'offres (test de forage 1)				
55	27 janvier	Jeu.			Négociation du contrat (test de forage 1)	Préparatifs d'ateliers	Négociation du contrat (test de forage 1)				
56	28 janvier	Ven.			Passation du contrat (test de forage 1), entretiens avec le DG	Préparatifs d'ateliers (MANDOURI-PMH)	Passation du contrat (test de forage 1), entretiens avec le				
57	29 janvier	Sam.			Gestion de la sous-traitance locale (Diagnostic de forages)	Organisation d'ateliers (dote, PMH)	Gestion de la sous-traitance locale (Diagnostic de forages)				
58	30 janvier	Dim.			Classement de documents	Classement de documents	Classement de documents		Contrôle des opérations confiées (Vérification des		
59	31 janvier	Lun.			Etude sur place (déplacement)	Classement de documents, Coordination des études	Etude sur place (déplacement)		Contrôle des opérations confiées (Etude sur la		
60	1er février	Mar.			Etude sur place (déplacement)		Etude sur place (déplacement)	Contrôle des opérations confiées (test de			
61	2 février	Mer.			Contrôle des opérations confiées (test de forage)	Contrôle des opérations confiées (Etude des conditions sociales)	Contrôle des opérations confiées (test de forage)	Contrôle des opérations confiées (Etude sur la	Déplacement (Narita-Paris)		
62	3 février	Jeu.			Etude sur place (déplacement)		Etude sur place (déplacement)	Contrôle des opérations confiées (Prospection gé	Déplacement (Paris - Lomé)		
63	4 février	Ven.			Entretiens avec le SG Ministère de l'Eau et l'Assainissement	Visite à l'UNICEF, obtention d'informations sur les ONG	Entretiens avec le SG Ministère de l'Eau et l'Assainissement	Contrôle des opérations confiées (Etude sur la	Visite de courtoisie au Ministère de l'Eau et de l'		
64	5 février	Sam.			Etude sur place, obtention d'informations sur le système	Etude sur place, obtention d'informations sur les	Etude sur place, obtention d'informations sur les	Contrôle des opérations confiées (Prospection gé	Etude sur place (ouvrages PV, Maritime), obtention d'		
65	6 février	Dim.			Classement des documents et données collectés	Classement des documents et données collectés	Classement des documents et données collectés	Contrôle des opérations confiées (test de forage - prospection géophysique)	Etude de documents, classement des données		
66	7 février	Lun.			Visite au service spécialisé chargé des contrôles de sécurité, diagnostic de forages	Contrôle des opérations confiées (Etude des conditions sociales)	Visite au service spécialisé chargé des contrôles de sécurité, demande de visa	Contrôle des opérations confiées (Prospection géophysique)	Visite au service spécialisé chargé des contrôles de sécurité, demande de visa		
67	8 février	Mar.			Visite à la Direction Générale de la Statistique, entretiens avec le		Visite à la Direction Générale de la Statistique, entretiens	Contrôle des opérations confiées (Prospection gé	Visites aux entreprises importateurs du système		
68	9 février	Mer.			Obtention d'informations sur la construction des ouvrages hydrauliques	Etude sur place (de placement)	Obtention d'informations sur la construction des ouvrages hydrauliques	Contrôle des opérations confiées (Prospection géophysique - test de	Etude sur place (de placement)		
69	10 février	Jeu.			Gestion teste du forage, diagnostic de forages existants	Etude sur place (Etude des conditions sociales)		Reconnaissance des sites à mini-AEP			
70	11 février	Ven.			Visite à la Direction Générale de la Statistique, étude des	Etude sur place (de placement)	Contrôle des opérations confiées (Diagnostic de forages)	Concertation sur le test de forage, Reconnaissance	Etude des ouvrages mini-AEP		
71	12 février	Sam.			Etude sur place (Diagnostic de forages existants, essai de	Etude sur place	Etude sur place	Contrôle des opérations confiées (test de forage)			
72	13 février	Dim.			Obtention d'informations, et classement		Traduction des documents	Obtention d'informations, et classement	Collecte de documents, étude du plan des ouvrages		
73	14 février	Lun.			Préparatifs du DAO (Etude du sol, levés)	Collecte de documents, étude du plan	Préparatifs du DAO (Etude du sol, levés)	Contrôle des opérations confiées (Prospection gé			
74	15 février	Mar.				Déplacement (Lomé - Paris)		Etude des ouvrages des sites de mini-AEP	Etude du plan des ouvrages mini AEP		
75	16 février	Mer.			Etude sur place (déplacement)	Déplacement (Paris →	Etude sur place (déplacement)				
76	17 février	Jeu.			Etude sur place (test de forage)	→Haneda)	Etude sur place (test de forage)	Etude sur place (test de forage)			
77	18 février	Ven.			Etude sur place (Sites de mini-AEP)		Etude sur place (Sites de mini-AEP)	Etude sur place (Sites de mini-AEP)			
78	19 février	Sam.			Etude sur place (déplacement)		Etude sur place (déplacement)	Contrôle des opérations confiées (test de forage, Prospection géophysique)	Etude sur place (de placement)		
79	20 février	Dim.			Obtention d'informations, et classement		Traduction du DAO	Obtention d'informations, et classement	Obtention d'informations, et classement		
80	21 février	Lun.			Distribution du DAO (Etude du sol, levés)		Distribution du DAO (Etude du sol, levés)	Contrôle des opérations confiées (Traimée é	Distribution du DAO (Etude du sol, levés)		
81	22 février	Mar.			Classement de documents (résultats des études confiées)			test de forage (Naki-Ouess)	Planification des ouvrages mini AEP, obtention d'informations des organismes concernés		
82	23 février	Mer.			Modification du contrat de l'étude sociale		Traduction de documents, avenant au contrat	test de forage (Naki-Ouess)			
83	24 février	Jeu.			Rapport d'avancement au SG Ministère de l'Eau et de l'		Rapport d'avancement au SG Ministère de l'Eau et de l'	test de forage (Mandour)	Rapport d'avancement au SG Ministère de l'Eau et de l'		
84	25 février	Ven.			Préparatifs pour les documents de soumission		Préparatifs pour l'appel d'offres	test de forage (Mandour)	Préparatifs pour l'appel d'offres		
85	26 février	Sam.			Appel d'offres (Etude du sol, levés)		Appel d'offres (Etude du sol, levés)	Essai de pompage (NADJOUNDY)	Appel d'offres (Etude du sol, levés)		

Annexe 2 Programme du déroulement de l'étude

Ordre	Date	Jour	JICA	JICA	Consultant	Consultant	Consultant	Consultant	Consultant	Consultant
			Chef de la Mission	Programmation et gestion	Chef des travaux/Développement des eaux souterraines/Hydrogéologie A	Etude sociale/Considérations environnementales et sociales	Interprete	Prospection géophysique/test de forage/Hydrogéologie B	Chef adjoint des travaux/Étude du sol, levés/Plan des ouvrages hydrauliques/Plan de gestion et de maintenance	Plan d'exécution et de fourniture des équipements et matériaux / Estimation des coûts
			Katsuhito YOSHIDA	Hidetaro SHIRAKI	Izumii KATO	Hiroaki OKADA	Keiju SAGISAKA	Koichi SEKITA	Tsuneyoshi OGISO	Yuichi MATSUMOTO
86	27 février	Dim.			Classement de documents		Classement de documents	test de forage(Mandour)	Classement de documents	
87	28 février	Lun.			Négociation du contrat (Etude du sol, levés)		Négociation du contrat (Etude du sol, levés)	test de forage(YEBOU)	Négociation du contrat (Etude du sol, levés)	
88	1er mars	Mar.			Modification du contrat sur la conversion de forage, de		Traduction des documents	Essai de pompage (Nakouest, Yembour)	Plan des ouvrages de mini-AEP, et obtention d'	
89	2 mars	Mer.			Déplacement (Lomé - Paris)			test de forage(Yembour)	Observation sur place	
90	3 mars	Jeu.			Déplacement (Paris→			Essai de pompage (YEMBOR)	Déplacement	
91	4 mars	Ven.			→Narita)			Essai de pompage (YEMBOR)	Contrôle des opérations confiées (Etude du sol, levés)	Déplacement (Narita-Paris)
92	5 mars	Sam.						Essai de pompage (YEMBOR) SE02		Déplacement (Paris - Lomé)
93	6 mars	Dim.						Essai de pompage (YEMBOR) S-3412	Classement de documents	Classement de documents
94	7 mars	Lun.						Prospection géophysique, contrôle d'exécution	Contrôle des opérations confiées (Etude du sol, levés)	Visite de courtoisie à la DG MEAHV
95	8 mars	Mar.					Vérification des échantillons du forage testé		Etude du marché (véhicule, entreprise de construction)	
96	9 mars	Mer.					Déplacement	Plan des ouvrages	Etude du marché (pompe, entreprise de construction)	
97	10 mars	Jeu.					Classement de documents		Etude du marché (pompe, entreprise de construction)	
98	11 mars	Ven.							Obtention d'informations (équipements de	
99	12 mars	Sam.					Observation du système solaire	Classement de documents - déplacement	Observation du système solaire	
100	13 mars	Dim.					Classement de documents	Déplacement (Lomé - Paris)	Classement de documents	
101	14 mars	Lun.					Etude du marché	Déplacement (Paris→	Etude du marché	
102	15 mars	Mar.					Etude du marché Entretien avec le DG	→Haneda)	Etude du marché Entretien avec le DG	
103	16 mars	Mer.					Etude du marché (canalisations, pompes)		Etude du marché (canalisations, pompes)	
104	17 mars	Jeu.					Etude du marché (engins de construction)		Etude du marché (engins de construction)	
105	18 mars	Ven.					Etude du marché, Entretien avec le SG		Etude du marché, Entretien avec le SG	
106	19 mars	Sam.					Etude du marché (équipements)		Etude du marché (équipements)	
107	20 mars	Dim.					Déplacement		Classement de documents	
108	21 mars	Lun.					Salutation aux directeurs régionaux, plan d'exécution, étude des prix unitaires		Salutation aux directeurs régionaux, plan d'exécution, étude des prix unitaires	
109	22 mars	Mar.					Observation des sites et d'usines des pompes		Observation des sites et d'usines des pompes	
110	23 mars	Mer.					Vérification des sites de construction		Vérification des sites de construction	
111	24 mars	Jeu.					Collecte de documents aux Ministère des travaux publics et Direction Générale de la Statistique		Collecte de documents aux Ministère des travaux publics et Direction Générale de la Statistique	
112	25 mars	Ven.					Etude sur les prix unitaires des matériaux		Etude sur les prix unitaires des matériaux	
113	26 mars	Sam.					Classement de documents		Déplacement	
114	27 mars	Dim.					Classement de documents		Classement de documents	
115	28 mars	Lun.					Rédaction du rapport, contrôle des opérations confiées		Rédaction du rapport, contrôle des opérations confiées	
116	29 mars	Mar.					Rapport final de l'étude sur place (SG)		Rapport final de l'étude sur place (SG)	
117	30 mars	Mer.					Rapport final de l'étude sur place (directeur DHV)		Rapport final de l'étude sur place (directeur DHV)	
118	31 mars	Jeu.					Classement de documents		Classement de documents	
119	1er avril	Ven.					Déplacement (Lomé - Paris)		Déplacement (Lomé - Paris)	
120	2 avril	Sam.					Déplacement (Paris→		Déplacement (Paris→	
121	3 avril	Dim.					→Narita)		→Kansai)	

Annexe 2 Programme du déroulement de l'étude

2-2 Mission d'explication de la version provisoire du Rapport final (Deuxième étude sur place)

Ordre	Date	Jour	JICA	JICA	JICA	Consultant	Consultant	Consultant
			Chef de la Mission	Programmation et gestion	Appui au projet	Chef des travaux/Développement des eaux souterraines/Hydrogéologie A	Chef adjoint des travaux/Etude du sol, levés/Plan des ouvrages hydrauliques/Plan de gestion et de maintenance	Interprète
			Katsuhito YOSHIDA	Hidelaro SHIRAKI	Kojiro FUJINO	Izumi KATO	Tsuneyoshi OGISO	Keiju SAGISAKA
1	26 juillet	Mar.	Déplacement (Narita-Paris)		Déplacement (Cotonou - Lomé)	Déplacement (Narita-Paris)		
2	27 juillet	Mer.	Déplacement (Paris - Lomé)		Coordination des travaux	Déplacement (Paris - Lomé)		
3	28 juillet	Jeu.	Visite de courtoisie au Ministère des Affaires Etrangères et de la coopération et aux autres					
4	29 juillet	Ven.	Déplacement (Lomé-Kara)					
5	30 juillet	Sam.	Déplacement (Kara-Dapaong), explication du rapport final provisoire à la DH de la Région Savanes					
6	31 juillet	Dim.	Etude sur place (villages ciblés dans la Région Savanes)					
7	1er août	Lun.	Etude sur place, déplacement (Dapaong - Kara)					
8	2 août	Mar.	Déplacement (Kara - Lomé)					
9	3 août	Mer.	Explication du rapport final provisoire au MEAHV, discussions sur le PV, déplacement (Kara - Lomé)					
10	4 août	Jeu.	Signature du PV					
11	5 août	Ven.	Etude sur place, déplacement (Lomé - Paris)		Etude sur place, déplacement (Lomé - Cotonou)	Etude sur place, déplacement (Lomé - Paris)		
12	6 août	Sam.	Déplacement (Paris →			Déplacement (Paris →		
13	7 août	Dim.	→Narita)			→Narita)		

Annexe 3 Liste des personnes rencontrées

Annexe 3 Liste des personnes rencontrées

< Organisations étatiques >

Appartenance	Nom et coordonnées etc.	Poste
Ministère des Affaires Etrangères et de la coopération	M. Elliot OHIN	Ministre d'Etat
	M. KPAMATCHOU Yawo	Directeur de Cabinet
	M. AFOKPA Kodjovi Gaspard	Ministre Plénipotentiaire
Direction Générale de Coopération Internationale	M. SEWAVI Kokuvi Fiomegnon	MAEC -DC
	M. ADJA Kokou	MAEC/DCI
	M. TCHODIE B. Kokou	Directeur Général de Coopération Internationale
	M. OKOUA Kwamee	Conseiller technique
	M. AWADE M. Essobozou	Chef de Division à la Coopération des Aides, Chargé des relations Economique International
	M. RAZAK Shafiou	Chargé de l'Etude
	M. GALLEY Eric	Chargé de l'Etude
	M. JOHNSON Ablamba	Chargé de l'Etude
	Mme. N'GHA LKPA	Chargé de l'Etude
Endroit: Ministère de l'Economie et des Finances	M. GMARD Badewasso	MEF-SG
	M. SEGLA Ayauri	MEF/DGD
	M. MABOUAOU A. Koffe	MEF/DGD
	M. ESSENA K Ayanouva	MEF/DGD
	M. AKRO Arirhe	MEF-DFCEP
	M. SEWAKI Kokuvi Fiomegnoh	MEEC-DGI
	M. BIAM Kokosu	MEF/DGI
	Ministère Auprès du Président de la République, Chargé de la Planification, du Développement et de L'aménagement du Territoire	Mme. Dédé Ahoéfa EKOUE
M. GALLEY Yao A.S, Eric		Economiste Planificateur
Ministère des Mines et de l'Energie	M. hias Banimpo GBENGRERTANE	Direction générale des Mines et de la Géologie, Directeur des Recherches Géologiques et Minières
Ministère de l'Eau de l'Assainissement et de L'Hydraulique villageoise	M. Gal.Zachari Nandja	Ministre
	M. ASSIONGBON Kuessan Kue Zoun	MEAHV -SG
	M. M'BATA Ahasé Jacques	MEAHV-DG
	M. TCHABORE Hatim	MEAHV -DHV
	M. YAKUBI Kodjo Djimedo	MEAHV -DHV
	M. AMADOU Massa Houdou	MEAHV DAEP
	M. SOHOIN Komi	MEAHV-DREA-RM
	M. APALOO Yao Senyo	MEAHV DAEP
	M. Koao Koffijtcpre	MEAHV/DGEA

Annexe 3 Liste des personnes rencontrées

	M. Gaston Karka KOULOU	Directeur Régional(KARA)
	M. KONLANI Gninpalc	Directeur Régional(SAVANES)
	M. MOUIDAGUETE Kanlanfaï	Directeur Régional Adjoint (SAVANES)
Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale	M. ANIMAOU Tchou	Directeur de la Comptabilité Nationale et des Etudes Economiques
	M. M. FEBON Akindélé FEBON	Statisticien - Démographe
Direction de la Météorologie Nationale	M. LAO Gbessi	Chef Division Administrative
Région Savanes Préfecture de Tône	M. AYETAN Koffi	Préfet de Tône
Région Savanes Préfecture de Kpendjal	M. NAMOUNOU Damintot	Préfet de Kpendjal
Université de Lomé	Dr. Moctar Limam Bawa	faculté des Sciences, laboratoire de Chimie des Eaux
	M. Victor S. Komi Doni	faculté des Sciences, laboratoire de Chimie des Eaux

Annexe 3 Liste des personnes rencontrées

<Organisations internationales, bailleurs>

Appartenance	Nom et coordonnées etc.	Poste
UE-STABEX	M. EUSEBIO A. César	Ingénieur Génie Sanitaire, Chargé de Eau -Assainissement et Magasin, Cellule de Coordination STABEX STABEX
Agence Française de Développement(AFD)	M. Yves PICARD	Directeur
	Mme. Clémentine DARDY-DUMEUR dardy-dumeurc@afd.fr	Chargée de Projets Développement urbain et infrastructures
Saudi Fund Development	SAWADOGO Réni	Consultant/Saudi Fund Dev.
European Investment Bank	Mme. Vivian Castro Pöyry	Chargé de Projet
UNDSS	M. Abdoulaye BARRY (Colonel) Lomé (PNUD) Tel: +228-904-37-40, +228-012-57-46, +228-992-45-68 Abdoulaye.barry@undp.org	Conseiller Sécurité, UNDSS
UNICEF TOGO	Mme. Una McCauley tél : 221 75 52	Représentative
	Christine JAULMES	Représentante Adjointe
	Dr. Teresa de la Torre cel. 905 61 36	Chef Développement en survie des enfants (Child Survival Development)
	M. Fredrik Asplund cel, 826 60 45 fasplund@unicef.org	Expert en eau
	M. Fataou SALAMI cel, 904 32 41 fsalami@unicef.org	Agent Wash
	M. Richard S. D. Hawkins	Contrôle de Qualité des Projets

Annexe 3 Liste des personnes rencontrées

< Entreprises/organisations privées >

Appartenance	Nom et coordonnées etc.	Poste
CEET (Compagnie-Energie-Electricité-Togo)	M. SOSSOUKPE Konii	Chef Service Réseaux Sud, CEET-Atakpamé
O.N.G Les Heros du Monde pour la Lutte Contre la Pauvreté	M. LAGBEMA Jacques	Assistant Médical
IGA INGENIEUR CONSEILS	M. Sama DAO cel. 905 25 63 e-mail : igadao@yahoo.fr	Directeur
BECATEC - Bureau d'Etude, de Contrôle et d'Assistance Techniques	M. Paul Nassirou AYEVA cel. 905 94 59 e-mail : becatec@laposte.tg	Ingénieur Civil des ponts et Chaussées Directeur
AGECET-BTP Ingénieur Conseil SARL	M. Gilbert Edem Koudjo AKODENYON tél. 250 41 15 agecet@laposte.tg	Directeur
SIAD - BENIN Sarl Société Internationale d'Alliance Divine - Hydraulique Assainissement - Commerce Général BTP	M. Ernert TOMENOU cel. 230 58 24	Directeur Général
Forages Technic-Eau	Mme. Félicité Adjibogou tél. 226 20 05 cel. 905 38 66 felicite.adjibogou@forag estehniceau.com	Directrice
Interplast	M. SABI SAMUDINI (233) 24 480 1837	Export sales manager PVC(Bureau principal: Ghana)
AFRIMATIC TECHNOLOGIES - TOGO	M. Adjimon tél. 228 336 12 34 cel. 228 972 46 18 Email: afrimatictech@gmail.co m	Coordinateur du Projet (P.D.G de la société de vente et de mise en place du système solaire)
P.E.S -TOGO Vente & Installation Energie Solaire - forage en solaire Electricité bâtiment & industriel	M. NANA Souléman tél. 235 39 41 cel. 924 60 81 e-mail:pestogo@yahoo.fr	Directeur Général (P.D.G de la société de vente et de mise en place du système solaire)
P.T.I.	M. Kouadio BAKAN cel. 857 30 08	Chef d'Agence (entreprise de vente au détail du système solaire)
Nouvelle Upromah (Usine de Production du Materiel Agricole et Hydraulique Villageoise)	AGUIM Ali Essohana	Directeur Général

Annexe 4 Procès-verbal des discussions (M/D)

4-1 Procès-verbal des discussions (15 décembre 2010)

4-2 Procès-verbal des discussions (4 août 2011)

PROCES-VERBAL
ETUDE PREPARATOIRE SUR
LE PROJET D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
EN MILIEU RURAL ET SEMI-URBAIN
DANS LES REGIONS MARITIME ET SAVANES
EN REPUBLIQUE TOGOLAISE

En réponse à la requête soumise par le Gouvernement de la République Togolaise (ci-après désignée "le Togo"), le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude préparatoire sur le Projet d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement en Milieu Rural et Semi-Urbain dans les Régions Maritime et Savanes (ci-après désigné "le Projet") et a confié l'exécution de cette étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée "la JICA").

La JICA a envoyé au Togo une Mission d'étude préparatoire conduite par le Dr. YOSHIDA Katsuhito, Conseiller senior, JICA Tokyo, (ci-après désignée "la Mission") et le séjour de la Mission au Togo a été prévu du 4 décembre 2010 au 31 mars 2011.

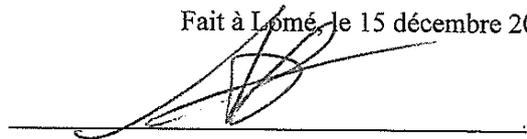
La Mission a eu une série de discussions avec les autorités togolaises concernées, et a effectué des visites de terrain dans la zone cible du Projet.

Au terme des discussions et de l'étude sur le terrain, les deux parties ont convenu des principaux éléments indiqués dans le document annexé au présent procès-verbal.

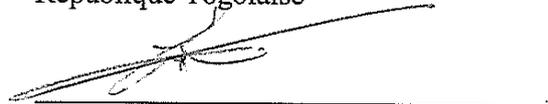
Fait à Lomé, le 15 décembre 2010.



Dr. YOSHIDA Katsuhito
Chef de Mission,
Mission d'étude préparatoire,
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA)



M. ASSIONGBON Kuéssan Kué-Zoun
Secrétaire Général,
Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et
de l'Hydraulique Villageoise,
République Togolaise



M. EDJEOU Essohanam
Directeur de Cabinet,
Ministère auprès de la Présidence, Chargé
de la Planification, du Développement et
de l'Aménagement du Territoire,
République Togolaise

APPENDICE

1. Objectif du Projet

Le Projet a pour objectif d'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations à travers la construction et la réhabilitation d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable.

2. Zone cible du Projet

La zone d'étude du Projet est les Régions Maritime et Savanes. La carte de la zone du Projet est jointe en Annexe 1.

3. Organes responsables et d'exécution du Projet

L'organe responsable est le Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise, et l'organe d'exécution est la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement. L'organigramme de l'organe responsable et de l'organe d'exécution est joint en Annexe 2.

4. Contenu du Projet

Au terme des discussions, le contenu final de la requête de la partie togolaise est indiqué en Annexe 3 et 4. La JICA examinera la pertinence dudit contenu, et rendra compte des résultats de son étude au Gouvernement du Japon.

5. Système de la Coopération financière non-remboursable du Japon

- 5-1. La partie togolaise a compris le système de la Coopération financière non-remboursable du Japon, expliqué par la Mission et mentionné en Annexe 5.
- 5-2. La partie togolaise s'est engagée à prendre les mesures nécessaires indiquées en Annexe 6 pour l'exécution du Projet dans de bonnes conditions au cas où il serait exécuté dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du Japon.
- 5-3. Si d'autres charges s'avèrent nécessaires suite à l'étude, la JICA en informera la partie togolaise.

6. Suite de la présente étude

- 6-1. Les consultants effectueront une étude complémentaire au Togo jusqu'au 31 mars 2011.
- 6-2. Si à la suite de l'étude, la réalisation du Projet dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du Gouvernement du Japon est jugée pertinente, la JICA établira le Rapport de l'étude préparatoire (projet) et enverra une mission pour expliquer son contenu aux environs du mois d'août 2011.

7. Autres points

7-1. Procès-verbal de l'Etude préparatoire (préliminaire)

Les deux parties ont réexaminé le Procès-verbal de l'Etude préparatoire (préliminaire) signé le 5 novembre 2009.

7-2. Positionnement du Projet

La Mission a confirmé que la partie togolaise était en train de mettre en œuvre les "Programmes Nationaux de Développement" en vue d'atteindre les objectifs du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), et que l'amélioration du Secteur Eau et Assainissement y était positionnée comme un des objectifs les plus importants. Les deux parties ont confirmé que l'exécution du Projet contribuerait à la réalisation des objectifs de ces Programmes.

7-3. Vérification du contenu de la requête

La Mission a expliqué que le contenu de la requête s'était limité à la construction des ouvrages d'approvisionnement en eau potable sur la base de l'Etude préparatoire (préliminaire) et de l'analyse au Japon tel que montré dans l'Annexe 3, ce que la partie togolaise a accepté. Celle-ci a aussi compris que des changements des quantités seraient possibles à partir de cette Etude.

7-4. Réalisation de nouveaux forages équipés de pompe à motricité humaine.

La Mission a indiqué que les études géophysiques seront menées sur 50 des 100 sites.

La partie togolaise a indiqué que le débit de pompage d'un forage déclaré positif est de 0,8m³/h. Toutefois, les deux parties examineront les cas des forages dont les débits de pompage seront compris entre 0.4 et 0.8m³/h.

7-5. Réhabilitation des forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) existants

La Mission a expliqué que la réhabilitation des forages équipés de PMH existants aurait lieu conformément à l'orientation ci-dessous et à la procédure décrite en Annexe 7, ce que la partie togolaise a accepté.

- (1) Des forages équipés de PMH construits jusqu'ici par la partie japonaise feront l'objet de la réhabilitation.
- (2) La réhabilitation comprendra le remplacement de la pompe à motricité humaine et le soufflage du forage; il n'y aura pas de réparation du forage lui-même ni de nouvelle construction.
- (3) Les ouvrages accessoires en béton (Muret, margelle etc.) seront réhabilités s'il en est besoin.

- (4) A l'essai de pompage un débit de plus de 0,4 m³/h devra en principe être obtenu, et la qualité de l'eau devra être conforme aux normes de l'OMS.
- (5) Le type de pompe de remplacement sera défini sur la base des propositions de la partie togolaise, en tenant compte de la pérennité de la gestion et de l'entretien de l'ouvrage.

7-6. Construction de mini AEP (Adduction d'eau potable)

L'Etude préparatoire (préliminaire) a permis de confirmer qu'il était difficile d'avoir les sites de 10 nouveaux forages productifs pour les mini AEP pendant la courte durée de l'étude. Pour cette raison, la Mission a expliqué l'orientation d'exécution ci-dessous consistant à utiliser une partie des sources d'eau des forages équipés de PMH existants en tant que sources d'eau pour les mini AEP conformément au logigramme de l'étude en Annexe 7, ce que la partie togolaise a accepté.

- (1) L'orientation est d'utiliser certains forages équipés de PMH existants des villages candidats en tant que sources d'eau pour les mini AEP.
- (2) Des forages d'essai au nombre maximum de 12 seront exécutés dans les villages où l'utilisation des forages équipés de PMH existants est impossible.
- (3) Un débit de pompage de plus de 5.0 m³/h devra en principe être obtenu, mais le débit d'exploitation nécessaire et adapté sera réétudié sur la base des résultats de l'étude sur place et des discussions avec la partie togolaise.
- (4) Si le débit de pompage des forages candidats est largement inférieur au débit précité, l'orientation à prendre sera définie après discussion sur les points suivants avec la partie togolaise et les villages etc. :
 - (a) Une mini AEP sera construite en intégrant le forage d'essai et le forage existant dans le système. Mais il faudra que ce soit rentable, et que le système de gestion et entretien soit aménagé.
 - (b) Un forage équipé de PMH sera construit. Il sera considéré hors des limites des 100 forages à construire séparément.

7-7. Source motrice des mini AEP

La partie togolaise a demandé un système photovoltaïque comme source motrice des mini AEP. Mais la Mission a expliqué qu'elle prenait en compte la possibilité d'autres sources motrices et qu'elle ferait une analyse comparative de leur rentabilité et de leur gestion-entretien en vue de choisir la source motrice pertinente sur le plan technique, social, économique et financier, ce que la partie togolaise a accepté.

7-8. Considérations environnementales et sociales

Les deux parties ont vérifié l'orientation de l'étude ci-dessous concernant les considérations environnementales et sociales dans ce projet.

- (1) Les ouvrages d'approvisionnement en eau potable ne seront pas construits dans des parcs nationaux et des réserves zoologiques.
- (2) La construction des ouvrages d'approvisionnement en eau potable se fera en principe à des emplacements ne provoquant pas l'expropriation et le déplacement de la population.
- (3) Conformément aux lois et règlements sur les Considérations environnementales et sociales, la partie togolaise soumettra à la Direction de l'Environnement un abrégé du projet incluant les résultats de l'Etude de l'Environnement Initial (EEI) et lui fera une présentation. Si nécessaire, la Mission l'assistera en établissant des documents etc.
- (4) Si une Evaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) devient nécessaire, la partie togolaise l'effectuera et obtiendra l'autorisation nécessaire avant la fin du mois d'octobre 2011.

7-9. Modification du nom du Projet

Les deux parties ont convenu que ce Projet concernerait les Régions Maritime et Savanes, aussi le nom du Projet sera-t-il changé à "Projet d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural et semi-urbain dans les Régions Maritime et Savanes".

7-10. Accompagnement d'homologues et des services de sécurité pour l'étude

La Mission a demandé l'accompagnement de personnel de la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement et des Directions Régionales de l'Eau et de l'Assainissement pour cette étude préparatoire, ce que la partie togolaise a accepté. Ainsi, elle mettra à la disposition de la Mission des homologues (Hydrogéologue/Géophysicien, Sociologue, Chargé des ouvrages d'AEP).

Les deux parties ont aussi convenu de l'accompagnement par la gendarmerie pour la sécurité de la Mission en cas de besoin.

7-11. Dispositions à prendre par la partie togolaise

La Mission a demandé à la partie togolaise de prendre les dispositions suivantes pour assurer l'exécution de l'Etude et du Projet d'une manière rapide et dans de bonnes conditions. La partie togolaise a donné son accord de principe.

- (1) Au cours de l'Etude :
 - 1) Fournir à la Mission les données, informations et documents nécessaires à l'étude.
 - 2) Assister la Mission, la soutenir pour la collecte des données, informations et documents disponibles et appropriés.
 - 3) Préparer les réponses au questionnaire établi par la Mission et lui soumettre le questionnaire rempli.
 - 4) Prendre les rendez-vous pour la Mission auprès des organismes concernés qu'elle souhaite visiter, et lui permettre d'avoir des entretiens.

- 5) Faciliter les déplacements de la Mission aux lieux de l'étude sur le terrain et aux localités en rapport avec l'étude.
 - 6) Obtenir l'autorisation d'emporter du Togo au Japon les données, informations, cartes, documents, etc. nécessaires à l'étude.
- (2) Au cours du Projet :
- 1) Préparer les terrains pour la construction des ouvrages.
 - 2) Mettre en place des barrières de protection pour l'entretien des ouvrages d'approvisionnement en eau potable.
 - 3) En cas d'utilisation du réseau national électrique, effectuer le raccordement électrique du réseau à l'ouvrage d'approvisionnement en eau potable.
 - 4) Prendre les mesures nécessaires pour que le débarquement des produits au port et/ou à l'aéroport, ainsi que les formalités de dédouanement et les formalités pour le transport terrestre s'effectuent rapidement.
 - 5) Contribuer par la fourniture de moyens financiers et la mise à disposition du personnel nécessaires à l'exécution du Projet conformément aux dispositions de l'article 6 de l'annexe 6.
- (3) Points communs aux deux stades
- 1) Affecter des homologues compétents pour la coordination de cette Etude.
 - 2) Fournir constamment des informations sur la sécurité dans les zones cibles pour assurer la sécurité des membres de la Mission, des employés du Contractant, etc. et prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité.
 - 3) En cas de maladie ou blessures, etc. des membres de la Mission, faire le nécessaire pour qu'ils puissent être soignés dans des établissements médicaux équipés de manière correcte.
 - 4) Faire le nécessaire pour qu'en cas de maladie ou blessures, etc. des membres de la Mission dans une zone enclavée, ils puissent être transférés d'urgence aux établissements médicaux cités plus haut.
 - 5) Mettre à la disposition de la Mission des locaux pour le travail.

Annexe 1 Carte d'emplacement des sites du Projet

Annexe 2 Organigramme des Organes responsable et d'exécution du Projet

Annexe 3 Contenu de la requête

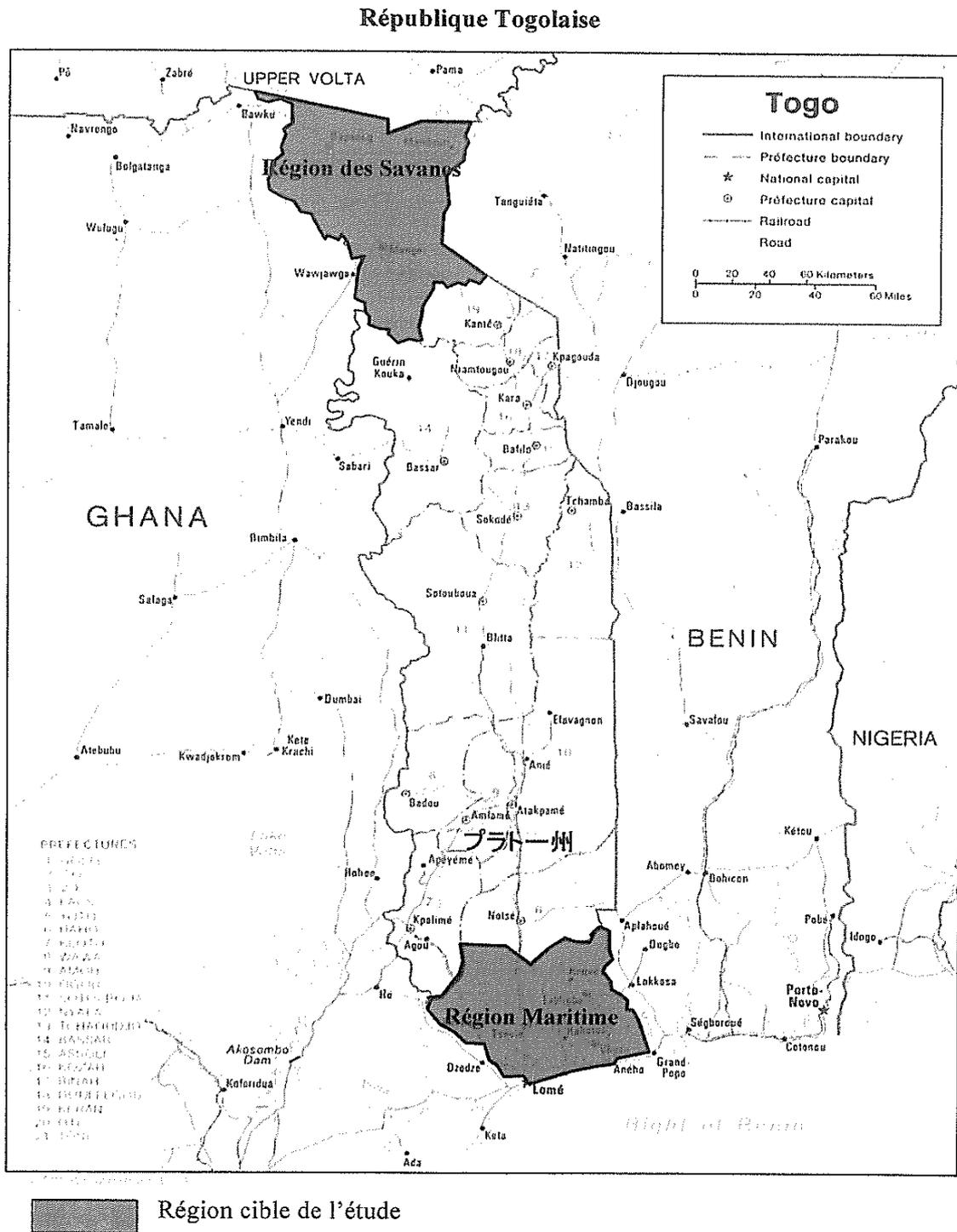
Annexe 4 Liste des villages faisant l'objet de la requête

Annexe 5 Système de la coopération financière non-remboursable du Japon

Annexe 6 Principales prestations à la charge de chaque gouvernement (Projet de construction)

Annexe 7 Procédé de l'étude pour Construction

【Carte de la zone objet du Projet】



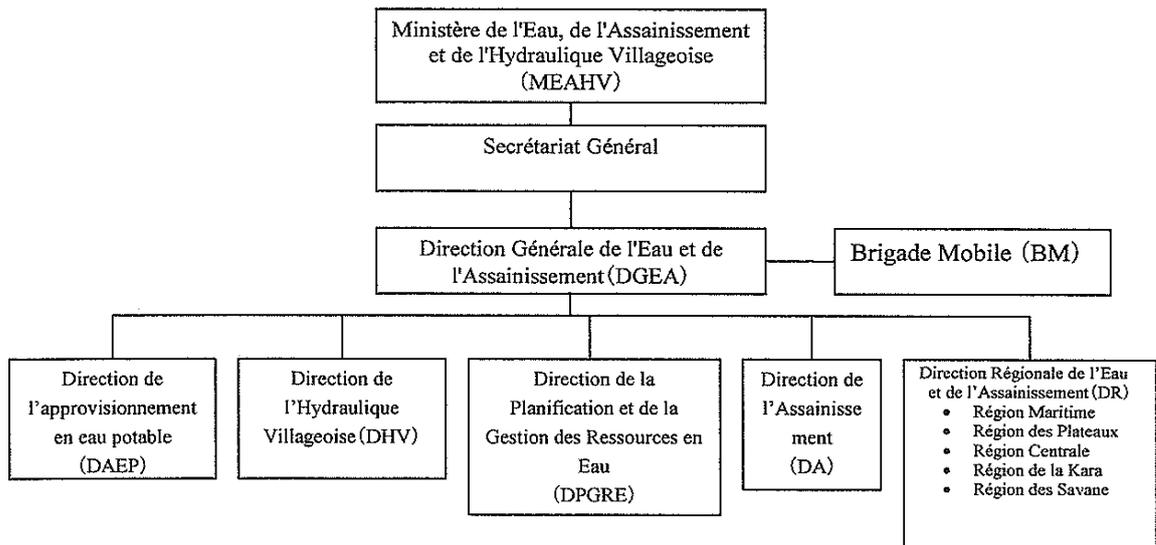
Carte d'emplacement des sites

✗

[Handwritten signature]

Annexe -2

Organigramme des Organes responsables et d'exécution du Projet



[Signature]

[Signature]

Annexe -3

Contenu de la requête

- (1) Régions ciblées: Régions Maritime et des Savanes
- (2) Ouvrage à construire:

Construction des forages équipés de PMH	100 sites (Région des Savanes)
Construction de mini AEP	10 sites (Région des Savanes)
Réhabilitation des forages équipés de PMH existants	50 sites (Région Maritime)
- (3) Composante Soft: Amélioration des capacités d'opération, de gestion et d'entretien des ouvrages

Liste des villages faisant l'objet de la requête

(1) Construction des ouvrages hydrauliques à forage équipé de PMH (Région des Savanes)

	Préfecture	Canton	Village	Localités	Type localité	Pop. 2008
1	Kpendjal	Naki Est	Nakpatongou		V	382
2	Kpendjal	Naki Est	Tantchimou	Tantchimou haut	ND	739
3	Kpendjal	Naki Est	Djamontiga	Samongou	ND	221
4	Kpendjal	Naki Est	Nambenga	Nassiette	ND	1422
5	Kpendjal	Borgou	Bouldjoare		V	725
6	Kpendjal	Borgou	Djiyega		V	627
7	Kpendjal	Borgou	Kpaporga		V	805
8	Kpendjal	Borgou	Kpaporga	Kpaporga	H	400
9	Kpendjal	Borgou	Natchambonga		V	419
10	Kpendjal	Borgou	Teliga	Tetega	H	365
11	Kpendjal	Koundjoare	Djabdjoare	Djabdjoare II	H	518
12	Kpendjal	Koundjoare	Nyanle	Tomonle	ND	354
13	Kpendjal	Koundjoare	Sanloaga	Gnepoledo	H	346
14	Kpendjal	Koundjoare	Zongo	Tambate	H	1270
15	Kpendjal	Koundjoare	Koundjoaré village	Koundjoaré haut	ND	1219
16	Kpendjal	Koundjoare	Tambate	Yentougli	H	233
17	Kpendjal	Mandouri	Bagre-Tambima		V	518
18	Kpendjal	Mandouri	Donga		V	450
19	Oti	Barkoissi	Nassiegou I		V	725
20	Oti	Barkoissi	Kolk I		V	515
21	Oti	Barkoissi	Kpédjak		V	309
22	Oti	Fare	Taderi		V	416
23	Oti	Galangashie	Kouwakou		V	500
24	Oti	Galangashie	Nakpaglikounkoag		ND	800
25	Oti	Galangashie	Poloti		V	560
26	Oti	Gando	Dje-Bouri		V	722
27	Oti	Gando	Sakou	Kodjé	ND	407
28	Oti	Gando	Wogou		V	397
29	Oti	Sagbiébou	Boni	Tchanka	ND	448
30	Oti	Koumongou	Nandiki		V	801
31	Oti	Kountoire	Tchankpe-Bossou		V	423
32	Oti	Kountoire	Samti		V	650
33	Oti	Loko	Loko		CC	745
34	Oti	Loko	Nagouni		V	500
35	Oti	Loko	Nassongou		V	713
36	Oti	Mango	Magna		V	715
37	S/P Cinkasse	Biankouri	Samomoni		V	778
38	S/P Cinkasse	Biankouri	Kalao		V	439
39	S/P Cinkasse	Biankouri	Yoakpate		V	533
40	S/P Cinkasse	Boade Va	Horiwouri		V	528
41	S/P Cinkasse	Boade Va	Kassou		V	322
42	S/P Cinkasse	Cinkasse	Kodago		ND	400
43	S/P Cinkasse	Cinkasse	Segnabin		V	900
44	S/P Cinkasse	Cinkasse	Silmissi		V	500
45	S/P Cinkasse	Cinkasse	Tantchigo		V	700
46	S/P Cinkasse	Cinkasse	Yiego		V	500
47	Tandjoare	Bagou Va	Bogle-Mongue		V	350
48	Tandjoare	Bogou	Kpentingue		V	633
49	Tandjoare	Bogou	Loankponguou		V	455
50	Tandjoare	Bogou	Dokle		V	403
51	Tandjoare	Bogou	Dote		V	325
52	Tandjoare	Bogou	Loambene		V	251
53	Tandjoare	Bogou	Natomone		V	396
54	Tandjoare	Bogou	Sakle		V	217

Annexe 4-1 Procès-verbal des discussions (15 décembre 2010)

55	Tandjoare	Bombouaka	Djabire		V	282
56	Tandjoare	Bombouaka	Kankangbane		V	353
57	Tandjoare	Bombouaka	Soungou	Kpégou	ND	520
58	Tandjoare	Bombouaka	Koulogue		V	200
59	Tandjoare	Bombouaka	Yering		V	375
60	Tandjoare	Boulogou	Benbengou		V	627
61	Tandjoare	Boulogou	Bougou		V	387
62	Tandjoare	Doukpergou	Liek		V	602
63	Tandjoare	Doukpergou	Sangou		V	734
64	Tandjoare	Goundogua	Goundoga		CC	694
65	Tandjoare	Goundogua	Nandjoare		V	724
66	Tandjoare	Goundogua	Soussouri		V	529
67	Tandjoare	Loko	Loko Centre		CC	765
68	Tandjoare	Loko	Tomongue		V	289
69	Tandjoare	Lokpano	Koukomoni		V	537
70	Tandjoare	Lokpano	Kpinkpaworouk		V	226
71	Tandjoare	Lokpano	Pog		V	304
72	Tandjoare	Lokpano	Yemborbagou		V	421
73	Tandjoare	Mamproug	Mamproug		CC	379
74	Tandjoare	Mamproug	Bore		V	479
75	Tandjoare	Mamproug	Pkumbuog		V	485
76	Tandjoare	Mamproug	Tangbamong		V	402
77	Tandjoare	Nandoga	Moumonne malgou		V	401
78	Tandjoare	Nano	Bopak		V	768
79	Tandjoare	Nano	Dore		V	613
80	Tandjoare	Nano	Goate		V	223
81	Tone	Bidjenga	Babogou		V	538
82	Tone	Bidjenga	Boumone		V	500
83	Tone	Bidjenga	Dabogou		V	548
84	Tone	Bidjenga	Gbanwague		V	353
85	Tone	Bidjenga	Kombiabagou		V	314
86	Tone	Bidjenga	Padoime		V	
87	Tone	Bidjenga	Pantogou		V	700
88	Tone	Bidjenga	Tambimongue		V	500
89	Tone	Bidjenga	Tambingue		V	395
90	Tone	Bidjenga	Touangou		V	560
91	Tone	Bidjenga	Yendegou		V	204
92	Tone	Dapaong	Babona Ii		V	579
93	Tone	Dapaong	Tomone		V	798
94	Tone	Kantindi	Obitenlegou Iii		V	449
95	Tone	Kantindi	Otchimbiagou		V	449
96	Tone	Kantindi	Oubitenlegou Ii		V	360
97	Tone	Kantindi	Tidonte		V	675
98	Tone	Korbongou	Gbargou-Gbangbagou		V	500
99	Tone	Kourientre	Dalagou Ii		V	441
100	Tone	Kourientre	Kpegbongue		V	503

(2) Réhabilitation des ouvrages hydrauliques à forage équipé de PMH existants (Région Maritime)

N°	Préfecture	Canton	Village	Localité	Projet	Marque pompe
1	GOLFE	SANGUERA		KLEME	JICA 5 (1997-2000)	UPM
2	GOLFE	LEGBASSITO		AMEDENTA	JICA 5 (1997-2000)	UPM
3	GOLFE	LEGBASSITO		MADJIKPETO	JICA 5 (1997-2000)	UPM
4	GOLFE	LEGBASSITO		LEGBASSITO	JICA 5 (1997-2000)	UPM
5	AVE	ASSAHOUN		ASSAHOUN	JICA 5 (1997-2000)	UPM
6	AVE	ASSAHOUN		ASSAHOUN	JICA 5 (1997-2000)	UPM
7	AVE	ASSAHOUN		ASSAHOUN	JICA 5 (1997-2000)	UPM
8	AVE	ASSAHOUN		APEYEME	JICA 5 (1997-2000)	UPM
9	AVE	ASSAHOUN		MANGOTIDEKE	JICA 5 (1997-2000)	UPM

Annexe 4-1 Procès-verbal des discussions (15 décembre 2010)

10	AVE	ASSAHOUN		ANDO TAKLAVE	JICA 2 (1986-87)	UPM
11	AVE	ASSAHOUN		BETEVE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
12	AVE	ASSAHOUN		KPOTAME	BIE/JICA 1	UPM
13	AVE	ASSAHOUN		KLOBALE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
14	AVE	ASSAHOUN		ANDO AGOVE	JICA1	UPM
15	AVE	ASSAHOUN		ALAKPA KOPE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
16	AVE	ASSAHOUN		ZAKPAT KOPE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
17	AVE	ASSAHOUN		BEDIKPE	JICA 2 (1986-87)	UPM
18	AVE	ASSAHOUN		ANDO AGBADJANAKIN	JICA 5 (1997-2000)	UPM
19	AVE	ASSAHOUN		KLOMEKPE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
20	AVE	ASSAHOUN		ATSE KOPE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
21	AVE	ASSAHOUN		ATTL-WOTSINOU	JICA 5 (1997-2000)	UPM
22	AVE	ASSAHOUN		BOSSO KOPE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
23	AVE	ASSAHOUN		XETOXUI	JICA 5 (1997-2000)	UPM
24	AVE	KEVE		KEVE	BIE/JICA 1	UPM
25	AVE	KEVE		KEVE	JICA1	UPM
26	AVE	TOVEGAN		AHIAFO-KOPE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
27	AVE	TOVEGAN		TOUKE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
28	S/P AFAGNAN	AFFAGNAN		MAWUNOU KONDJI	JICA 2 (1986-87)	UPM
29	VO	DAGBATI		VO ASSO	JICA 2 (1986-87)	UPM
30	VO	VO KOUTIME		VO TOKPLI	JICA 2 (1986-87)	VER
31	ZIO	AGBELOUVE		KANNYIKPEDJI	JICA1	KAR
32	ZIO	AGBELOUVE		BEGBE	JICA1	UPM
33	ZIO	AGBELOUVE		AKPAVE KOPE	JICA1	UPM
34	ZIO	AGBELOUVE		DATIHO	JICA1	UPM
35	ZIO	AGBELOUVE		KPOKLOLO	JICA1	UPM
36	ZIO	AGBELOUVE		ATITOE	JICA1	UPM
37	ZIO	AGBELOUVE		AGOKPE	JICA1	UPM
38	ZIO	AGBELOUVE		DZOGBEDJI	JICA1	UPM
39	ZIO	AGBELOUVE		ESSOH KOPE	JICA1	UPM
40	ZIO	AGBELOUVE		ADOKPOE	JICA1	UPM
41	ZIO	AGBELOUVE		ADOKPOE	JICA1	UPM
42	ZIO	AGBELOUVE		ATIKOLOE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
43	ZIO	BOLOU KPETA		ADANTO	JICA1	UPM
44	ZIO	BOLOU KPETA		BOLOUGAN	JICA1	UPM
45	ZIO	BOLOU KPETA		ZOGBEDJI	JICA1	UPM
46	ZIO	GAME		AKATI	JICA1	UPM
47	ZIO	GBLAINVIE		TOUMALI	JICA 5 (1997-2000)	UPM
48	ZIO	TSEVIE		KOLO	JICA1	UPM
49	ZIO	TSEVIE		ZEDJOPE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
50	ZIO	WLI		MEDUIME	JICA 2 (1986-87)	UPM

(3) Construction de mini AEP (Région des Savanes)

	Préfecture	Canton	Village	Localités	Type localité	Pop 2008
1	Kpendjal	Borgou	Borgou	Centre	CC	2575
2	Kpendjal	Mandouri	Mandouri	Centre	CC	1700
3	Oti	Barkoissi	Barkoissi	Centre	CC	3904
4	Oti	Takpamba	Takpamba	Centre	CC	2180
5	Tandjoaré	Tamongue	Yembour	Centre	V	1720
6	Tandjoaré	Nano	Nano	Centre	CC	1643
7	Cinkassé	Timbou	Timbou	Centre	CC	1854
8	Cinkassé	Gnoaga	Gnoaga	Centre	CC	1054
9	Tône	Naki - Ouest	Naki - Ouest	Centre	CC	3163
10	Tône	Nanergou	Nanergou	Centre	CC	2060

NB : Les listes seront actualisée

Système de la Coopération financière non-remboursable du Japon

Le Gouvernement du Japon (ci-après dénommé "le Gdj") est au centre de l'exécution des réformes organisationnelles pour améliorer la qualité des opérations de l'Aide publique au développement (l'Apd), et dans le cadre de ce réajustement, une nouvelle loi de la JICA est entrée en vigueur au 1er octobre 2008. En se basant sur la loi et la décision du Gdj, la JICA est devenue l'agence exécutive de la Coopération financière non-remboursable du Japon pour les Projets généraux, pour la Pêche et pour la Coopération Culturelle.

La coopération financière non-remboursable consiste en des fonds non-remboursables pour le pays bénéficiaire qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (services techniques ou transport des produits, etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations y afférentes du Japon. La coopération financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don de matériel en nature au pays bénéficiaire.

1. Procédures de la coopération financière non-remboursable du Japon

La coopération financière non-remboursable du Japon est menée comme suit :

Etude préparatoire (ci-après dénommée « 'l'Etude' »)

- L'Etude menée par la JICA

Estimation et approbation

- Estimation par le Gdj et la JICA. Approbation par le Conseil des ministres du Japon

Détermination de l'exécution

- L'Echange de Notes entre le Gdj et un pays bénéficiaire

Accord de Don (ci-après dénommé « 'A/D' »)

- Accord conclu entre la JICA et un pays bénéficiaire

Exécution

- Mise en œuvre du Projet sur la base de l'A/D

2. Etude préparatoire

(1) Contenu de l'Etude

Le but de l'Etude est de fournir un document de base nécessaire pour l'estimation du Projet par la JICA et le Gdj. Le contenu de l'Etude est le suivant:

- confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet.
- évaluer la pertinence de la coopération financière non-remboursable d'un point de vue technologique et socio-économique
- confirmer le concept de base du plan convenu après Concertations entre les deux parties
- préparer un concept de base du Projet ; et
- estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête par le pays bénéficiaire n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de la coopération financière non-remboursable. Le concept de base du projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non-remboursable du Japon.

La JICA demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des minutes des Concertations.

(2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution de l'Etude, la JICA utilise un (des) consultant(s) enregistré(s). La JICA effectue une sélection basée sur des propositions soumises par ces derniers.

(3) Résultat de l'Etude

Le rapport de l'Etude est relu par la JICA, et après confirmation de la justesse du Projet, la JICA recommande au Gdj d'effectuer une estimation sur l'exécution du Projet.

3. Plan de la coopération financière non-remboursable du Japon

(1) L'E/N et l'A/D

Après l'approbation par le Conseil des ministres du Japon du Projet proposé par le gouvernement bénéficiaire, l'Echange de Notes (ci-après dénommé "l'E/N") sera signé entre le Gdj et le Gouvernement du pays bénéficiaire pour formuler une demande d'aide, qui sera suivie par la conclusion de l'A/D entre la JICA et le Gouvernement du pays bénéficiaire afin de définir les clauses nécessaires pour l'exécution du Projet, telles que les conditions de paiement, les responsabilités du Gouvernement du pays bénéficiaire, et les conditions d'obtention.

(2) Sélection des Consultants

Le(s) consultant(s) employé(s) pour l'Etude sera (seront) recommandé(s) par la JICA au pays bénéficiaire pour également travailler sur l'exécution du Projet après l'E/N et l'A/D en vue de maintenir l'uniformité technique.

(3) Pays d'origine éligible

La coopération financière non-remboursable du Japon doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire. Lorsque la JICA et le Gouvernement du pays bénéficiaire ou son autorité désignée le jugent nécessaire, la coopération financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tels que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire). Toutefois, dans le cadre de la coopération financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir les sociétés de construction, la société de commerce nécessaires à l'exécution de la coopération, et le consultant principal doivent être exclusivement des ressortissants japonais. (Le terme "ressortissant japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.)

(4) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par la JICA. Cette vérification est nécessaire car les fonds de la coopération financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

(5) Principales dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de la coopération financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes:

(6) "Usage adéquat"

Le Gouvernement du pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable.

(7) "Exportation et Réexportation"

Les produits achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable ne doivent pas être exportés ou réexportés à partir du pays bénéficiaire.

(8) "Arrangement bancaire (A/B)"

- a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son "représentant autorisé" devra ouvrir un compte à son nom dans une banque au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). La JICA exécutera la coopération financière non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.
- b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

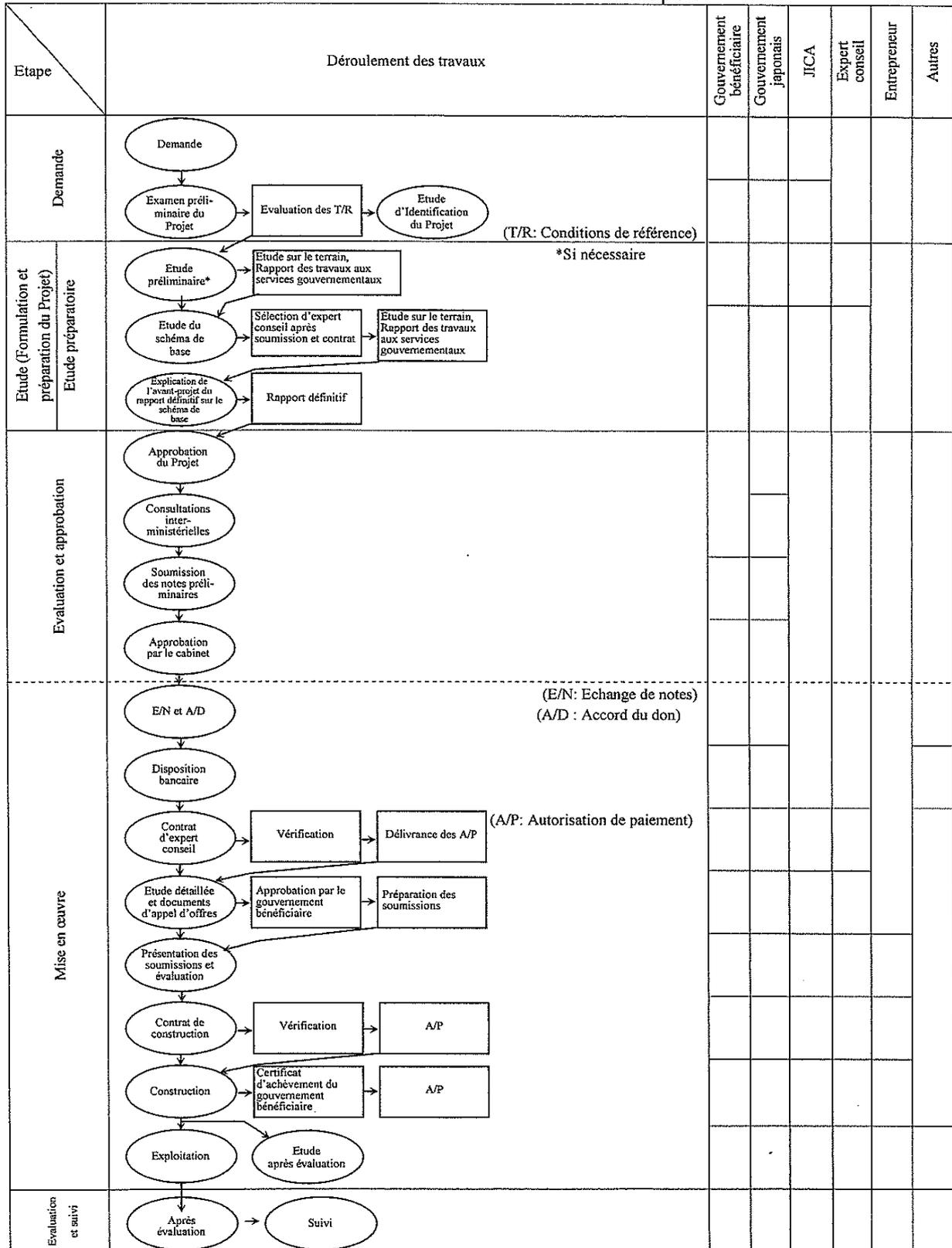
(9) Autorisation de Paiement (A/P)

Le Gouvernement du pays bénéficiaire devra régler à la banque la commission de notification de l'autorisation de paiement et la commission de paiement.

(10) Considérations sociales et environnementales

Le pays bénéficiaire doit assurer les considérations sociales et environnementales pour le Projet et doit suivre les règlements environnementaux du pays bénéficiaire et les directives socio-environnementales de la JICA.

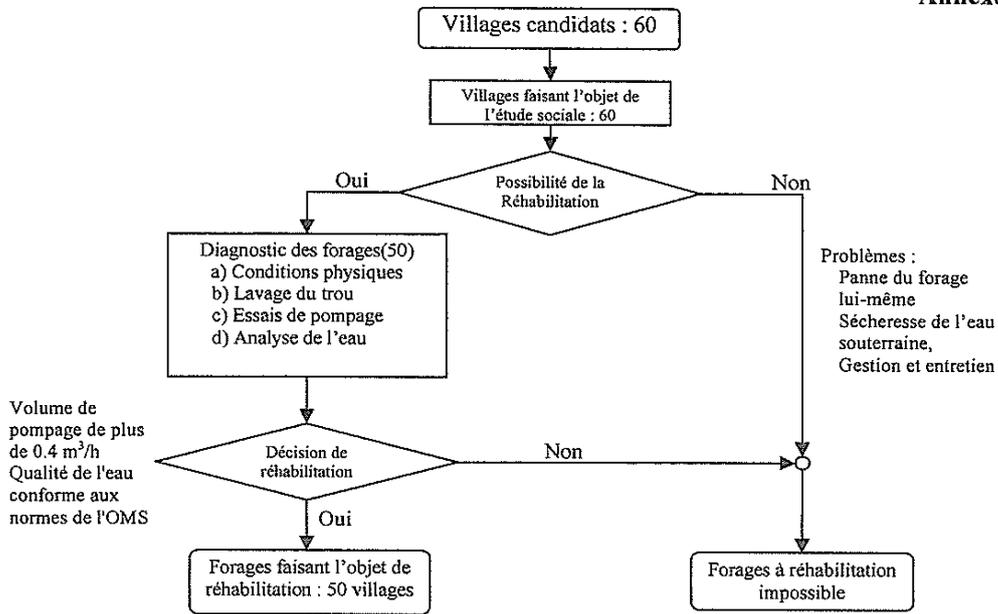
Procédure de l'aide financière non-remboursable du Japon



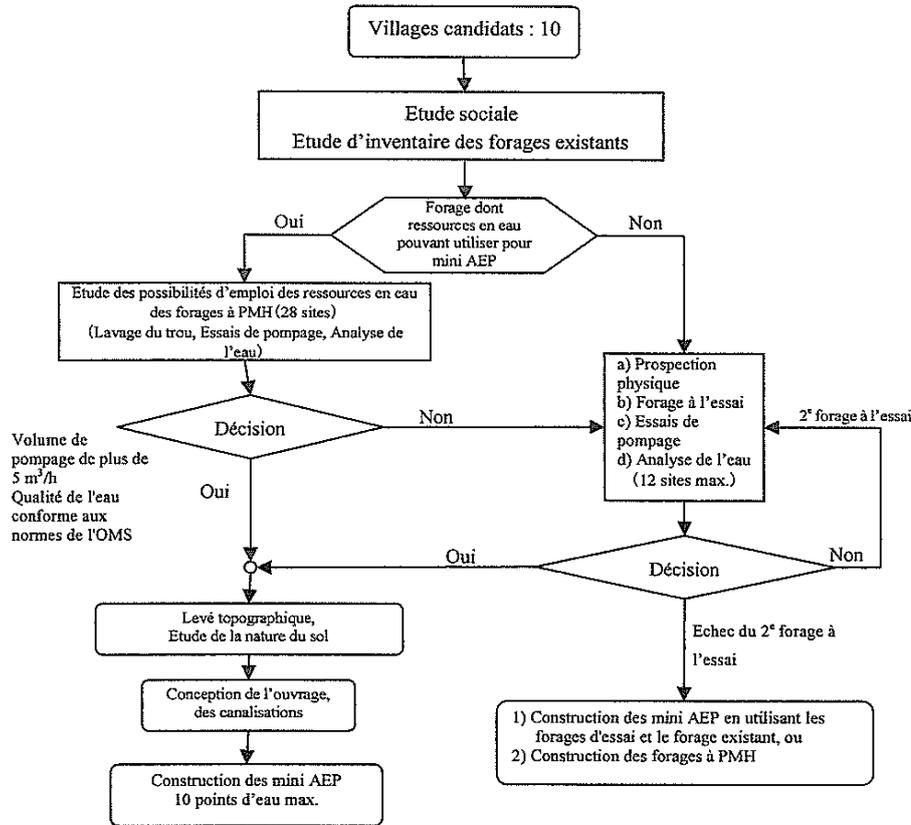
Principales prestations à la charge de chaque gouvernement
(Projet de construction)

N°	Articles	A couvrir par le Don	A couvrir par le pays bénéficiaire
1	Assurer le(s) terrain(s) nécessaire(s) pour l'exécution du Projet et le défrichage du terrain		●
2	Assurer le déchargement et le dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire et assister le transport terrestre dans le pays		
	1) Transport maritime (aérien) des produits du Japon au pays bénéficiaire	●	
	2) Exonération des taxes et droits de douane des produits au port de débarquement		●
	3) Transport terrestre du port de débarquement au site du projet	(●)	(●)
3	Exempter les droits de douane, taxes internes et autres prélèvements fiscaux qui peuvent être imposés dans le pays bénéficiaire en relation avec la fourniture des produits et services (exemptés/produits par l'autorité sans utilisation du Don)		●
4	Accorder aux ressortissants japonais, dont les services peuvent être requis en relation avec la fourniture des produits et services sous le contrat vérifié, les facilités qui peuvent être requises en relation avec leur entrée dans le pays bénéficiaire et leur séjour pour la réalisation.		●
5	Exploitation et maintenance correcte et efficace (des installations construites et des équipements fournis/ des installations / des équipements fournis) pour la réalisation du Projet.		●
6	Prise en charge de toutes dépenses, autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaire à la réalisation du Projet.		●
7	Prise en charge des commissions suivantes de la banque japonaise pour les services bancaires basés sur les B/A		
	1) Commission de notification de l'autorisation de paiement (A/P)		●
	2) Commission de paiement		●
8	Considération sociale et environnementale à prendre dans le Projet		●

(B/A : Arrangement bancaire, A/P : Autorisation de paiement)



Procédé de l'étude pour Réhabilitation des ouvrages hydrauliques à forage équipé de pompe à motricité humaine (PMH)



Procédé de l'étude pour Construction des mini AEP

PROCES-VERBAL
ETUDE PREPARATOIRE SUR
LE PROJET D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
EN MILIEU RURAL ET SEMI-URBAIN
DANS LES REGIONS MARITIME ET SAVANES
EN REPUBLIQUE TOGOLAISE
(Explication du rapport provisoire)

L'Agence japonaise de coopération internationale (ci-après désignée en abrégé "la JICA") a envoyé en décembre 2010 au Togo une Mission d'étude préparatoire sur le Projet d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement en Milieu Rural et Semi-Urbain dans les Régions Maritime et Savanes en République Togolaise (ci-après désigné par « le Projet ») et a élaboré un rapport provisoire de l'étude préparatoire après une série de discussions avec la partie togolaise, des études sur le terrain, et des examens techniques.

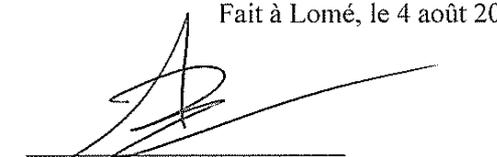
La JICA a envoyé au Togo une Mission d'étude préparatoire conduite par le Dr. YOSHIDA Katsuhito, Conseiller senior de la JICA, (ci-après désignée "la Mission") du 27 juillet 2011 au 5 août 2011 en vue d'expliquer aux autorités togolaises concernées le contenu du rapport provisoire de l'étude préparatoire.

Aux termes des discussions, les deux parties ont convenu des principaux éléments indiqués dans le document annexé au présent procès-verbal.

Fait à Lomé, le 4 août 2011.



Dr. YOSHIDA Katsuhito
Chef de Mission,
Mission d'étude préparatoire,
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA)



M. ASSIONGBON Kuéssan Kué-Zoun
Secrétaire Général,
Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et
de l'Hydraulique Villageoise,
République Togolaise



M. KPAMATCHOU Yawo
Directeur de Cabinet,
Ministère des Affaires Etrangères
et de la Coopération,
République Togolaise



APPENDICE

1. Contenu du rapport provisoire de l'étude préparatoire

Le Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise et le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (ci-dessous désignés "la partie togolaise") ont approuvé le contenu du rapport provisoire de l'étude préparatoire que leur a expliqué la mission d'étude.

2. Système de la Coopération financière non-remboursable du Japon

La partie togolaise a compris le système de la Coopération financière non-remboursable du Japon indiqué dans les Annexes 6 et 7-1 (comme l'appendice du procès-verbal des discussions signé par les deux parties le 15 décembre 2010) et s'est engagée, si ce projet est réalisé, à prendre les dispositions nécessaires et les mesures budgétaires pour son exécution sans encombre.

3. Organes responsable et d'exécution du projet

L'organe responsable est le Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise, et l'organe d'exécution est la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement. L'organigramme de l'organe responsable et de l'organe d'exécution est joint en Annexe 2.

4. Suite de l'étude préparatoire

La JICA établira le rapport final sur la base des résultats des discussions et l'enverra à la partie togolaise vers la fin novembre 2011.

5. Autres points

5-1. Quantités de travaux à exécuter du projet

Les quantités de travaux à exécuter sont comme indiquées dans l'Annexe 3. Cependant, la mission a expliqué que si des forages étaient construits par d'autres bailleurs de fonds avant l'exécution du présent projet dans les villages déterminés par l'étude indiqués dans l'Annexe 5, les villages concernés seraient exclus du projet, et que les quantités de travaux à exécuter seraient ainsi réduites, ce que la partie togolaise a accepté.

5-2. Construction des forages équipés d'une pompe à motricité humaine

La mission d'étude a expliqué les points ci-dessous, et la partie togolaise a donné son approbation.

- (1) Compte tenu du taux de réussite de forages, le nombre de villages candidats a été arrêté à 125 (25 villages de réserve y compris) comme l'indique l'Annexe 5, et le nombre de forages à construire sera de 100. Par ailleurs, la prospection géophysique a déjà été réalisée sur les 50

villages dans le cadre de la conception sommaire. Elle sera exécutée pour l'ensemble des 75 villages restants lors de la conception détaillée.

- (2) Le débit de pompage d'un forage déclaré positif sera supérieur ou égal à 0,8 m³/h. Toutefois au terme de la deuxième foration, si le débit de pompage est compris entre 0,4 et 0,8 m³/h, une décision sera prise de commun accord entre la partie japonaise et la partie togolaise.
- (3) Le nombre de forations s'est limité à 2 au maximum par village. Si la seconde foration n'est pas positive dans un village ciblé du projet, ce dernier sera exclu du projet et remplacé par un village de réserve.

5-3. Réhabilitation des forages équipés d'une pompe à motoricité humaine (PMH) existants

La mission d'étude a expliqué les points ci-dessous, ce que la partie togolaise a accepté.

- (1) Les villages candidats sont les 50 villages indiqués dans l'Annexe 5, 39 villages ont déjà été déterminés par l'étude et 11 villages sont encore non déterminés. Pour cette raison, une étude de diagnostic de l'état des forages sera faite pour ces 11 villages au moment de la conception détaillée en vue de déterminer les villages faisant l'objet du projet.
- (2) Sauf cas de force majeure, la partie togolaise conservera les forages objets de la réhabilitation ainsi déterminés en tant que forages cibles de la JICA jusqu'à l'exécution des travaux.

5-4. Construction de mini-adductions d'eau potable (mini-AEP)

La mission d'étude a expliqué les points ci-dessous, ce que la partie togolaise a accepté.

- (1) Les villages cibles sont les 10 villages (8 villages disposant d'un forage existant à reconverter, 2 villages bénéficiaires d'un forage d'essai) indiqués dans l'Annexe 5.
- (2) La source motrice adoptée sera, sur la base de l'étude sur place et de l'analyse au Japon, le groupe électrogène dans 8 villages (Barkoissi, Yembour, Nano, Timbou, Naki-Ouest, Naerigou, Segbiébou) et le système photovoltaïque dans 2 villages (Pognon, Tami). Le réseau électrique ne sera pas adopté dans la Région des Savanes en raison de l'alimentation électrique instable.
- (3) La partie togolaise conservera les forages productifs identifiés comme forages cibles de la JICA jusqu'à l'exécution des travaux.

5-5. Composante Soft

La mission d'étude a expliqué les points ci-dessous, ce que la partie togolaise a accepté.

- (1) Le plan de Composante Soft a pour objectif de renforcer le système de gestion-maintenance

et les capacités de gestion des ouvrages d'approvisionnement en eau potable des populations et de les sensibiliser à l'assainissement.

- (2) Pour l'appui de la Composante Soft, la partie togolaise s'engage à assurer la mise à disposition du personnel de sensibilisation des directions régionales s'occupant de la sensibilisation des habitants et des Comités Eau.

5-6. Acquisition des terrains pour la construction des ouvrages

La mission d'étude a constaté que la procédure de l'obtention des déclarations de donation de terrains pour les mini-AEP (10 sites) est en cours actuellement. Pour cette raison, la mission d'étude a demandé à la partie togolaise d'obtenir toutes les déclarations pour la fin octobre 2011, et de faire un rapport au bureau JICA de la Côte d'Ivoire, ce que la partie togolaise a approuvé.

5-7. Coût approximatif du projet

La mission d'étude a expliqué à la partie togolaise le coût approximatif du projet indiqué dans l'Annexe 4. Elle lui a également expliqué que ce coût approximatif du projet était provisoire pour le moment et qu'il pourrait être modifié par suite des arrangements internes au Japon en vue de l'approbation finale du gouvernement japonais et de la fluctuation du taux de change. Les deux parties ont aussi confirmé que le coût approximatif du projet devait rester confidentiel et que la reproduction et/ou la divulgation de celui-ci serait interdites jusqu'à ce que l'organisme concerné de la partie togolaise annonce la passation du contrat, et ce pour assurer l'impartialité de la procédure d'appel d'offre.

5-8. Considérations environnementales et sociales

- (1) Suivi des considérations environnementales et sociales

Le suivi des considérations environnementales et sociales dans ce projet sera exécuté par la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement, conformément au programme de suivi indiqué dans le rapport de l'étude préparatoire. Les résultats de ce suivi seront rapportés au superviseur du consultant japonais selon la Formule de suivi de l'Annexe 8.

- (2) Divulgation des résultats du suivi

La partie togolaise a consenti à ce que la JICA rende public des résultats du suivi réalisé par la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement. Par ailleurs, en supposant l'approbation de la partie togolaise, la JICA a expliqué qu'elle divulguerait davantage les informations en la matière sur la demande d'une tierce partie.

- (3) Liste de contrôle environnemental

Les deux parties ont confirmé la Liste de contrôle environnemental concernant ce projet

décrite dans l'Annexe 9.

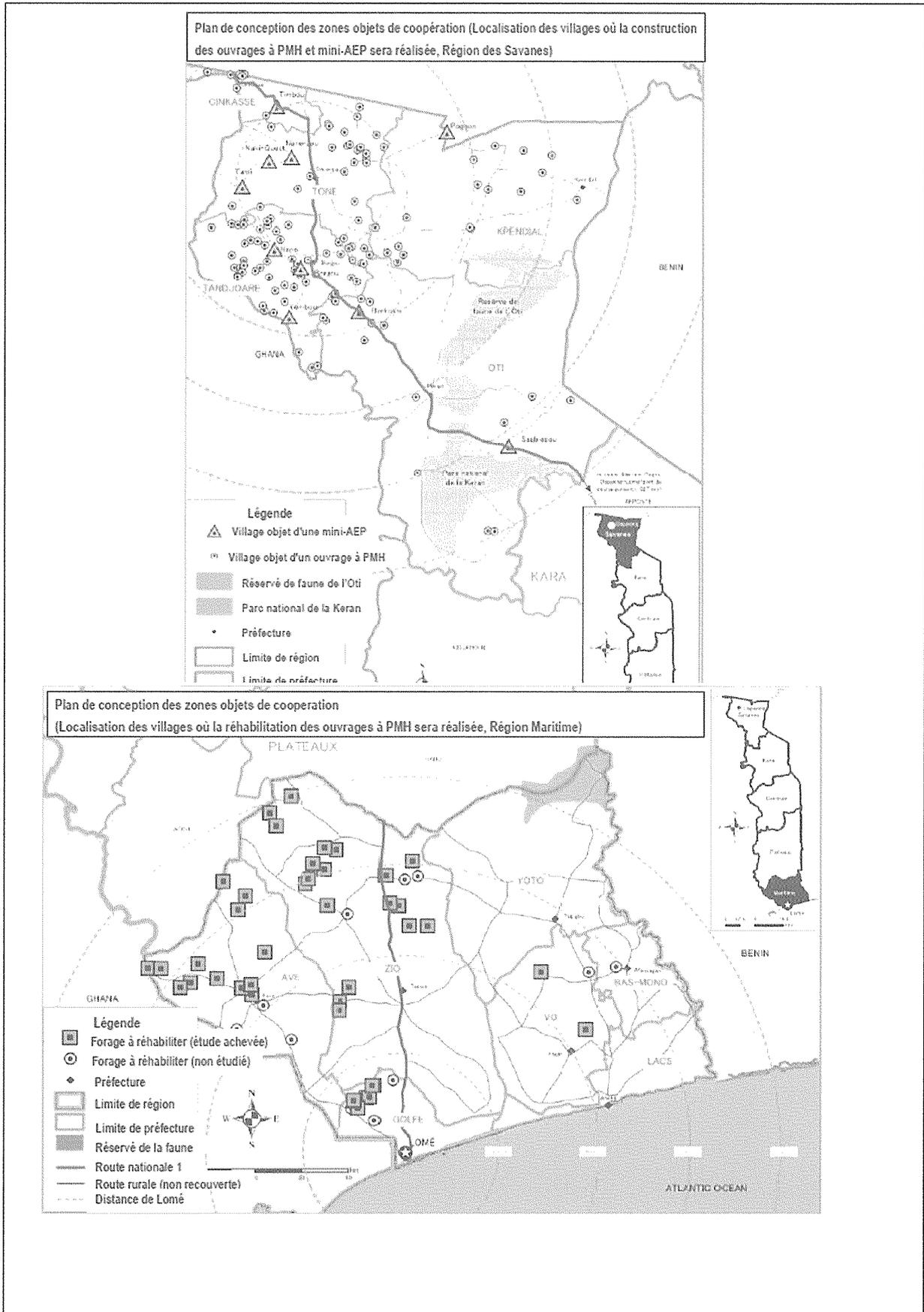
5-9. Prestations à la charge de la partie togolaise

La mission d'étude a demandé à la partie togolaise la prise en charge des prestations indiquées dans les Annexes 7-1 et 7-2 en vue de l'exécution sûre et rapide du projet, ce que la partie togolaise a accepté. Quant aux frais généraux à la charge de la partie togolaise, celle-ci s'est engagée à les obtenir en les inscrivant dans le budget d'investissement de l'Etat de l'année 2012.

- (1) Comme indiqué dans l'Article 1 de l'Annexe 7-1, l'assurance des terrains nécessaires pour l'exécution du projet et règlement de tout litige relatif à l'occupation des sites par des tiers.
- (2) Comme indiqué dans les Articles 2 et 3 de l'Annexe 7-1, l'assurance de l'exonération de taxes et du dédouanement au port de déchargement du Togo, ainsi que l'exonération des droits de douanes, taxes internes et autres prélèvements fiscaux qui peuvent être imposés sur l'achat de produits et services au Togo. Pour ces démarches, les mesures seront prises rapidement en relation avec les directions concernées.
- (3) Conformément à l'Article 4 de l'Annexe 7-1, les mesures nécessaires pour la fourniture des informations sur la sécurité et l'assurance de la sécurité des ressortissants japonais exécutants et du consultant.
- (4) Pour la concrétisation de l'Article 5 de l'Annexe 7-1, l'encadrement continu et le suivi de l'exploitation et maintenance des installations d'approvisionnement en eau potable.
- (5) Pour l'Article 6 de l'Annexe 7-1, la prise en charge de toutes les dépenses autres que celles couvertes par la Coopération financière non-remboursable indiquées ci-dessous.
 - 1) Frais généraux nécessaires à la conservation jusqu'à l'exécution des travaux des forages construits et des forages à réhabiliter
 - 2) Frais nécessaires à la mise en place des locaux pour l'équipe de supervision des travaux de la Région Savanes et de la Région Maritime
 - 3) Frais généraux nécessaires aux dépôts, aires de stockage, etc. pour la conservation et la gestion sûres des équipements et matériaux qui seront fournis
 - 4) Affectation des homologues nécessaires à l'exécution du projet (supervision des travaux, suivi de la gestion et maintenance du Comité Eau) et frais pour ces activités (salaire, frais d'hébergement, frais de véhicules, etc.)
- (6) Comme indiqué dans l'Article 7 de l'Annexe 7-1, l'exécution rapide des formalités bancaires, par ex. arrangement bancaire (B/A), autorisation de paiement (A/P) et le paiement des commissions afférentes, conformément au système de la coopération financière non-remboursable.
- (7) Conformément à l'Article 8 de l'Annexe 7-1, considérations sociale et environnementale

conformément au système et aux règles de protection de l'environnement du Togo et aux Lignes directrices sur les considérations sociales et environnementales de la JICA (avril 2004).

- Annexe 1 Carte de localisation des zones du projet
- Annexe 2 Organigramme des organes de tutelle et d'exécution du Projet
- Annexe 3 Contenu du projet
- Annexe 4 Coût approximatif du projet
- Annexe 5 Liste des villages candidats
- Annexe 6 Système de la Coopération financière non-remboursable du Japon
- Annexe 7-1 Principales prestations à la charge de chaque gouvernement (projet de construction)
- Annexe 7-2 Formalités nécessaires pour les prestations à la charge du gouvernement togolais et délai d'exécution
- Annexe 8 Formule de suivi des considérations sociales et environnementales
- Annexe 9 Liste de contrôle environnemental

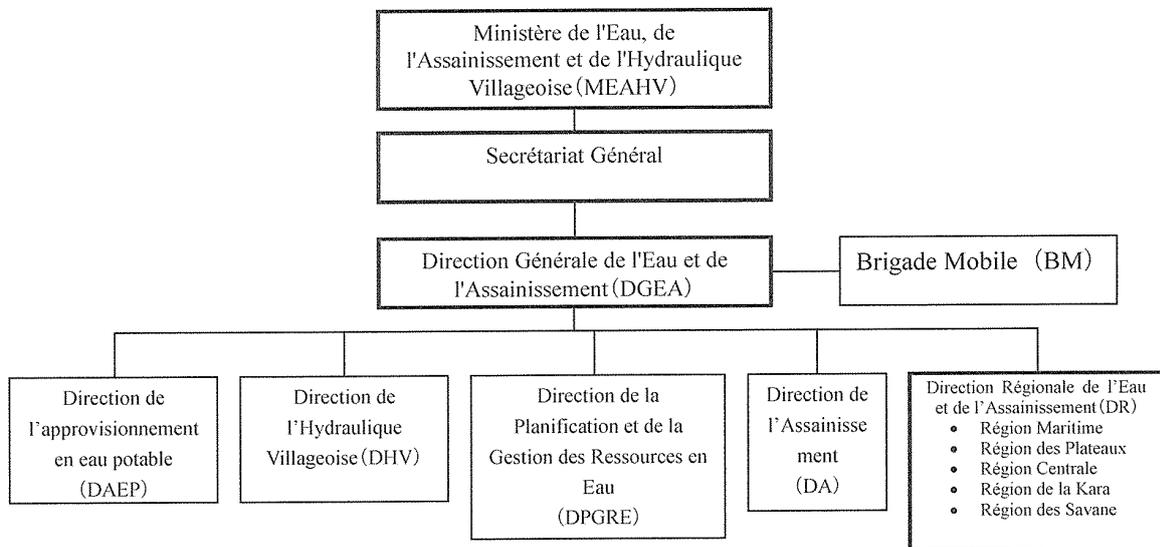


3

14

[Signature]

Organigramme des Organes responsables et d'exécution du Projet



Contenu de la requête

- (1) Régions ciblées: Régions Maritime et des Savanes
- (2) Ouvrage à construire:

Construction des forages équipés de PMH	100 sites (Région des Savanes)
Construction de mini AEP	10 sites (Région des Savanes)
Réhabilitation des forages équipés de PMH existants	50 sites (Région Maritime)
- (3) Composante Soft: Amélioration des capacités d'opération, de gestion et d'entretien des ouvrages

3

K



Coût approximatif du projet

(1) Frais généraux à la charge de la partie japonaise

Article			Estimation du coût (JPY)	
Construction des ouvrages	Construction d'ouvrages équipés d'un forage à pompe à motricité humaine	Construction du forage, mise en place des ouvrages auxiliaires, pompe à motricité humaine	[REDACTED]	[REDACTED]
	Construction de mini-adductions d'eau potable	Réservoir surélevé, pose des canalisations, installation de pompage, installation motrice, bornes fontaines		
	Réhabilitation d'ouvrages existants équipés d'un forage à pompe à motricité humaine	Remplacement de la pompe à motricité humaine, construction additionnelle d'ouvrages auxiliaires et travaux de réparation au mortier		
Conception et supervision de l'exécution			[REDACTED]	
Composante Soft			[REDACTED]	
Total			[REDACTED]	

(2) Frais généraux à la charge de la partie togolaise Env. 68 millions de FCFA (env. 11,5 millions de yens)

Article	Estimation du coût (JPY)
Frais de personnel pour les homologues pendant la construction des ouvrages et frais de déplacement, allocation journalière, etc. (frais de personnel pour les homologues pour la supervision de l'exécution des travaux ainsi que leurs frais d'activités)	34,5 millions de FCFA (env. 5,9 millions de yens)
Frais de construction des bureaux locaux	14,4 millions de FCFA (env. 2,4 millions de yens)
Frais de suivi des ouvrages après la construction (frais de personnel des homologues, ainsi que leurs frais d'activités)	7,0 millions de FCFA (env. 1,2 millions de yens)
Frais des commissions à payer à la banque qui a conclu l'Arrangement bancaire	6,0 millions de FCFA (env. 1,0 millions de yens)
Taxes de l'UEMOA et de la CEDEAO pour le dédouanement	6,0 millions de FCFA (env. 1,0 millions de yens)
Montant total	67,9 millions de FCFA (env. 11,5 millions de yens)

(3) Conditions de calcul

- 1) Date du calcul : Avril 2011
- 2) Taux de change : 1 \$US = 83,48 JPY
 $1 \text{ FCFA} = 0,17 \text{ JPY}$
 $1 \text{ EURO} = 113,92 \text{ JPY}$
- 3) Période d'exécution et de fourniture : La période des travaux, conception détaillée y compris, est prévue de 25,5 mois.
- 4) Autres : Le calcul sera effectué conformément au système de la Coopération financière non-remboursable du gouvernement japonais.

Liste des villages candidats

(1) Construction d'ouvrages équipés d'un forage à pompe à motricité humaine (Région Savanes)

NO	Préfecture	Canton	Village	Pop.2010	Remarques
1	Tandjoare	Tampialime	Kpinkparpak	1.218	
2	Tandjoare	Sissiak	Monne	892	
3	Tandjoare	Tampialime	Myr	807	
4	Tandjoare	Nano	Dore	948	
5	Tandjoare	Nano	Moak	860	
6	Tone	Dapaong	Babona II	681	Etude déterminée
7	Cinkasse	Boade	Kossou	543	
8	Tone	Sanfantoute	Sanfantoute Centre	1.147	
9	Tandjoare	Tampialime	Sibiaogue	614	
10	Tandjoare	Sissiak	Nadadoré	343	
11	Tone	Louanga	Louanga Centre	3.552	
12	Tone	Louanga	Oubiagou	1.214	
13	Tandjoare	Nano	Tomangue	470	
14	Tone	Lotogou	Dassoute Centre	352	
15	Tandjoare	Nano	Gnoate	332	Etude déterminée
16	Tandjoare	Sissiak	Tomone	233	
17	Tone	Kantindi	Bagne Centre I	1.051	
18	Tone	Lotogou	Dassoute Kounkogue	302	
19	Tone	Lotogou	Dassoute Bagou I	240	
20	Tone	Lotogou	Boutassougou	188	
21	Tone	Kantindi	Obitenlegou I	580	
22	Kpendjal	Borgou	Teliga	201	Etude déterminée
23	Tone	Korbongou	Tantoga I	1.645	
24	Tone	Kourientre	Dalagou I	649	Etude déterminée
25	Tone	Kantindi	Nambonga Bas	557	
26	Tone	Kantindi	Bagname IV	449	
27	Tone	Kantindi	Obitenlegou II	375	
28	Tone	Kantindi	Obitenlegou III	278	
29	Kpendjal	Naki Est	Tantchimou	1.175	
30	Tandjoare	Mamproug	Mamproug	524	Etude déterminée
31	Tandjoare	Mamproug	Kumbog	509	Etude déterminée
32	Kpendjal	Borgou	Kpaporga I	805	Etude déterminée
33	Kpendjal	Borgou	Kpaporga II	400	
34	Tone	Bidjenga	Gbanwag	857	
35	Tone	Korbongou	Gbargou-Gbangbagou	772	
36	Tone	Bidjenga	Dabogou	608	
37	Tone	Bidjenga	Kpentouogou	606	Etude déterminée
38	Tone	Dapaong	Toumone	906	Etude déterminée
39	Tone	Namare	Nandjak	633	
40	Tone	Warkambou	Bongdoure	838	
41	Kpendjal	Naki Est	Djamotiga	768	
42	Tandjoare	Mamproug	Tangbamong	225	
43	Tone	Bidjenga	Yendongou	422	
44	Tone	Bidjenga	Touangou	360	Etude déterminée
45	Tone	Kourientre	Kpeguibongue	685	
46	Tandjoare	Bogou	Bore	587	
47	Oti	Mango	Magna	828	Etude déterminée
48	Oti	Gando	Dje-Bouri	3.438	Etude déterminée
49	Cinkasse	Biankouri	Kalao I	499	

Annexe 4-2 Procès-verbal des discussions (4 août 2011)

50	Oti	Sagbiebou	Boni	148	
51	Kpendjal	Naki Est	Nambenga	378	Etude déterminée
52	Tone	Kantindi	Kabilagou II	260	
53	Tandjoare	Bogou	Loambene	338	Etude déterminée
54	Tandjoare	Boulogou	Bougou	954	
55	Tandjoare	Nano	Kpierik	1.319	
56	Cinkasse	Cinkasse	Silmissi	519	Etude déterminée
57	Cinkasse	Cinkasse	Tantchigou	464	Etude déterminée
58	Cinkasse	Cinkasse	Kodago	433	
59	Cinkasse	Cinkasse	Yiego	263	Etude déterminée
60	Cinkasse	Cinkasse	Segnabin	184	Etude déterminée
61	Tandjoare	Tamongue	Tambingue	531	
62	Tandjoare	Tamongue	Tomongue	486	Etude déterminée
63	Tandjoare	Boulogou	Bembengou	537	Etude déterminée
64	Tandjoare	Lokpano	Koukomoni	529	Etude déterminée
65	Tandjoare	Lokpano	Yemborbagou	481	Etude déterminée
66	Tandjoare	Boulogou	Tambimong	416	
67	Tandjoare	Sangou	Sangou	522	
68	Tandjoare	Doukpergou	Liek	709	Etude déterminée
69	Tandjoare	Lokpano	Paok	478	
70	Tone	Nioukpourma	Yanyane II	278	
71	Oti	Kountoire	Samti	600	Etude déterminée
72	Oti	Gando	Sakou	540	
73	Oti	Kountoire	Tchankpe-Bossou	266	
74	Kpendjal	Mandouri	Bagre-Tambima	2.404	Etude déterminée
75	Tandjoare	Goundoga	Nandjoare	258	Etude déterminée
76	Tone	Pana	Tierou	469	
77	Tone	Nanergou	Babogou	340	
78	Tandjoare	Bombouaka	Yeringue	301	
79	Tandjoare	Doukpergou	Larsiok	268	
80	Tone	Pana	Boumone	273	Etude déterminée
81	Tandjoare	Lokpano	Kpinkaworougou	271	Etude déterminée
82	Tandjoare	Lokpano	Nagniar	209	
83	Oti	Loko	Loko	763	
84	Oti	Loko	Nassongue	821	Etude déterminée
85	Tandjoare	Bogou	Natomone	536	Etude déterminée
86	Tandjoare	Bogou	Dote	393	Etude déterminée
87	Tandjoare	Loko	Loko Centre	374	Etude déterminée
88	Tandjoare	Bogou	Dokle	654	Etude déterminée
89	Tandjoare	Bogou	Kpenting	551	
90	Tandjoare	Bogou	Loankpongou	237	
91	Tandjoare	Bogou	Sakle	346	Etude déterminée
92	Kpendjal	Mandouri	Donga	578	Etude déterminée
93	Tandjoare	Tamongue	Nagouni Centre	788	
94	Tandjoare	Bombouaka	Djabire	787	Etude déterminée
95	Kpendjal	Borgou	Djiyega	290	
96	Kpendjal	Borgou	Natchambonga	259	Etude déterminée
97	Tandjoare	Doukpergou	Doukpergou	419	
98	Kpendjal	Nayega	Nakpatangou	719	
99	Oti	Galangashie	Kouwakou I	246	Etude déterminée
100	Tandjoare	Bombouaka	Nakpagli Konkogou	68	Etude déterminée
101	Tandjoare	Bagou	Nalbagou	312	
102	Tandjoare	Bagou	Gbingbamone	172	
103	Kpendjal	Borgou	Bouldjoare	1.631	Etude déterminée
104	Tandjoare	Doukpergou	Kpembik	296	

Annexe 4-2 Procès-verbal des discussions (4 août 2011)

105	Tandjoare	Doukpergou	Kotidagou	152	
106	Oti	Galangashie	Poloti	885	Etude déterminée
107	Oti	Barkoissi	Nassiegou I	866	Etude déterminée
108	Oti	Loko	Nagouni	369	Etude déterminée
109	Tandjoare	Tamongue	Djapal Bas	1.16	
110	Oti	Fare	Taderi	488	Etude déterminée
111	Tandjoare	Bagou	Bogle Mongue	198	Etude déterminée
112	Tone	Kantindi	Bagname-Sanfatou III	318	Etude déterminée
113	Cinkasse	Boade	Horiwouri	556	
114	Tone	Kantindi	Bagname-Falbouté	217	
115	Tone	Kantindi	Bagname Sanfatoute II	165	
116	Kpendjal	Koundjoare	Sanloaga	1.037	Etude déterminée
117	Tandjoare	Tamongue	Boumboumiogou	877	
118	Tandjoare	Sissiak	Tambame	225	
119	Kpendjal	Koundjoare	Zongo	1.3	Etude déterminée
120	Tandjoare	Doukpergou	Kpannongue	196	
121	Tandjoare	Boulogou	Kolk I	285	Etude déterminée
122	Oti	Barkoissi	Kpédjak	316	Etude déterminée
123	Tandjoare	Pligou	Mandiaré	335	
124	Tone	Kourientré	Dalagou II	634	
125	Kpendjal	Namoundjoga	Tchimbiangbongou I	435	

※101 à 125 indiquent les villages de réserve

(2) Réhabilitation d'ouvrages équipés d'un forage à pompe à motricité humaine (Région Maritime)

NO	Préfecture	Canton	Village	Pop.2010	Remarques
1	Ave	Assanhoun	Sanouta	307	Etude déterminée
2	Ave	Assanhoun	Agbenawa	614	Etude déterminée
3	Ave	Assanhoun	Assanhoun	7.168	Etude déterminée
4	Ave	Assanhoun	Apeyeme	2.058	Etude déterminée
5	Ave	Assanhoun	Beteve	512	Etude déterminée
6	Ave	Assanhoun	Kpotame	410	Etude déterminée
7	Ave	Assanhoun	Klobale	389	Etude déterminée
8	Ave	Assanhoun	Bedikpe	2.048	Etude déterminée
9	Ave	Assanhoun	Bosso Kope	307	Etude déterminée
10	Ave	Tovegan	Ahiafo-kope	307	Etude déterminée
11	Ave	Tovegan	Dridrive	358	Etude déterminée
12	Ave	Tovegan	Anyave	307	Etude déterminée
13	Golfe	Saguera	Kleme	1.836	Etude déterminée
14	Golfe	Saguera	Sanyrakor	1.049	Etude déterminée
15	Golfe	Legbassito	Amedenta	541	Etude déterminée
16	Golfe	Legbassito	Legbassito	5.416	Etude déterminée
17	Vo	Dagbati	Vo Asso	702	Etude déterminée
18	Vo	Vo Koutime	Vo Tokpli	1.727	Etude déterminée
19	Zio	Agbelouve	Atikoloe	605	Etude déterminée
20	Zio	Bolou Kpeta	Adanto	745	Etude déterminée
21	Zio	Agbelouve	Kotso Kope	449	Etude déterminée
22	Zio	Agbelouve	Akpave Kope	512	Etude déterminée
23	Zio	Agbelouve	Atitoe	358	Etude déterminée
24	Zio	Agbelouve	Agokpe	512	Etude déterminée
25	Zio	Gape Centre	Doeve	79	Etude déterminée
26	Zio	Gape Centre	Adzido	547	Etude déterminée
27	Zio	Gape Centre	Agokpo-dzogbedji	698	Etude déterminée
28	Zio	Agbelouve	Kpevego	771	Etude déterminée
29	Zio	Agbelouve	Fokpe	1.997	Etude déterminée
30	Zio	Agbelouve	Begbe	506	Etude déterminée
31	Zio	Agbelouve	Datiho	3.072	Etude déterminée
32	Zio	Agbelouve	Kpoklolo	307	Etude déterminée

Annexe 4-2 Procès-verbal des discussions (4 août 2011)

33	Zio	Agbelouve	Dzogbedji	365	Etude déterminée
34	Zio	Bolou Kpeta	Zogbedji	164	Etude déterminée
35	Zio	Bolou Kpeta	Kpodoave	461	Etude déterminée
36	Zio	Gbatope	Kpeve Abidoeme	307	Etude déterminée
37	Zio	Game	Akati	614	Etude déterminée
38	Zio	Tsevie	Zedjope	205	Etude déterminée
39	Zio	Wli	Meduime	461	Etude déterminée
40	Afagnan	Afagnan	Gbeleta Madeome	205	
41	Ave	Badja	Donomade	102	
42	Ave	Keve	Gbessa Kope	205	
43	Ave	Zole	Zolo	512	
44	Golfé	Aflao-Gakli	Amada Home	205	
45	Golfé	Aflao-Sagbado	Wougome-Dekpo	205	
46	Golfé	Togble Kope	Alinka Kleve	205	
47	Vo	Dzrekpon	Dzrekpo Hagou	884	
48	Zio	Agbelouve	Afoudome	614	
49	Zio	Agbelouve	Avedze	1.653	
50	Zio	Gape-Centre	Gape Centre	3.584	

※ Les villages de 1 à 39 sont identifiés comme villages faisant l'objet du projet. Les villages de 40 à 50 sont les villages candidats. L'ensemble des villages faisant l'objet du projet sera déterminé lors de la conception détaillée.

(3) Construction de mini-adductions d'eau potable (Région Savanes)

NO	Préfecture	Canton	Village	Pop.2010
1	Cinkassé	Timbou	Timbou	5.764
2	Kpendial	Pognon	Pognon	2.217
3	Oti	Barkoissi	Barkoissi	3.143
4	Oti	Sagbiébou	Sagbiébou	3.914
5	Tandjoare	Nano	Nano	4.469
6	Tandjoare	Bogou	Bogou	3.007
7	Tandjoaré	Tamongue	Yembour	3.822
8	Tone	Naki-Ouest	Naki-Ouest	5.165
9	Tone	Nanergou	Nanergou	3.241
10	Tone	Tami	Tami	1.871

Système de la Coopération financière non-remboursable du Japon

Le Gouvernement du Japon (ci-après dénommé "le Gdj") est au centre de l'exécution des réformes organisationnelles pour améliorer la qualité des opérations de l'Aide publique au développement (l'Apd), et dans le cadre de ce réajustement, une nouvelle loi de la JICA est entrée en vigueur au 1er octobre 2008. En se basant sur la loi et la décision du Gdj, la JICA est devenue l'agence exécutive de la Coopération financière non-remboursable du Japon pour les Projets généraux, pour la Pêche et pour la Coopération Culturelle.

La coopération financière non-remboursable consiste en des fonds non-remboursables pour le pays bénéficiaire qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (services techniques ou transport des produits, etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations y afférentes du Japon. La coopération financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don de matériel en nature au pays bénéficiaire.

1. Procédures de la coopération financière non-remboursable du Japon

La coopération financière non-remboursable du Japon est menée comme suit :

Etude préparatoire (ci-après dénommée « "l'Etude" »)

- L'Etude menée par la JICA

Estimation et approbation

- Estimation par le Gdj et la JICA. Approbation par le Conseil des ministres du Japon

Détermination de l'exécution

- L'Echange de Notes entre le Gdj et un pays bénéficiaire

Accord de Don (ci-après dénommé « l'"A/D" »)

- Accord conclu entre la JICA et un pays bénéficiaire

Exécution

- Mise en œuvre du Projet sur la base de l'A/D

2. Etude préparatoire

(1) Contenu de l'Etude

Le but de l'Etude est de fournir un document de base nécessaire pour l'estimation du Projet par la JICA et le Gdj. Le contenu de l'Etude est le suivant:

- confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet.
- évaluer la pertinence de la coopération financière non-remboursable d'un point de vue technologique et socio-économique
- confirmer le concept de base du plan convenu après Concertations entre les deux parties
- préparer un concept de base du Projet ; et
- estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête par le pays bénéficiaire n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de la coopération financière non-remboursable. Le concept de base du projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non-remboursable du Japon.

La JICA demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des minutes des Concertations.

(2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution de l'Etude, la JICA utilise un (des) consultant(s) enregistré(s). La JICA effectue une sélection basée sur des propositions soumises par ces derniers.

(3) Résultat de l'Etude

Le rapport de l'Etude est relu par la JICA, et après confirmation de la justesse du Projet, la JICA recommande au Gdj d'effectuer une estimation sur l'exécution du Projet.

3. Plan de la coopération financière non-remboursable du Japon

(1) L'E/N et l'A/D

Après l'approbation par le Conseil des ministres du Japon du Projet proposé par le gouvernement bénéficiaire, l'Echange de Notes (ci-après dénommé "l'E/N") sera signé entre le Gdj et le Gouvernement du pays bénéficiaire pour formuler une demande d'aide, qui sera suivie par la conclusion de l'A/D entre la JICA et le Gouvernement du pays bénéficiaire afin de définir les clauses nécessaires pour l'exécution du Projet, telles que les conditions de paiement, les responsabilités du Gouvernement du pays bénéficiaire, et les conditions d'obtention.

(2) Sélection des Consultants

Le(s) consultant(s) employé(s) pour l'Etude sera (seront) recommandé(s) par la JICA au pays bénéficiaire pour également travailler sur l'exécution du Projet après l'E/N et l'A/D en vue de maintenir l'uniformité technique.

(3) Pays d'origine éligible

La coopération financière non-remboursable du Japon doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire. Lorsque la JICA et le Gouvernement du pays bénéficiaire ou son autorité désignée le jugent nécessaire, la coopération financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tels que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire). Toutefois, dans le cadre de la coopération financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir les sociétés de construction, la société de commerce nécessaires à l'exécution de la coopération, et le consultant principal doivent être exclusivement des ressortissants japonais. (Le terme "ressortissant japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.)

(4) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par la JICA. Cette vérification est nécessaire car les fonds de la coopération financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

(5) Principales dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de la coopération financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes:

(6) "Usage adéquat"

Le Gouvernement du pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable.

(7) "Exportation et Réexportation"

Les produits achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable ne doivent pas être exportés ou réexportés à partir du pays bénéficiaire.

(8) "Arrangement bancaire (A/B)"

- a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son "représentant autorisé" devra ouvrir un compte à son nom dans une banque au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). La JICA exécutera la

Annexe 4-2 Procès-verbal des discussions (4 août 2011)

coopération financière non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.

- b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

(9) Autorisation de Paiement (A/P)

Le Gouvernement du pays bénéficiaire devra régler à la banque la commission de notification de l'autorisation de paiement et la commission de paiement.

(10) Considérations sociales et environnementales

Le pays bénéficiaire doit assurer les considérations sociales et environnementales pour le Projet et doit suivre les règlements environnementaux du pays bénéficiaire et les directives socio-environnementales de la JICA.



Principales prestations à la charge de chaque gouvernement
(Projet de construction)

N°	Articles	A couvrir par le Don	A couvrir par le pays bénéficiaire
1	Assurer le(s) terrain(s) nécessaire(s) pour l'exécution du Projet et le défrichage du terrain		•
2	Assurer le déchargement et le dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire et assister le transport terrestre dans le pays		
	1) Transport maritime (aérien) des produits du Japon au pays bénéficiaire	•	
	2) Exonération des taxes et droits de douane des produits au port de débarquement		•
	3) Transport terrestre du port de débarquement au site du projet	•	
3	Exempter les droits de douane, taxes internes et autres prélèvements fiscaux qui peuvent être imposés dans le pays bénéficiaire en relation avec la fourniture des produits et services (exemptés/produits par l'autorité sans utilisation du Don)		•
4	Accorder aux ressortissants japonais, dont les services peuvent être requis en relation avec la fourniture des produits et services sous le contrat vérifié, les facilités qui peuvent être requises en relation avec leur entrée dans le pays bénéficiaire et leur séjour pour la réalisation.		•
5	Exploitation et maintenance correcte et efficace (des installations construites et des équipements fournis/ des installations / des équipements fournis) pour la réalisation du Projet.		•
6	Prise en charge de toutes dépenses, autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaire à la réalisation du Projet.		•
7	Prise en charge des commissions suivantes de la banque japonaise pour les services bancaires basés sur les B/A		
	Commission de notification de l'autorisation de paiement (A/P)		•
	Commission de paiement		•
8	Considération sociale et environnementale à prendre dans le Projet		•

(B/A : Arrangement bancaire, A/P : Autorisation de paiement)

Formalités nécessaires pour les prestations à la charge du gouvernement togolais et période d'exécution (en supposant le commencement des travaux en septembre 2012)

I. Conditions de commencement des travaux de la partie japonaise

N.	Tâches		Formalités nécessaires	Maîtrise d'exécution	Délai d'exécution et durée	Remarques
1	Obtention de l'accord pour l'utilisation des terrains pour les ouvrages	1-1	Obtention de l'accord pour l'utilisation des terrains pour les ouvrages (ouvrages hydrauliques, canalisations, etc.)	Direction régionale de l'Hydraulique de Savanes	Fin octobre 2011	Pour les 10 ouvrages à construire
2	Terrassement et aménagement de la route d'accès	2-1	• Exécution du terrassement et de l'aménagement des routes d'accès	Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement	Fin août 2012	Jusqu'au commencement des travaux
3	Conservation des forages cibles de la construction et de la réhabilitation	3-1	• Conservation des forages cibles de la construction de mini-AEP	Direction régionale de l'Hydraulique de Savanes	Août 2011 – septembre 2012	Après accord avec la mission d'étude, jusqu'au commencement des travaux
		3-2	• Conservation des forages cibles de la réhabilitation de la pompe manuelle déterminés lors de l'étude	Direction régionale de l'Hydraulique Maritime	Août 2011 – septembre 2012	Après accord avec la mission d'étude, jusqu'au commencement des travaux
4	Création du bureau de supervision des travaux	4-1	• Demande de budget	Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement	Août 2011	
		4-2	• Mesures budgétaires	Ministère de l'Economie et des Finances	Novembre 2011	
		4-3	• Mise en place du bureau de supervision des travaux	Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement	Fin août 2012	Avant le commencement des travaux
5	Demande d'autorisation pour les travaux de pose des canalisations traversées de route et supervision	5-1	• Discussions préalable avec le Ministère des travaux publics et des transports	Direction régionale de l'Hydraulique de Savanes	Fin août 2011	Exécution sur la base de l'accord avec la mission d'étude
		5-2	• Préparation de la demande	Direction régionale de l'Hydraulique de Savanes	Fin juin 2012	Démarrage de l'élaboration sur la base du contenu de la conception détaillé
		5-3	• Demande d'autorisation pour les travaux de pose des canalisations traversées de route	Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement	Fin juillet 2012	
		5-4	• Autorisation pour les travaux de traversée de route	Direction générale des travaux publics du Ministère des travaux publics et des transports	Fin août 2012	Jusqu'au commencement des travaux
		5-5	• Suivi pendant la période des travaux de traversée	Direction régionale de l'Hydraulique de Savanes	Pendant la période d'exécution des travaux	
6	Demande d'Etude de l'environnement initial (EEI) et approbation	6-1	• Soumission du rapport EEI à la Division d'évaluation de l'impact sur l'environnement, Direction de l'Environnement, Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières	Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement	Avril 2011	Soumission faite
		6-2	• Approbation du rapport EEI	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières	Fin octobre 2011	

II. Mesures prises pour la construction des ouvrages et leur utilisation adaptée

N.	Tâches		Formalités nécessaires	Maîtrise d'exécution	Délai d'exécution et durée	Remarques
7	Fourniture d'informations sur la sécurité et	7-1	• Fourniture d'informations sur la sécurité	Directions régionales de l'Hydraulique des Régions Maritime et	Février 2012 – mars 2014	Pendant la conception détaillée et la

Annexe 4-2 Procès-verbal des discussions (4 août 2011)

	mesures nécessaires à l'assurance de la sécurité	7-2	• Mesures nécessaires à l'assurance de la sécurité	Savanes Poste de police et bureau de la gendarmerie de tutelle	Février 2012 – mars 2014	période des travaux Pendant la conception détaillée et la période des travaux
8	Affectation d'homologues pour la supervision de l'exécution des travaux	8-1	• Elaboration du système de supervision de l'exécution des travaux	Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement	Fin août 2011	Début de l'élaboration après accord avec la mission d'étude
		8-2	• Demande de budget	Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement	Août 2011	
		8-3	• Mesures budgétaires	Ministère de l'Economie et des Finances	Novembre 2011	
		8-4	• Exécution de la supervision de l'exécution des travaux	Directions régionales de l'Hydraulique des Régions Maritime et Savanes	Pendant la période d'exécution des travaux	
9	Affectation d'homologues pour l'exécution de la Composante Soft	9-1	• Exécution de l'encadrement et du soutien	Directions régionales de l'Hydraulique des Régions Maritime et Savanes	Pendant la période d'exécution des travaux	
10	Suivi des ouvrages après la construction	10-1	Suivi des ouvrages après la construction et de leur état d'exploitation	Directions régionales de l'Hydraulique des Régions Maritime et Savanes	Après l'achèvement des ouvrages	

III. Formalités nécessaires pendant l'exécution du projet

N.	Tâches		Formalités nécessaires	Maîtrise d'exécution	Délai d'exécution et durée	Remarques
11	Formalités d'exonération des taxes internes (TVA, etc.) et des taxes sur les importations	11-1	• Elaboration des documents pour l'exonération de la TVA, de la taxe sur les importations, et autres prélèvements	Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement	Septembre 2012 – mars 2014	Chaque approvisionnement
		11-2	• Demande d'exonération	Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement	Septembre 2012 – mars 2014	Chaque approvisionnement
		11-3	• Approbation de l'exonération	Ministère de l'Economie et des Finances (Direction fiscale, Direction des douanes)	Septembre 2012 – mars 2014	Chaque approvisionnement
12	Emission de l'Arrangement bancaire (B/A) et de l'Autorisation de paiement (A/P)	12-1	• Signature de l'Arrangement bancaire	Ministère de l'Economie et des Finances	Fin janvier 2012	Conception détaillée et pendant la réalisation du projet
		12-2	• Emission de l'A/P	Ministère de l'Economie et des Finances	Septembre 2012 – mars 2014	N'importe quand pendant la période des travaux
		12-3	• Dépense de la commission d'émission de l'A/P, des frais de gestion du compte	Ministère de l'Economie et des Finances	Septembre 2012 – mars 2014	N'importe quand pendant la période des travaux

FORMULE DE SUIVI

- Si nécessaire, l'auteur de propositions du projet se référera à la Formule de suivi ci-dessous pour la soumission des rapports.

- Lors de la fixation de plans de suivi incluant articles, fréquences et méthodes de suivi, la phase du projet ou le cycle de vie du projet (par ex. phase de construction et phase opératoire) devra être considéré.

I. Réponses/actions aux commentaires et directives des autorités gouvernementales et du public

Articles de suivi	Résultats du suivi dans le délai du rapport
Réponses/actions aux commentaires et directives des autorités gouvernementales	

II. Mesures d'atténuation**- Perturbation de la circulation**

Articles de suivi	Résultats du suivi dans le délai du rapport
(Méthode) a. Contrôle du plan des travaux de déviation temporaire b. Observation sur le site pour voir s'il y a embouteillage ou non c. Observation sur le site pour voir si des mesures de sécurité sont prises, par ex. panneaux routiers	
(Durée) a. Une fois avant le commencement de la construction b. Pendant la déviation du trafic c. Pendant la déviation du trafic	
(Fréquence) a. Une fois avant le commencement de la construction b. Tous les jours pendant la déviation c. Tous les deux jours pendant la déviation	

Liste de contrôle environnemental

Catégorie	Article environnemental	Articles de contrôle majeurs	Oui : O Non: N	Vérification des points à considérer sur le plan environnemental
1 Permis et explications	(1) EIE et permis environnementaux	1) Les rapports EEI ont-ils été officiellement complétés ? 2) Les rapports EEI ont-ils été approuvés par les autorités du gouvernement du pays hôte ? 3) Les rapports EEI ont-ils été approuvés inconditionnellement ? Si des conditions sont imposées pour l'approbation des rapports EEI, ces conditions sont-elles satisfaites ? 4) En plus des approbations ci-dessus, d'autres permis environnementaux requis ont-ils été obtenus des autorités de contrôle du gouvernement du pays hôte ?	1) N 2) N 3) Pas réponse 4) N	1) Les rapports EEI ont été élaborés par le Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise (MEAHV) et soumis au Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) le 22 avril 2011. 2) Le MERF devrait émettre un permis de projet au MEAHV vers la fin août 2011. 3) Le MERF n'a pas jusqu'ici donné de réponse sur les rapports EEI au MEAHV. 4) Aucun autre permis n'est requis.
	(2) Explications au Public	1) Le contenu du projet et les impacts potentiels ont-ils été adéquatement expliqués au public sur la base des procédures appropriées, y compris la divulgation d'informations ? La compréhension du public est-elle obtenue ? 2) Des réponses correctes sont-elles faites aux commentaires du public et des autorités de contrôle ?	1) O 2) O	1) Le contenu du projet a été expliqué au public, aux bénéficiaires et aux chefs des autorités locales pertinentes par le biais d'ateliers. Ils ont compris le projet. 2) Les gens ont accepté le projet et sont reconnaissants à la JICA. Ils ont répondu qu'ils coopéreraient avec le projet.
	(3) Considération d'alternatives	1) Pour le plan de développement de l'alimentation en eau, des plans multiples (y compris les aspects environnementaux et sociaux) sont-ils considérés ?	1) O	1) Les emplacements des châteaux d'eau, les trajets des canalisations et les emplacements des robinets ont été décidés via des discussions avec les chefs de village et les membres des Comités Villageois de Développement.
2 Pollution / risques pour le public	(1) Qualité de l'eau	1) La qualité de l'eau potable satisfait-elle la norme nationale ?	1) O	1) Elle est conforme aux normes de l'OMS, qui sont utilisées comme normes nationales de l'eau potable.
	(2) Déchets	1) Les déchets de construction sont-ils correctement évacués vers les zones désignées ?	1) O	1) Ils seront correctement évalués vers les emplacements désignés par le responsable de la direction régionale des Savanes du MEAHV.
	(3) Bruit et vibrations	1) Le bruit et les vibrations produits aux installations, par ex. stations de pompage, sont-ils conformes aux normes du pays ?	1) Pas réponse	1) Il n'y a pas de norme sur le bruit et les vibrations au Togo. Cependant, le bruit et les vibrations causés par l'ouvrage hydraulique n'ont pas d'impact sur les hommes et les autres composants de l'environnement biophysique, parce qu'ils sont de courte durée et à petite échelle.

Annexe 4-2 Procès-verbal des discussions (4 août 2011)

Catégorie	Article environnemental	Articles de contrôle majeurs	Oui : O Non: N	Vérification des points à considérer sur le plan environnemental
	(4) Affaissement de terrain	1) En cas d'extraction de grands volumes d'eau souterraine, est-il possible que cette extraction provoque un affaissement de terrain ?	1) Pas réponse	1) Le volume d'eau souterraine extraite est infiniment petit, comparé à l'eau rechargée pendant chaque saison des pluies. De plus, la Région de Savanes se compose de sites rocheux et l'eau souterraine extraite dans le projet est de l'eau de fissures. Il n'y a donc pas de possibilité d'affaissement de terrain dû à l'extraction de l'eau souterraine.
3 Environnement naturel	(1) Zones protégées	1) Le site du projet est-il situé dans des zones protégées désignées par les lois nationales (par ex. parc national, réserve animale, réserve forestière) ou traités et conventions internationales ? Y a-t-il une possibilité que le projet affecte les zones protégées ?	1) N	1) Tous les villages candidats au projet sont situés en dehors de zones protégées. Il est impossible que le projet affecte des zones protégées.
	(2) Ecosystème	1) Le site du projet englobe-t-il des forêts vierges, forêts tropicales humides, des habitats précieux sur le plan écologique (par ex. récifs de corail, palétuviers, ou marais de marée ? 2) Le site du projet englobe-t-il des habitats protégés d'espèces en voie d'extinction désignées par les lois du pays ou des traités et conventions internationales ? 3) Si un impact environnemental considérable est anticipé, des mesures de protection adéquates sont-elles prises pour réduire les impacts sur l'écosystème ? 4) Y a-t-il une possibilité que la quantité d'eau (par ex. eau de surface, eau souterraine) utilisée par le projet affecte défavorablement les environnements aquatiques, tels que rivières ? Des mesures adéquates sont-elles prises pour réduire les impacts sur les environnements aquatiques, par ex. organismes aquatiques ?	1) N 2) N 3) Pas réponse 4) N	1) Tous les sites de sous-projet sont éparpillés dans la Région de Savanes et non situés dans de telles zones. 2) Tous les sites de sous-projet sont éparpillés dans la Région de Savanes et ne mettent en danger aucune espèce. 3) Aucun impact écologique important n'est anticipé parce que chaque sous-projet est de petite envergure, et les sites éparpillés dans la vaste Région de Savanes. 4) La source d'eau n'est pas de l'eau de surface, mais de l'eau de fissures. Aussi le projet n'aura-t-il aura effet défavorable sur les organismes aquatiques des masses d'eau de surface, telles que rivières, lacs et étangs. Par ailleurs, chaque sous-projet extrait une petite quantité d'eau des sources d'eau respectives, ne causant aucun impact négatif sur l'environnement aquatique des systèmes d'eaux souterraines.
	(3) Géographie	1) Le projet changera-t-il la géographie locale par des terrassements ?	1) N	1) Les changements topographiques seront très mineurs, parce que les zones excavées seront remblayées telles qu'elles après la construction de la structure souterraine, et que les superstructures de chaque sous-projet occuperont une petite surface dans les villages respectifs.
	(4) Erosion	1) La couche sommitale sur le site du projet sera-t-elle érodée après l'achèvement ?	1) N	1) Le sol sera adéquatement compacté lors du remblai de sorte que l'érosion ne surviendra pas. Une mesure d'atténuation, par ex. végétation, sera prise s'il reste une possibilité d'érosion.
	(5) Zones côtières	1) L'eau de mer (saline) interférera-t-elle avec l'eau potable ?	1) N	1) Cela ne se produit pas parce que le site du projet, Région des Savanes, est situé à plus de 550 km de la mer.

Annexe 4-2 Procès-verbal des discussions (4 août 2011)

Catégorie	Article environnemental	Articles de contrôle majeurs	Oui : O Non: N	Vérification des points à considérer sur le plan environnemental
	(6) Hydrologie de surface	1) L'extraction d'eau souterraine aura-t-elle un impact sur le régime des lacs ou rivières ?	1) N	1) Il n'existe pas de lacs dans la Région de Savanes. Quant aux rivières, il n'y a pas de preuve de relation avec les sources d'eau du projet, par ex. eau de fissures, et les eaux des rivières de la zone. Mais même s'il est possible qu'il y ait une relation entre les sources d'eau et la surface, il est supposé que le taux de pompage est très bas et n'affecte pas le régime des rivières.
	(7) Météorologie	1) Le projet aura-t-il un impact quelconque sur le climat ?	1) N	Le volume total d'eau souterraine extraite dans le projet est réduit et n'affecte pas le climat parce que l'énergie utilisée pour le pompage est très limitée.
	(8) Hydrogéologie	1) L'extraction d'eau souterraine du projet aura-t-elle un impact négatif sur le flux de l'eau souterraine ?	1) N	L'extraction d'eau souterraine dans le projet est sans impact sur le flux des eaux souterraines, parce que le volume total est réduit et que les taux de pompage sont très bas.
	(9) Risques de contamination	1) Le site du forage actuel ou futur est-il situé près d'un remblai de terre ? 2) Les points de distribution de l'eau potable (eau du robinet) sont-ils déjà prévus éloignés de zones de contamination, telles que décharges, toilettes, sites de traitement de déchets médicaux ?	1) N 2) O	1) Aucun des sites de sous-projet n'est situé près d'un remblai de terre. 2) Pour la sécurité, les points de distribution de l'eau potable (robinets) sont prévus éloignés de facteurs de contamination potentielle.
4 Environnement social	(1) Réinstallation	1) Une réinstallation forcée de villageois est-elle provoquée par l'exécution du projet ? Si oui, des efforts sont-ils faits pour minimiser les impacts causés par la réinstallation ? 2) Des explications adéquates sur la réinstallation et l'indemnité sont-elles données aux personnes affectées avant la réinstallation ? 3) Le plan de réinstallation inclut-il une indemnisation correcte, et le rétablissement des moyens d'existence et du niveau de vie développés sur la base d'études socioéconomiques sur la réinstallation ? 4) Le plan de réinstallation prête-t-il une attention particulière aux groupes vulnérables, y compris les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes au-dessous du niveau de pauvreté, les minorités ethniques, et les autochtones ? 5) Des accords avec les personnes affectées sont-ils obtenus avant la réinstallation ? 6) Un cadre organisationnel est-il établi pour exécuter la réinstallation correctement ? La capacité et le budget sont-ils assurés pour exécuter le plan ? 7) Un plan est-il développé pour suivre les impacts de la réinstallation ?	1) N 2) Pas réponse 3) Pas réponse 4) Pas réponse 5) Pas réponse 6) Pas réponse 7) Pas réponse	1) Tous les ouvrages seront construits sur des terrains publics ou des terrains volontairement donnés par les villageois. Aussi le projet ne provoquera-t-il jamais de réinstallation forcée de villageois. 2) Aucune réinstallation forcée n'aura lieu. 3) Idem 4) Idem 5) Idem 6) Idem 7) Idem



Annexe 4-2 Procès-verbal des discussions (4 août 2011)

Catégorie	Article environnemental	Articles de contrôle majeurs	Oui : O Non: N	Vérification des points à considérer sur le plan environnemental
	(2) Vie et moyens d'existence	1) Est-il possible que le projet affecte défavorablement les conditions de vie des habitants ? Des mesures adéquates sont-elles considérées pour réduire les impacts, si nécessaire ? 2) Est-il possible que le volume d'eau extrait par le projet affecte défavorablement les utilisations d'eau actuelles et les zones d'utilisation d'eau ?	1) N 2) N	1) Il est inutile de démontrer des impacts négatifs sur la population, car au contraire, le projet conduira à une amélioration des conditions de vie importante des bénéficiaires de ces systèmes hydrauliques (amélioration de la santé, allègement de la pauvreté, etc.). 2) Aucun changement n'est prévu pour les utilisations de l'eau parce que la population utilisera l'eau pour les mêmes choses qu'avant le projet. Un changement reste possible, parce que de l'eau sera plus sûre qu'avant.
	(3) Patrimoine	1) Est-il possible que le projet endommage des sites du patrimoine archéologique, historique, culturel et religieux locaux ? Des mesures adéquates sont-elles considérées pour protéger ces sites conformément aux lois du pays ?	1) N	Il n'y a pas d'emplacements sensibles aux environs des 10 sites de sous-projet.
	(4) Paysage	1) Est-il possible que le projet affecte défavorablement le paysage local ? Les mesures nécessaires sont-elles prises ?	1) N	Il n'y a pas d'impact adverse car les gens croient que le château d'eau et des points d'eau qui seront construits constituent un ensemble d'installations attractives qui améliorent le paysage.
	(5) Droits de l'eau	1) Existe-t-il des détenteurs des droits de l'eau souterraine dans les zones où des forages sont développés dans le projet ?	1) N	Personne dans le village ne détient de droits de l'eau sur les eaux souterraines. Selon les principes de la tradition du village, l'eau appartient à toute la communauté, même les étrangers ont accès à l'eau dans les villages.
	(6) Minorités ethniques et autochtones	1) Le projet est-il conforme aux lois du pays concernant les droits des minorités ethniques et autochtones ? 2) La réduction des impacts sur la culture et le mode de vie des minorités ethniques et autochtones est-elle prise en considération ?	1) Pas réponse 2) N	1) La République togolaise est une nation multiethnique et ne possède pas de telle loi. 2) Aucune nécessité pour de telles considérations. Le projet n'affectera ni les minorités ethniques ni les autochtones. Il n'y a pas de discrimination dans la communauté villageoise.
5 Autres	(1) Impacts pendant la construction	1) Des mesures adéquates sont-elles considérées pour réduire les impacts dus aux odeurs, bruit, vibrations, eaux turbides, pollution de l'air (par ex. poussière, gaz d'échappement) pendant la construction ? 2) Si les activités de construction affectent défavorablement l'environnement naturel (par ex. écosystème), des mesures adéquates sont-elles considérées pour réduire ces impacts ? 3) Si les activités de construction affectent défavorablement l'environnement social (par ex. gêne et accidents de la circulation, accidents de la construction, ressaut), des mesures adéquates sont-elles prises pour réduire les impacts ?	1) O 2) O 3) O	1) Les impacts potentiels liés aux activités de construction devraient être mineurs et temporaires, parce que leur durée sera seulement celle des travaux de construction, une semaine maximum, et que leur étendue sera limitée aux zones adjacentes. Mais des mesures d'atténuation appropriées seront prises dans les travaux de construction si les résidents du voisinage se plaignent. Les mesures d'atténuation seront prises par le contractant, puis approuvées par la Direction régionale de Savanes du MEAHV avant leur exécution. 2) Les impacts potentiels liés aux activités de construction dans l'environnement naturel seront mineurs et temporaires, parce que leur durée sera seulement celle des travaux de construction, une semaine maximum, et que leur étendue sera limitée aux zones adjacentes. 3) On devra faire un détour pendant une période donnée quand une route nationale sera complètement fermée pour installer les canalisations la traversant. Dans ce cas, le contractant fera un plan de construction bien établi et obtiendra l'approbation du gouvernement. La période de fermeture de la route sera de plusieurs jours au maximum. Aussi, aucun impact adverse important n'est prévu.

Annexe 4-2 Procès-verbal des discussions (4 août 2011)

Catégorie	Article environnemental	Articles de contrôle majeurs	Oui : O Non: N	Vérification des points à considérer sur le plan environnemental
	(2) Suivi (Monitoring)	<p>1) L'auteur de propositions du projet développe et exécute-t-il un programme de suivi pour les articles de l'environnement considérés avoir des impacts potentiels ?</p> <p>2) Les articles, méthodes et fréquences inclus dans le programme de suivi sont-ils jugés appropriés ?</p> <p>3) Le soumissionnaire établit-il un cadre de suivi adéquat (organisation, personnel, équipement, et budget adéquat pour soutenir le cadre de suivi) ?</p> <p>4) Des exigences réglementaires concernant le système de rapports de suivi, par ex. format et fréquence des rapports du soumissionnaire aux autorités de contrôle, sont-elles identifiées ?</p>	<p>1) O</p> <p>2) O</p> <p>3) O</p> <p>4) N</p>	<p>1) Un programme de suivi a été développé et sera mis en place. Le programme inclut l'état de la circulation causé par la fermeture de la route et les mesures d'atténuation prises.</p> <p>2) Le programme comprend seulement un article à suivre. Il sera convenable comme suit. (Article de suivi) état de la circulation et mesures d'atténuation où la route nationale est temporairement fermée. (Méthode de suivi)</p> <p>a. Contrôle du plan de travaux de déviation temporaire.</p> <p>b. Observation sur le site s'il y a embouteillage ou non</p> <p>c. Observation sur le site si des mesures de sécurité sont prises, par ex. panneaux routiers (Durée du suivi)</p> <p>a. Une fois avant le début de la construction</p> <p>b. Pendant la déviation de la circulation.</p> <p>c. Pendant la déviation de la circulation (Fréquence de suivi)</p> <p>a. Une fois avant le début de la construction</p> <p>a. Tous les deux jours pendant la déviation</p> <p>b. Tous les deux jours pendant la déviation. Le plan d'atténuation contre la gêne de la circulation sera suivi en termes de planification, état de la circulation et sécurité. Voir la formule de suivi pour les détails.</p> <p>3) Le MEAHV devra établir un système de suivi, arrangement budgétaire y compris.</p> <p>4) Il n'y a pas d'exigences réglementaires.</p>

3

Annexe 5 Plan de Composante soft

**ETUDE PREPARATOIRE (DEUXIEME)
POUR
LE PROJET D'APPROVISIONNEMENT EN EAU
POTABLE ET ASSAINISSEMENT
EN MILIEU RURAL ET SEMI-URBAIN
DANS LES REGIONS MARITIME ET SAVANES
EN REPUBLIQUE TOGOLAISE**

Plan de Composante soft

NOVEMBRE 2011

SANYU CONSULTANTS INC.

Table des Matières

1. Arrière-plan du projet de Composante Soft
2. Objectifs de la Composante Soft
3. Fruits de la Composante Soft
4. Méthode de vérification du degré d'atteinte des résultats
5. Activités de la Composante Soft (plan d'apport)
6. Méthode de recrutement des ressources pour l'exécution de la Composante Soft
7. Processus d'exécution de la Composante Soft
8. Résultats de la Composante Soft
9. Coût approximatif de la Composante Soft
10. Responsabilités de l'organisme d'exécution togolais

[Documents]

Documents pour calculer le coût approximatif de la Composante Soft

1. Arrière-plan du projet de Composante Soft

(1) Politique nationale pour le secteur de l'eau du Togo

La République Togolaise a défini un "Plan décennal 1991-2000 pour l'alimentation en eau potable", et prévoyant la construction d'un total de 10.099 forages dans tout le pays jusqu'en l'an 2000, promeut la construction de forages avec l'assistance des principaux bailleurs de fonds, le Japon y compris. Mais le désordre social et les difficultés de la démocratisation depuis 1993 s'ajoutant à ses problèmes financiers, les principaux bailleurs de fonds s'abstiennent de l'aide au Togo, et le taux d'achèvement de l'objectif se limite à environ 40%. D'après le rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) établi en 2007, le taux de desserte moyen national est d'environ 30%, et les chiffres sont très bas en milieu rural et semi-urbain, dans la Région Maritime d'environ 13%, et de Savanes d'environ 17%. Pour cette raison, de nombreux habitants consomment l'eau non salubre des rivières, des marais et des puits, et selon les zones, ce qui est la cause de la propagation des maladies d'origine hydrique et d'un taux de mortalité élevé des enfants en bas âge.

Vu cette situation, le "Plan national d'alimentation en eau potable et d'assainissement en milieu rural et semi-urbain" (2006) et le "Plan d'Action National pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement" (PANSEA, 2010), ont été définis, et la construction et la réhabilitation d'ouvrages hydrauliques, ainsi que le renforcement du système d'opération du service d'alimentation en eau sont promus par plusieurs projets en vue d'atteindre le taux de desserte de 64% en milieu rural et de 62% en milieu semi-urbain jusqu'en 2015.

(2) Etat actuel du système de gestion et maintenance des ouvrages hydrauliques

La politique du Togo vise, après le passage au système de communes, à faire dans l'avenir des communes les maîtrises d'ouvrage dans les projets d'alimentation en eau, à confier la gestion des ouvrages hydrauliques aux Associations d'Usagers du Service de l'Eau Potable (AUSEP), et à faire passer aux AUSEP un contrat avec une entreprise privée possédant les techniques appropriées à la gestion et maintenance des ouvrages hydrauliques. Mais le passage au système des communes ne progresse pas, et les AUSEP n'existent pas. Pour cette raison, actuellement, les ouvrages hydrauliques sont gérés et entretenus par le Comité de l'Eau et/ou l'Association d'Usagers du Service de l'Eau Potable.

Pour les ouvrages à PMH, les habitants bénéficiaires formeront un Comité de l'Eau par ouvrage sous la direction de la Direction régionale de l'Eau et de l'Assainissement (ci-après désignée "Direction régionale"), qui est un organisme subalterne de la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement (DGEA). La gestion de l'ouvrage est confiée au Comité de l'Eau par la Direction régionale (sans rémunération), qui en assure la gestion et maintenance. Les membres du Comité de l'Eau sont sélectionnés par élection. Ils sont en principe au nombre de 5 : le président du comité, le vice-président, le trésorier, le trésorier adjoint et le secrétaire, et sont bénévoles. Il y a des comités où un superviseur, un conseiller (ancien président, etc.), en sont aussi membres. Le vendeur d'eau sélectionné parmi les

adhérents collecte les frais d'eau. Le trésorier et le trésorier adjoint du comité habitent à proximité de l'ouvrage hydraulique, et cumulent aussi souvent la fonction de vendeur d'eau.

Les mini-AEP sont gérées par l'Association d'Usagers du Service de l'Eau Potable (AUSEP). L'AUSEP est très similaire au Comité de l'Eau, mais s'agissant d'une association, le paiement de dividendes aux investisseurs est autorisé. Dans le cas des mini-AEP, l'installation est grande par rapport à l'ouvrage à PMH, et un gestionnaire spécialisé¹ pour l'installation électrique est recruté. Comme pour les ouvrages à PMH, la collecte des frais d'eau est faite par le vendeur d'eau, et les recettes d'eau sont gérées en bloc par l'Association.

L'encadrement et la supervision du Comité de l'Eau par le gouvernement sont effectués par le responsable de sensibilisation (ci-dessous "responsable de sensibilisation de la Direction régionale") affecté dans chaque préfecture par la Direction régionale. Ce responsable de sensibilisation de la Direction régionale assure l'encadrement pour les activités de sensibilisation concernant l'eau et l'assainissement, la création du Comité de l'Eau et la constitution du fonds lors de la construction du forage. Il assure aussi l'encadrement et la supervision après la création du Comité de l'Eau.

(3) Rôle du Comité de l'Eau dans la gestion et maintenance de l'hydraulique rurale

Lors de la construction de l'ouvrage hydraulique, la Direction régionale et le Comité de l'Eau conviennent de ce qui suit en tant que travail du Comité de l'Eau (Source : CONTRAT POINT D'EAU, DGEA).

- Un fonds sera établi avant le démarrage des travaux de construction de l'ouvrage hydraulique, et des cotisations² seront collectées.
- Les capitaux ci-dessous seront obtenus pour assurer un service d'alimentation en eau durable.
 - Frais d'exploitation de l'ouvrage hydraulique
 - Frais de maintenance des équipements de pompage, par ex. pompe
 - Frais pour le renouvellement³
 - Frais de gestion du Comité de l'Eau (frais requis pour les réunions ordinaires, articles de bureau, etc.)
- Le tarif de l'eau est fixé, et le système de collecte des frais d'eau au point d'eau sera consolidé.
- Les environs des points d'eau seront maintenus propres, et l'augmentation de la consommation d'eau potable et l'amélioration des coutumes sanitaires seront promues.
- Il sera demandé à un réparateur de réparer les problèmes de la pompe à motricité humaine, et il sera rémunéré.

¹ Egalement opération du groupe électrogène et de la pompe immergée.

² 150.000 FCFA pour les ouvrages à PMH, 200.000 FCFA par borne fontaine de mini-AEP

³ Comme pour une construction.

Le tarif de l'eau ne sera pas fixé seulement pour couvrir les frais de maintenance, la constitution du fonds en vue du renouvellement après le passage du nombre d'années de service sera aussi prise en compte. (Source : Plan national d'alimentation en eau potable et d'assainissement en milieu rural et semi-urbain (2006)). Le gouvernement donne des instructions pour l'introduction d'un système de collecte à tarification volumétrique, mais le tarif de l'eau sera fixé par le Comité de l'Eau. Les recettes de l'eau seront déposées sur un compte bancaire au nom du Comité de l'Eau.

(4) Rôle du gouvernement dans la gestion et maintenance de l'hydraulique rurale

Le gouvernement confie la gestion et maintenance de l'ouvrage hydraulique au Comité de l'Eau (sans rémunération), soutient et supervise la création et la gestion du Comité de l'eau, et en tant que soutien arrière, assure le monitoring de l'état de gestion et maintenance de l'ouvrage hydraulique et si nécessaire, la sensibilisation des membres du Comité de l'Eau et des habitants.

D'après l'accord intervenant entre la direction régionale et le Comité de l'Eau lors de la construction de l'ouvrage hydraulique, le gouvernement doit exécuter les articles suivants (Source : CONTRAT POINT D'EAU, DGEA).

- Une pompe est fournie lors de la construction ou réhabilitation d'un forage.
- La sensibilisation des habitants à l'amélioration de l'environnement de l'eau est assurée.
- Un réseau de distribution de pièces de pompes est établi avec la collaboration des distributeurs de pompes et d'entreprises locales, et la supervision de la fourniture stable est assurée.
- Un réseau de réparateurs de pompes (pour l'échange d'informations, l'entraide) est établi avec la collaboration des distributeurs de pompes.
- Toutes les parties prenantes assurent la supervision de sorte que chaque activité puisse être exécutée correctement.

(5) Problèmes apparus dans la gestion et maintenance en hydraulique rurale

Les problèmes suivants pourront être résolus par le biais de cette Composante Soft.

Comité de l'Eau et habitants bénéficiaires

- Les règles d'exploitation sont ambiguës, et les décisions et activités du Comité de l'Eau manquent de transparence.
- Plus de 1.500 personnes étant bénéficiaires d'une mini-AEP, la prise de décisions est difficile en organisant une assemblée générale.
- Certains Comités de l'Eau n'ont pas d'ordre dans les registres, et les recettes des frais d'eau ne sont pas gérées correctement.
- Le décret ministériel du Ministre de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique rurale recommande l'emploi d'une pompe manuelle du point de vue de la maintenance intégrale. C'est

actuellement la période de transition du passage de la pompe à pédale à la pompe manuelle, et la formation aux connaissances sur les pompes manuelles est requise pour les réparateurs.

- Les femmes et les enfants s'occupent pratiquement totalement du puisage de l'eau, mais les hommes membres du Comité de l'Eau sont nombreux, et il est difficile d'y répercuter les avis des femmes.
- L'encadrement concernant l'eau et l'assainissement du gouvernement aux Comités de l'Eau et des Comités de l'Eau aux habitants est insuffisant, les environs des points d'eau sont insalubres parce que des déchets sont éparpillés et que le bétail pâture en liberté, ce qui donne lieu à des risques de pollution de l'eau.
- Les patients atteints de maladies d'origine hydrique sont nombreux. Le lavage des mains, base de l'hygiène, n'est pas coutumier, et les connaissances concernant la l'eau potable et les maladies d'origine hydrique manquent.
- Sur les sites où un système solaire sera introduit, les panneaux solaires risquent d'être endommagés par les jets de pierres des enfants, etc.
- Les installations à système solaire étant peu nombreuses, les connaissances des habitants sont limitées.

(6) Nécessité de la Composante Soft

La maintenance appropriée doit être assurée pendant la période d'utilisation pour que les ouvrages hydrauliques construits alimentent les habitants en eau durablement. Avec l'Agence Française de Développement (AFD) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la DGEA a étudié l'atteinte ou non des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) par le biais d'une simulation supposant les 3 cas du Tableau 1 (Source : PANSEA, 2010). Il a ainsi été calculé que si la maintenance des ouvrages hydrauliques était faite efficacement et qu'il était ainsi possible de maintenir en fonctionnement au moins 90% des ouvrages, le taux de desserte de tout le pays atteindrait 58%, et dans ce cas, celui des villages et centres semi-urbains serait de 63%, et les critères définis dans les OMD seraient atteints. Par conséquent, la maintenance efficace des ouvrages hydrauliques est indispensable.

Tableau 1 Evaluation de la maintenance et taux de desserte à l'horizon 2015

Cas	Evaluation de maintenance des ouvrages hydrauliques	Taux de fonctionnement des ouvrages en 2015 (estimation)	Taux de desserte de tout le pays en 2015 (estimation)
1.	Efficace	Sup. à 90%	58% ¹
2.	Ordinaire	Env. 80-90%	52%
3.	Insuffisant	Env. 70-80%	45%

¹ Le total pour les zones rurales et les centres semi-urbains sera de 63%.

Les conditions suivantes doivent être assurées en vue de réaliser l'utilisation durable des ouvrages hydrauliques par les habitants bénéficiaires à travers de la gestion et maintenance efficace, et afin de maintenir l'état sanitaire amélioré.

- L'exécution correcte de la gestion et maintenance des ouvrages hydrauliques permettra le puisage d'eau de manière stable.
- Les habitants utiliseront l'eau sur la base de connaissances correctes concernant l'assainissement.

Les conditions ci-dessous doivent être remplies pour réaliser ces points.

- | | |
|---|--|
| (1) Bénéficiaires des ouvrages hydrauliques : | Le Comité de l'Eau composé d'habitants bénéficiaires assurera la gestion et maintenance de l'ouvrage hydraulique. Sa gestion sera très transparente, et il remplira sa responsabilité de donner des explications aux habitants bénéficiaires. |
| (2) Gouvernement (direction régionale) : | Il soutiendra les réparations du Comité de l'eau en supervisant le système de fourniture stable de pièces de rechange. De plus, le responsable de sensibilisation de la Direction régionale saisira la situation des habitants bénéficiaires et du Comité de l'Eau, et si nécessaire, assurera la sensibilisation concernant la gestion du Comité de l'Eau et l'eau et l'assainissement. |

La réalisation des activités de Composante Soft pour la résolution des problèmes précités et le renforcement des capacités du Comité de l'Eau et des personnes concernées du gouvernement (en particulier responsable de sensibilisation de la Direction régionale) seront nécessaires pour réaliser (1) et (2) ci-dessus sur les ouvrages qui seront construits ou réhabilités dans le cadre de ce projet de Coopération financière non-remboursable.

2. Objectifs de la Composante Soft

(1) Objectifs qui seront atteints par le biais de la Composante Soft

L'objectif de la Composante Soft du projet est :

"Renforcer les capacités du Comité de l'Eau, organisme de maintenance des ouvrages hydrauliques villageois composé d'habitants, par le biais des efforts propres des habitants bénéficiaires et du soutien continu de la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement".

Le système de gestion et maintenance suivant sera établi pour concrétiser cette situation à la fin de la période d'exécution du projet.

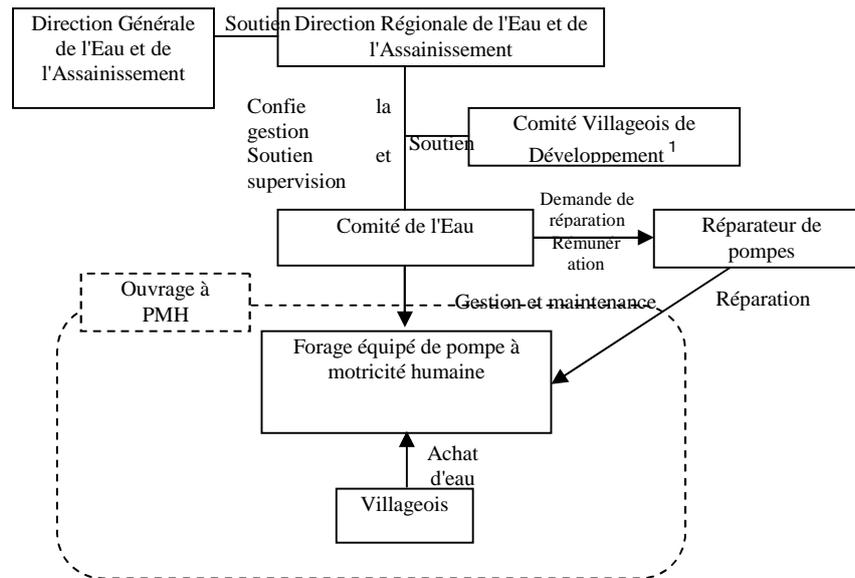
(2) Consolidation du système de gestion et maintenance dans le cadre de la Composante Soft

Alors que le passage au système de communes ne progresse pas, le système de gestion et maintenance actuel des ouvrages hydrauliques qui seront construits dans le cadre du projet de Coopération financière non-remboursable est de confier la gestion de l'ouvrage au Comité de l'Eau sous la supervision et avec l'encadrement de la direction régionale.

(a) Système de gestion et maintenance des ouvrages à PMH

L'ouvrage à PMH est un ouvrage fournissant de l'eau uniquement sur le site du forage, prévu pour alimenter 250 personnes. La Figure 1 montre le système de gestion et maintenance d'un ouvrage à PMH.

Le soutien et la supervision de la direction régionale sont assurés par son responsable de sensibilisation. Comme indiqué dans "1(2) Etat actuel du système de gestion et maintenance des ouvrages hydrauliques", le responsable de sensibilisation encadre pour la création du Comité de l'Eau et la constitution du fonds lors de la construction du forage. Après la création, il saisit aussi les activités du Comité de l'Eau, et si nécessaire, effectue des activités de sensibilisation et une éducation à l'eau et à l'assainissement. Il répond aussi aux autres consultations du Comité de l'Eau et des habitants.



¹ Organisé par les personnes importantes dans les villages, qui établit le plan de développement rural. C'est une structure supérieure du Comité de l'Eau s'occupant de la promotion l'hydraulique rurale afin d'améliorer les conditions de vie rurale.

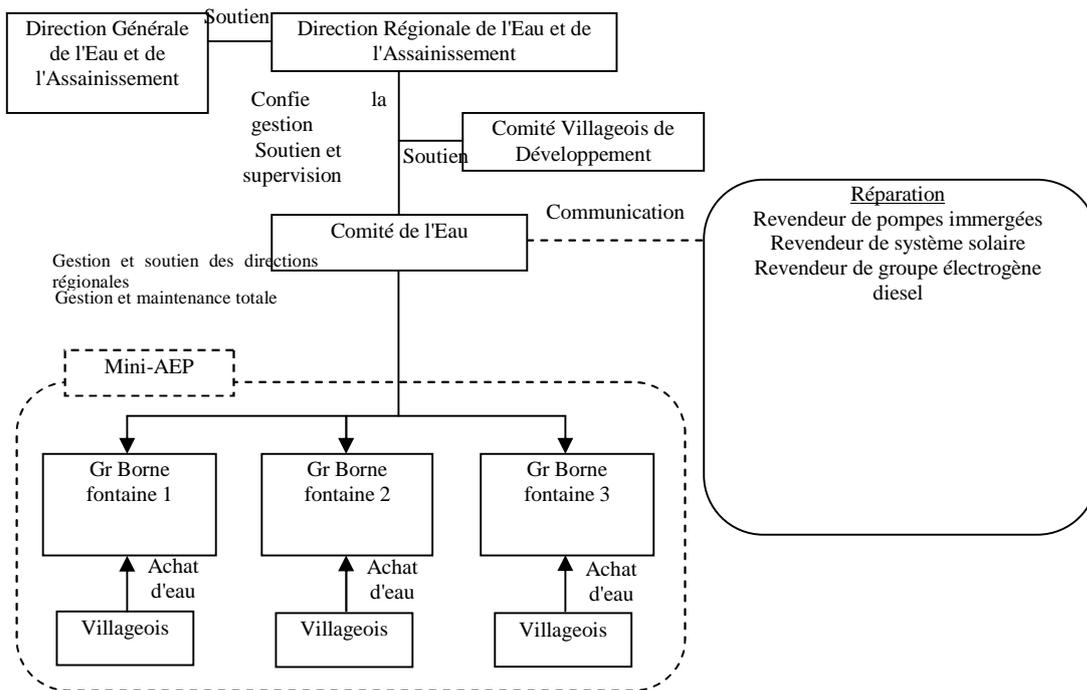
Figure 1 Système de gestion et maintenance des ouvrages à PMH

(b) Système de gestion et maintenance des mini-AEP

Les mini-AEP sont des ouvrages comprenant une pompe immergée électrique (dans le forage), un réservoir surélevé, des canalisations d'envoi et de distribution et des bornes fontaines ; l'ouvrage lui-même occupe une grande surface et est prévu pour un grand nombre d'habitants bénéficiaires, plus de 1.500. Pour ces ouvrages, la population à desservir par borne fontaine (2 robinets) prévue est de 500 personnes. De ce fait, le nombre de membres du Comité de l'Eau (nombre de bénéficiaires) d'une mini-AEP est plus important que celui d'un ouvrage à PMH. La population bénéficiaire des mini-AEP qui seront construites dans le cadre de ce projet de Coopération financière non-remboursable sera de 2.000 – 5.000 personnes, et le nombre de membres du Comité de l'Eau 10 à 20 fois plus important que celui des ouvrages à PMH. Par conséquent, comme indiqué dans "1 (5) Problèmes apparus dans la gestion et maintenance en hydraulique rurale", la prise de décisions directement par tous les membres réunis en assemblée sera difficile. Pour cette raison, il faudra diviser le Comité de l'eau en plusieurs

groupes, et étudier les avis et propositions de chaque groupe sur chaque sujet de discussion. Un groupe sera donc établi par borne fontaine (ci-après désigné "groupe de borne") en tant qu'organisme subalterne du Comité de l'Eau. Le leader de chaque groupe de borne (ci-après désigné "leader de groupe de borne"⁴) compilera les avis du groupe et participera à la prise de décision au Comité de l'Eau en tant que représentant du groupe. Les leaders de groupe de borne seront des membres du Comité de l'Eau.

La Figure 2 indique le système de gestion et maintenance d'une mini-AEP (dans le cas de 3 bornes fontaines). Dans ce système, tout l'ouvrage est géré et entretenu par le Comité de l'Eau, mais chaque borne fontaine sera gérée (sélection du vendeur d'eau, heures de vente de l'eau, inscription sur le registre, inspection quotidienne) par son groupe de borne. Cependant, le tarif de l'eau sera uniforme à toutes les bornes fontaines, et les recettes de l'eau seront intégralement gérées par le Comité de l'Eau, qui prendra aussi en charge les dépenses, par ex. réparations. Comme pour les ouvrages à PMH, le responsable de sensibilisation de la Direction régionale assurera le soutien et la supervision du Comité de l'Eau. Sur les mini-AEP, une pompe immergée électrique est utilisée pour pomper l'eau vers le réservoir surélevé. Un technicien spécialisé est nécessaire pour la réparation de cette pompe, et elle est demandée au revendeur.



(Note 1) Cette figure présuppose le cas d'installation des 3 bornes fontaines.

(Note 2) La réparation de pompes immergées sera demandée au fabricant.

Figure 2 Système de gestion et maintenance des mini-AEP

⁴ Le rôle du leader de groupe de borne consistera à fixer les heures de fonctionnement de la borne fontaine à sa charge, recruter le vendeur d'eau, gérer la recette de l'eau et la remettre au Comité de l'Eau, maintenir le contact avec le Comité de l'Eau, participer au Comité de l'Eau, etc.

3. Fruits de la Composante Soft

Le résultat de l'exécution de la Composante Soft sera :

"Renforcer les capacités de gestion et maintenance des ouvrages hydrauliques des Comités de l'Eau sur les sites du projet et aménager un environnement permettant la gestion et maintenance durable ".

Concrètement,

- Le Comité de l'Eau fixera sa méthode de gestion et obtiendra l'accord des adhérents.
- Le Comité de l'Eau fixera le tarif de l'eau et obtiendra l'accord des adhérents.
- Le Comité de l'Eau consolidera le système de collecte des frais d'eau.
- Le Comité de l'Eau consolidera le système de couverture par le fonds constitué des frais de maintenance et de réparation de l'ouvrage, ainsi que le renouvellement de l'ouvrage.
- Les habitants bénéficiaires comprendront le rôle du Comité de l'Eau et auront la volonté de collaborer à sa gestion.
- Les habitants bénéficiaires (en particulier les enfants) comprendront qu'il ne faut pas volontairement endommager l'ouvrage.
- Les habitants bénéficiaires acquerront des connaissances concernant l'eau et l'assainissement, et auront la volonté d'utiliser en continu l'eau du forage.
- Les habitants bénéficiaires acquerront des connaissances concernant l'eau et l'assainissement, et auront la volonté de maintenir propres les environs du point d'eau.
- Les habitants se laveront les mains avant les repas et après leurs défécations.

4. Méthode de vérification du degré d'atteinte des résultats

Les Tableaux 2 et 3 indiquent les articles et la méthode de vérification du degré d'atteinte des résultats de la Composante Soft.

Tableau 2 Méthode de vérification des résultats de la Composante Soft (ouvrages à PMH)

Articles de vérification du degré d'atteinte	Méthode de vérification	Nbre de sites d'exécution
① Les habitants bénéficiaires comprennent-ils les objectifs et le contenu des activités du Comité de l'Eau ?	Enquête (après l'exécution de la Composante Soft)	50 sites dans la Région Maritime, 100 sites dans la Région Savanes
② Les règles d'exploitation du Comité de l'Eau sont-elles définies ?	Enquête (après l'exécution de la Composante Soft), Existence des règles d'exploitation	50 sites dans la Région Maritime, 100 sites dans la Région Savanes
③ Le Comité de l'Eau permet-il activement la participation des femmes ?	Enquête (après l'exécution de la Composante Soft)	50 sites dans la Région Maritime, 100 sites dans la Région Savanes

Articles de vérification du degré d'atteinte	Méthode de vérification	Nbre de sites d'exécution
④ Un système permettant la maintenance appropriée de l'ouvrage est-il en place ?	Enquête (après l'exécution de la Composante Soft)	50 sites dans la Région Maritime, 100 sites dans la Région Savanes
⑤ Le réparateur de pompes a-t-il acquis les techniques requises ?	Certificat de suivi du cours de techniques, registre des réparateurs	50 sites dans la Région Maritime, 100 sites dans la Région Savanes
⑥ Les connaissances concernant l'eau et l'assainissement des habitants se sont-elles améliorées ?	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête (après l'exécution de la Composante Soft) - Taux des patients atteints d'une maladie d'origine hydrique (données de la Direction régionale du Ministère de la Santé publique) 	50 sites dans la Région Maritime, 100 sites dans la Région Savanes
⑦ Les connaissances concernant les activités de sensibilisation du responsable de sensibilisation de la Direction régionale se sont-elles améliorées ?	Enquête du degré d'acquisition de connaissances concernant l'exploitation du Comité de l'Eau, la maintenance des ouvrages, et l'eau et l'assainissement (fin de l'exécution de la Composante Soft)	50 sites dans la Région Maritime, 100 sites dans la Région Savanes

Tableau 3 Méthode de vérification des résultats de la Composante Soft (mini-AEP)

Articles de vérification du degré d'atteinte	Méthode de vérification	Nbre de sites d'exécution
① Les habitants bénéficiaires comprennent-ils les objectifs et le contenu des activités du Comité de l'Eau ?	Enquête (après l'exécution de la Composante Soft)	10 sites dans la Région Savanes
② Les règles d'exploitation du Comité de l'Eau sont-elles définies ?	Enquête (après l'exécution de la Composante Soft), Existence des règles d'exploitation	10 sites dans la Région Savanes
③ Le Comité de l'Eau permet-il activement la participation des femmes ?	Enquête (après l'exécution de la Composante Soft)	10 sites dans la Région Savanes
④ Un système permettant la maintenance appropriée de l'ouvrage est-il en place ?	Enquête (après l'exécution de la Composante Soft)	10 sites dans la Région Savanes
⑤ Les connaissances concernant l'eau et l'assainissement des habitants se sont-elles améliorées ?	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête (après l'exécution de la Composante Soft) - Taux des patients atteints d'une maladie d'origine hydrique (données de la Direction régionale du Ministère de la Santé publique) 	10 sites dans la Région Savanes
⑥ Les connaissances concernant les activités de sensibilisation du responsable de sensibilisation de la Direction régionale se sont-elles améliorées ?	Enquête du degré d'acquisition de connaissances concernant l'exploitation du Comité de l'Eau, la maintenance des ouvrages, et l'eau et l'assainissement (fin de l'exécution de la Composante Soft)	10 sites dans la Région Savanes

5. Activités de la Composante Soft (plan d'apport)

(1) Villages concernés par la Composante Soft

Dans ce projet, il est prévu de faire un maximum de deux forations par village. Si les deux forations sont des échecs, on passera à un autre village. Le taux de réussite en 2 forations dans la Région Savanes pour les ouvrages à PMH est de 88% et le taux d'adaptation de la qualité de l'eau de 92%. Aussi, en cas de foration dans 100 villages,

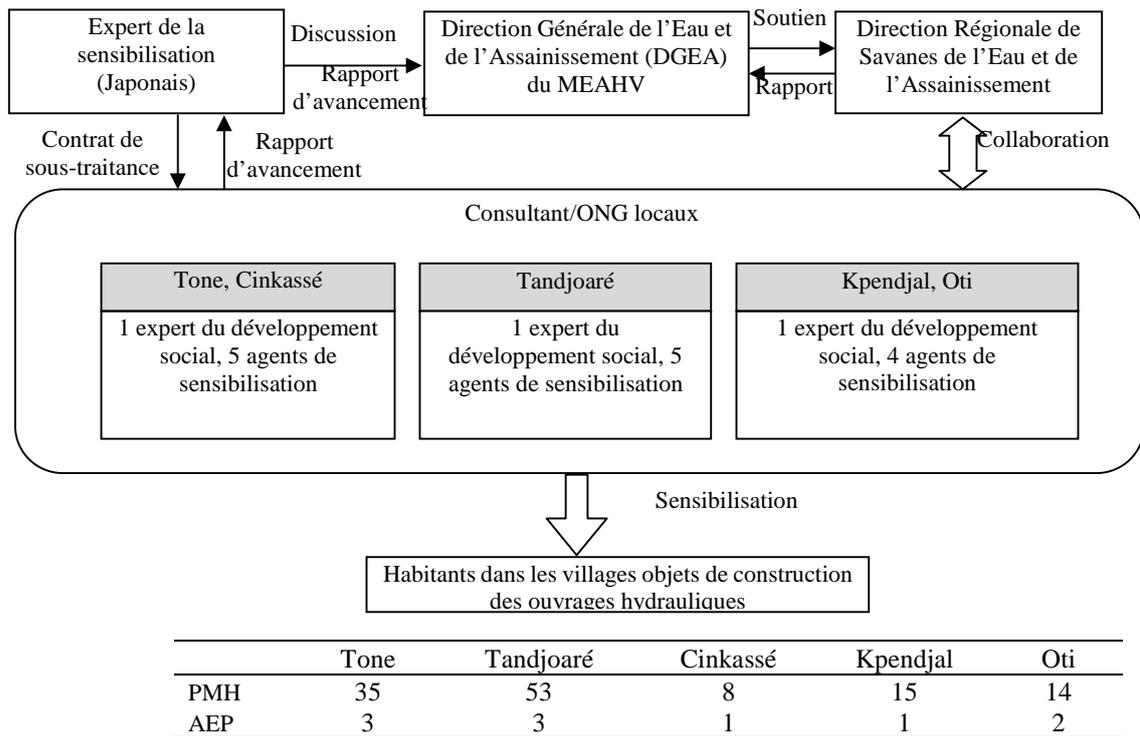
$$100 : 0,88 : 0,92 = 123,5 \approx 125$$

Il faudra donc 125 villages. Par conséquent, le nombre de villages objets de la Composante Soft sera les 50 villages à PMH à réhabiliter (dont 11 villages non fixés) dans la Région Maritime, de 125 villages à ouvrage à PMH à construire dans la Région Savanes et de 10 villages à mini-AEP à construire dans la Région Savanes, soit un total de 185 villages.

(2) Système d'exécution de la Composante Soft

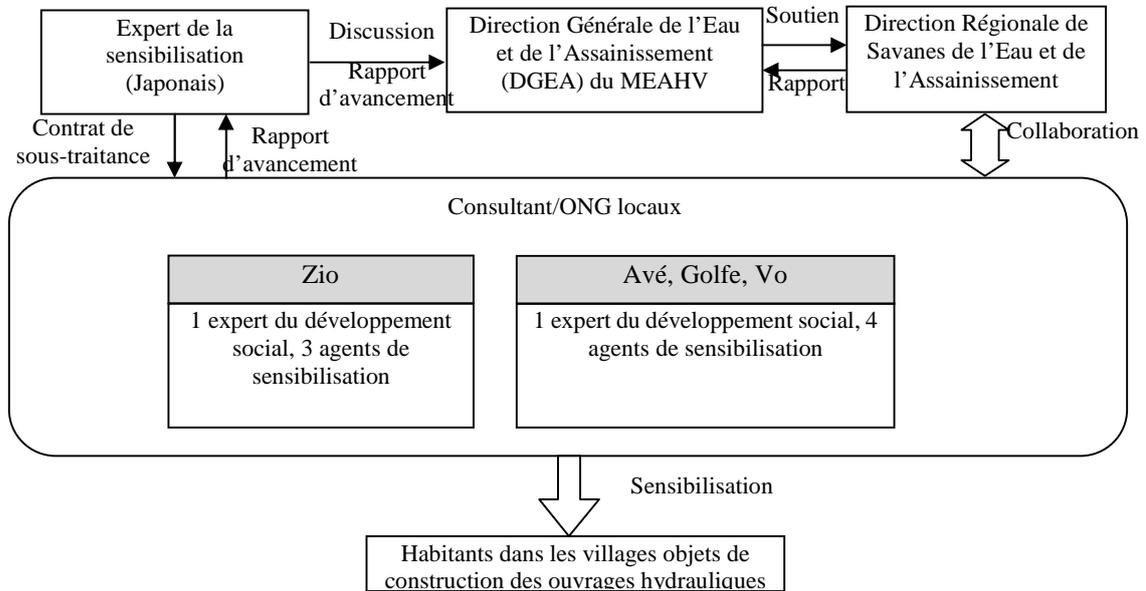
La maîtrise d'ouvrage du projet sera la DGEA. La Composante Soft sera confiée à des ressources locales sous la supervision d'un expert de la sensibilisation. Les ressources locales seront une organisation (consultant local ou ONG) pouvant mobiliser des experts du développement social ayant des connaissances spécialisées et une grande expérience des activités de sensibilisation concernant l'hydraulique rurale, et connaissant bien le mode de vie, la culture et les langues locaux. Trois experts du développement social seront affectés dans la Région Savanes (1 aux préfectures de Tone, Cinkassé, 1 à la préfecture de Tandjoaré et 1 à la préfecture de l'Oti). Deux experts du développement social seront affectés dans la Région Maritime (1 à la préfecture de Zio, et 1 aux préfectures d'Avé, Golfe et Vo). Le nombre d'experts du développement social du Togo étant limité, des équipes seront formées en affectant 3 à 5 agents de sensibilisation (facilitateurs) à chaque expert du développement social pour les activités de sensibilisation. Mais après la fixation des 11 villages non fixés actuellement dans la Région Maritime, l'affectation d'experts du développement social et d'agents de sensibilisation sera réétudiée en fonction des conditions géographiques. Le système d'exécution pour la Région Savanes est indiqué sur la Figure 3, et celui pour la Région Maritime sur la Figure 4.

Le manuel pour les activités de sensibilisation sera un manuel approuvé par la DGEA pour assurer la cohérence avec la Composante Soft des autres bailleurs de fonds. Il sera aussi distribué aux personnes concernées togolaises, par ex. responsables de la sensibilisation de direction régionale. Les ressources locales seront formées pour assurer la cohérence entre les villages pour le contenu et le niveau des activités de sensibilisation. Les responsables de la sensibilisation des directions régionales seront aussi formés avec les ressources locales ; l'expert de la sensibilisation et l'expert du développement social de l'équipe japonaise collaboreront aussi avec les agents de sensibilisation.



* Nbre de villages concernés : Préfecture de Tone

Figure 3 Système d'exécution de la Composante soft dans la Région Savanes



* Nbre de villages concernés 12 dans la préfecture de l'Avé, 21 dans la préfecture de Zio, 4 dans la préfecture de Golfe. 2 dans la préfecture de Vo

Note : Après la fixation des 11 sites encore non fixés, l'affectation du consultant local/ONG sera réétudiée selon leurs emplacements.

Figure 4 Système d'exécution de la Composante soft dans la Région Maritime

(3) Période et contenu des activités de la Composante Soft

Les activités de la Composante Soft sont divisées en 6 types selon leur période d'exécution comme indiqué ci-dessous.

- Préparatifs : pendant la conception détaillée
- Activités de sensibilisation 1 (ouvrages à PMH) : avant le commencement des travaux
- Activités de sensibilisation 2 (mini-AEP) : avant le commencement des travaux
- Activités de sensibilisation 3 (ouvrages à PMH) : pendant les travaux – avant la livraison des ouvrages
- Activités de sensibilisation 4 (ouvrages à PMH) : après la livraison – avant la fin de l'E/N
- Activités de sensibilisation 5 (mini-AEP) : pendant les travaux – avant la livraison des ouvrages
- Activités de sensibilisation 6 (mini-AEP) : après la livraison – avant la fin de l'E/N
- Activités de l'expert de la sensibilisation japonais : début, période intermédiaire, fin des activités de la Composante Soft

Le Tableau 4 indique le contenu de chaque activité.

Tableau 4 Contenu des activités de la Composante Soft

Code	Désignation	Activités	Contenu	Articles de vérification du degré d'achèvement*
0-1	Préparatifs	Formation des agents de sensibilisation avant les activités	- Formation des agents de sensibilisation qui travailleront sur place.	Tableau 2 (1), Tableau 3 (1)
0-2		Discussions avec la DGEA	- Explication de la nécessité et de la méthode d'exécution des activités de sensibilisation aux personnes concernées.	
0-3		Discussions avec les directions régionales		
0-4		Discussions avec les responsables préfectoraux etc.		
1-1	Activités de sensibilisation 1 (ouvrages à PMH)	Soutien pour la gestion aux membres du Comité de l'Eau	- Activités de sensibilisation concernant la gestion du Comité de l'Eau (élaboration des règles d'exploitation, réunions ordinaires, sélection des membres, assurance de la transparence, etc.) - Soutien pour la fixation du tarif de l'eau - Formation à la trésorerie	Tableau 2 (2), Tableau 2 (4)
1-2		Sensibilisation des habitants	- Sensibilisation à la gestion et maintenance des ouvrages hydrauliques - Sensibilisation pour que les femmes participent aussi dynamiquement au Comité de l'Eau	Tableau 2 (1), Tableau 2 (3)
1-3		Education sanitaire des habitants	- Sensibilisation à la qualité de l'eau et aux maladies - Sensibilisation au maintien propre des environs du point d'eau - Encouragement au lavage des mains avant les repas et après les défécations	Tableau 2 (6)
2-1	Activités de sensibilisation 2 (mini-AEP)	Soutien pour la gestion aux membres du Comité de l'Eau	- Activités de sensibilisation concernant l'exploitation du Comité de l'Eau (élaboration des règles d'exploitation, réunions ordinaires, sélection des membres, assurance de la transparence, etc.) - Soutien pour la fixation du tarif de l'eau - Formation à la trésorerie	Tableau 3 (2), Tableau 3 (4)
2-2		Sensibilisation des habitants	- Sensibilisation à la gestion et maintenance des ouvrages hydrauliques - Sensibilisation pour que les femmes participent aussi dynamiquement au Comité de l'Eau	Tableau 3 (1), Tableau 3 (3)
2-3		Education sanitaire des habitants	- Sensibilisation à la qualité de l'eau et aux maladies - Sensibilisation au maintien propre des environs du point d'eau - Encouragement au lavage des mains avant les repas et après les défécations	Tableau 3 (5)
2-4		Sensibilisation des enfants	- Sensibilisation de sorte que dégâts aux installations solaires, feux et autres dommages ne surviennent pas suite à des bêtises des enfants.	Tableau 3 (4)
3-1	Activités de sensibilisation 3 (ouvrages à PMH)	Formation à la réparation de la pompe à motricité humaine	- Formation sur place à la réparation de la pompe des réparateurs.	Tableau 2 (5)
3-2		Saisie et bonne connaissance du réseau de distribution des pièces de rechange pour la pompe à motricité humaine	- Le réseau de distribution des pièces de rechange sera vérifié et amélioré si nécessaire. Les résultats seront communiqués en détail au Comité de l'Eau et aux réparateurs de pompe.	Tableau 2 (4)

Code	Désignation	Activités	Contenu	Articles de vérification du degré d'achèvement*
4-1	Activités de sensibilisation 4 (ouvrages à PMH)	Etude des conditions d'utilisation des ouvrages hydrauliques, etc.	- L'état des ouvrages hydrauliques et leurs conditions d'utilisation seront étudiés, et une nouvelle sensibilisation sera faite si nécessaire.	Tableau 2 (4)
5-1	Activités de sensibilisation 5 (mini-AEP)	Formation à la maintenance du système solaire	- Formation au remplacement des panneaux solaires - Formation concernant l'inspection et entretien de tout l'ouvrage (canalisations etc. y compris)	Tableau 3 (4)
5-2		Formation à la maintenance du groupe électrogène diesel	- Formation à l'entretien : remplacement du filtre à air, remplacement du filtre à huile, remplacement de l'huile, réglage de la tension de la courroie du ventilateur, etc. - Formation concernant l'inspection et entretien de tout l'ouvrage (canalisations etc. y compris)	Tableau 3 (4)
5-3		Saisie et bonne connaissance de l'itinéraire d'achat des pièces de rechange pour le système solaire et le groupe électrogène	- Le réseau de distribution des pièces de rechange du système solaire et du groupe électrogène sera vérifié et amélioré si nécessaire. Les résultats seront communiqués en détail au Comité de l'Eau.	Tableau 3 (4)
6-1	Activités de sensibilisation 6 (mini-AEP)	Etude des conditions d'utilisation des ouvrages hydrauliques, etc.	- L'état des ouvrages hydrauliques et leurs conditions d'utilisation seront étudiés, et une nouvelle sensibilisation sera faite si nécessaire.	Tableau 3 (4)
7-1	Activités de l'expert de la sensibilisation japonais	Encadrement de la sensibilisation et supervision de l'exécution etc. par l'expert de la sensibilisation japonais	- Sélection des ressources locales, passion du contrat avec les sous traitants locaux - Formation des agents de sensibilisation - Discussions et réunions avec les organismes concernés - Saisie des conditions d'exécution et contrôle d'avancement - Contrôle du rapport sur les conditions d'exécution - Contrôle du rapport final - Formation aux méthodes de sensibilisation, etc.	Tableau 2 (7)

*Articles pour la vérification des degrés d'achèvement indiqués dans les Tableaux 2 et 3

(4) Plan d'apport pour les différentes activités

(a) Préparatifs

Les préparatifs auront lieu pendant la période de la conception détaillée (Tableau 5). Au cours des préparatifs, après élaboration du manuel de sensibilisation, l'ensemble du projet sera expliqué aux agents de sensibilisation à l'aide de ce manuel. Après explication de la nécessité de la Composante Soft, du contenu et de la méthode d'exécution des activités de la sensibilisation, et de la procédure de sensibilisation, etc., la formation pratique aura lieu dans les villages. Cet apprentissage est très important car son degré d'achèvement décidera du sort de la Composante Soft future. Le responsable de la sensibilisation de la Direction régionale participera aussi à cette formation pour collaborer avec les agents de sensibilisation dans les activités de la Composante Soft.

Après cet apprentissage, l'expert de la sensibilisation, l'expert du développement social et les agents de sensibilisation rendront visite aux organismes concernés nationaux, régionaux et préfectoraux pour expliquer et discuter le plan des activités de la Composante Soft.

Tableau 5 Préparatifs

Code	Contenu	Responsable d'activité	Stagiaire	Lieu	Nbre de sites	Nbre de jours ¹ /sites
0-1	Formation des agents de sensibilisation	1 expert en sensibilisation experts du développement social (Maritime 2pers., Savanes 3 pers.)	Agent de sensibilisation, responsable de sensibilisation de la Direction régionale	Lomé Dapaong	2	6
0-2	Discussions avec la DGEA	1 expert en sensibilisation 1 expert représentant du développement social	Directeur de la DGEA, responsable de sensibilisation	Lomé	1	1
0-3	Discussions avec les directions régionales	1 expert en sensibilisation experts du développement social (Maritime 2pers., Savanes 3 pers.) agents de sensibilisation (Maritime 7pers., Savanes 14 pers.)	Directeurs régionaux, responsable de sensibilisation, responsable de sensibilisation de la Direction régionale	Lomé Dapaong	2	1
0-4	Discussions avec les responsables des préfectures	1 expert en sensibilisation 1 responsable de sensibilisation de la Direction régionale 1 expert du développement social agent de sensibilisation (3 à 5 pers.)	Responsable de la préfecture représentants des villages cibles	Préfectures ²	10 ³	1

1 : Jours requis pour le déplacement y compris.

2 : Il est possible que le nombre de préfectures concernées augmente à la suite de la fixation des 11 sites actuellement non fixés de la Région Maritime.

3 : Actuellement, 9 préfectures (4 de la Région Maritime et 5 de la Région Savanes) sont concernées, mais 11 sites de la Région Maritime ne sont pas fixés. Aussi, en considérant l'augmentation possible du nombre de préfectures, 10 sites ont été adoptés.

Note : Les responsables de la sensibilisation des Directions régionales seront affectés par la partie togolaise.

(b) Activités de sensibilisation 1

Les activités de sensibilisation 1 concerneront les villages objets de la construction ou de la réhabilitation d'ouvrages à PMH et seront réalisées avant le commencement des travaux (Tableau 6). Les agents de sensibilisation et les responsables de la sensibilisation de la Direction régionale feront le tour des villages concernés, et expliqueront aux habitants le projet et les activités de sensibilisation qui vont être exécutés dans le village. La formation à la l'exploitation des membres du Comité de l'Eau (élaboration d'un règle d'exploitation <réunions ordinaires, réélection>, responsabilité d'explication, fixation du tarif de l'eau, trésorerie, etc.), ainsi que l'éducation sanitaire et la sensibilisation des habitants bénéficiaires auront lieu.

Tableau 6 Activités de sensibilisation 1

Code	Contenu	Responsable d'activité	Stagiaire	Objet	Nbre de jours ¹ /sites
1-1	Soutien pour la gestion aux membres du Comité de l'Eau	Expert du développement social (0,2) 1 agent de sensibilisation 1 responsable de sensibilisation de la Direction régionale	Membres du Comité de l'Eau	175 villages ²	3 jours
1-2	Education sanitaire aux habitants	Expert du développement social (0,2) 1 agent de sensibilisation 1 responsable de sensibilisation de la Direction régionale	Tous les bénéficiaires	175 villages ²	1 jour
1-3	Sensibilisation aux habitants	Expert du développement social (0,2) 1 agent de sensibilisation 1 responsable de sensibilisation de la Direction régionale	Tous les bénéficiaires	175 villages ²	1 jour

1 : Jours requis pour le déplacement y compris.

2 : 125 villages objets de la construction d'ouvrages PMH dans la Région Savanes, et 50 villages objets de la réhabilitation de mini-AEP dans la Région Maritime

Note 1 : L'expert en développement social ne visitera pas tous les villages.

Note 2 : Les responsables de la sensibilisation des Directions régionales seront affectés par la partie togolaise.

(c) Activités de sensibilisation 2

Les activités de sensibilisation 2 concerneront des villages objets de la construction d'une mini-AEP, et la préparation à la gestion du Comité de l'Eau, ainsi que l'éducation sanitaire et la sensibilisation des habitants bénéficiaires auront lieu avant le commencement des travaux (Tableau 7). En particulier, pour les villages qui utiliseront le système solaire, une sensibilisation vis-à-vis des enfants aura lieu dans les écoles pour qu'ils ne cassent pas les panneaux solaires par des jets de pierres, qu'ils n'endommagent pas par bêtise les équipements solaires, et qu'un feu, des dégâts etc. ne soient pas causés. Et une sensibilisation sera faite auprès des habitants locaux, les parents en particulier, pour qu'ils fassent attention aux enfants.

Tableau 7 Activités de sensibilisation 2

Code	Contenu	Responsable d'activité	Stagiaire	Objet	Nbre de jours ¹ /sites
2-1	Soutien pour la gestion aux membres du Comité de l'Eau	Expert du développement social (0,2) 1 agent de sensibilisation 1 responsable de sensibilisation de la Direction régionale	Membres du Comité de l'Eau	10 villages	4 jours
2-2	Education sanitaire aux habitants	Expert du développement social (0,2) 1 agent de sensibilisation 1 responsable de sensibilisation de la Direction régionale	Tous les bénéficiaires	10 villages	3 jours
2-3	Sensibilisation aux habitants	Expert du développement social (0,2) 1 agent de sensibilisation 1 responsable de sensibilisation de la Direction régionale	Tous les bénéficiaires	10 villages	3 jours
2-4	Sensibilisation aux enfants	Expert du développement social (0,2) 1 agent de sensibilisation 1 responsable de sensibilisation de la Direction régionale	Enfants	10 villages	1 jour

1 : Jours requis pour le déplacement y compris.

Note 1 : L'expert en développement social ne visitera pas tous les villages.

Note 2 : Les responsables de la sensibilisation des Directions régionales seront affectés par la partie togolaise.

(d) Activités de sensibilisation 3

Les activités de sensibilisation 3 concerneront les villages objets de la construction ou de la réhabilitation d'ouvrages à PMH et seront réalisées pendant les travaux et finies avant la livraison des ouvrages. Les réparateurs de pompes⁵ suivront une formation technique du contractant sur la structure de la pompe, le démontage, le remplacement des pièces, le remontage et l'installation, avant l'installation de la pompe. De plus, ils participeront aux travaux d'installation de la pompe des forages qui seront à sa charge. Par ailleurs, si l'acquisition est difficile en effectuant une seule formation, des possibilités de compléter l'acquisition des techniques seront données par observation de l'installation de pompes qui ne seront pas à sa charge. Comme l'indique le Tableau 8, les réparateurs seront au nombre de 8 pour la Région Savanes et de 5 pour la Région Maritime, vu l'étendue de la zone concernée et le nombre de villages objets (un maximum de 25 villages par réparateur). La sélection des réparateurs sera faite conjointement par les Comités de l'Eau de chaque zone concernée.

Par ailleurs, la direction régionale contrôlera le système d'approvisionnement en pièces de rechange pour les pompes à motricité humaine de la région, et l'améliorera si nécessaire. Les résultats seront bien communiqués aux Comités de l'Eau et aux réparateurs de pompes. Le Tableau 9 indique ces activités.

⁵ Lors de la construction des ouvrages hydrauliques, le Comité de l'Eau recrutera et sélectionnera préalablement un réparateur de pompes. Les critères de sélection seront ordinairement (1) avoir un niveau d'études supérieur à la fin du collège, et (2) posséder des connaissances générales sur les machines. D'après l'étude sur place, il semblerait que les réparateurs de pompes aient souvent un autre métier.

Tableau 8 Nombre de réparateurs de pompes

Zones cibles	Nbre de villages	Nbre de stagiaire de la formation pour réparation de la pompe
Région Savanes	125	8
【Détail】 Préfectures de Tone (sauf la partie sud-est) et de Cinkassé	36	2
Préfecture de Tandjoaré	53	2
Partie ouest de la préfecture de Kpendial et partie sud-est de la préfecture de Tone	11	1
Partie est de la préfecture de Kpendial	11	1
Partie nord-ouest de la préfecture de l'Oti	7	1
Partie sud et est de la préfecture de l'Oti	7	1
Région Maritime	50	5
【Détail】 Partie sud des préfectures de l'Avé et de Zio	18	1
Partie nord de la préfecture de Zio	15	1
Préfecture de Golfe	4	1
Préfecture de Vo	2	1
Sites non fixés	11	1

Tableau 9 Activités de sensibilisation 3

Code	Contenu	Responsable d'activité	Stagiaire	Objet	Nbre de jours ¹ /sites
3-1	Formation à la réparation de la pompe à motricité humaine ²	Entreprise de réparation de pompe	Réparateur de la pompe	13 pers.	2 jours
3-2	Formation à la réparation de la pompe à motricité humaine	1 agent de sensibilisation responsable de sensibilisation de la Direction régionale (1 pour chaque préfecture)	Comité de l'Eau Réparateur de la pompe	2 régions	2 jours

1 : Jours requis pour le déplacement y compris.

Note : Les responsables de la sensibilisation des Directions régionales seront affectés par la partie togolaise.

(e) Activités de sensibilisation 4

Après le commencement de la fourniture (d'après la livraison à avant la fin de l'E/N), les activités du Comité de l'eau, par ex. les conditions d'utilisation des ouvrages à PMH, les conditions des recettes et débours, les conditions d'assainissement aux environs des points d'eau, seront étudiées. Si nécessaire, la sensibilisation et l'éducation sanitaire des habitants bénéficiaires seront refaites pour enraciner les effets des activités de la Composante Soft (Tableau 10).

Tableau 10 Activités de sensibilisation 4

Code	Contenu	Responsable d'activité	Stagiaire	Objet	Nbre de jours ¹ /sites
4-1	Etude des conditions d'utilisation des ouvrages hydrauliques à PMH, etc.	Experts du développement social (Maritime 2pers., Savanes 3 pers.), agents de sensibilisation (Maritime 7pers., Savanes 14 pers.) responsable de sensibilisation de la Direction régionale (1 pour chaque préfecture)	Comité de l'Eau Bénéficiaires	150 villages ²	1 jour

1 : Jours requis pour le déplacement y compris.

2 : Le nombre d'ouvrages à PMH qui sera fourni sera de 50 dans la Région Maritime et de 100 dans la Région Savanes, soit un total de 150.

Note: Les responsables de la sensibilisation des Directions régionales seront affectés par la partie togolaise.

(f) Activités de sensibilisation 5

Les activités de sensibilisation 5 ont pour objet les villages où la construction d'une mini-AEP est prévue, et seront réalisées pendant les travaux et finies avant la livraison (Tableau 11). Les mini-AEP utilisant un système solaire ou un groupe électrogène diesel, la formation à leur maintenance sera nécessaire. La formation à l'inspection et l'entretien quotidiens de tout l'ouvrage (contrôle des fuites de canalisation, remplacement des robinets et garnitures, remplacement des fusibles, etc.) auront aussi lieu.

Tableau 11 Activités de sensibilisation 5

Code	Contenu	Responsable d'activité	Stagiaire	Objet	Nbre de jours ¹ /sites
5-1	Formation à la maintenance du système solaire	Entreprise d'installation du système solaire 1 agent de sensibilisation 1 responsable de sensibilisation de la Direction régionale	Membres du Comité de l'Eau, par ex. responsable de maintenance	2 villages	1 jour
5-2	Formation à la maintenance du groupe électrogène diesel	Entreprise d'installation du groupe électrogène (techniciens) 1 agent de sensibilisation 1 responsable de sensibilisation de la Direction régionale	Membres du Comité de l'Eau, par ex. responsable de maintenance	8 villages	1 jour
5-3	Saisie et bonne connaissance de l'itinéraire d'achat des pièces de rechange pour le système solaire et le groupe électrogène	1 agent de sensibilisation 1 responsable de sensibilisation de la Direction régionale	Comité de l'Eau Distributeurs (revendeurs et autres)	1 région	2 jours

1 : Jours requis pour le déplacement y compris.

Note : Les responsables de la sensibilisation des Directions régionales seront affectés par la partie togolaise.

(g) Activités de sensibilisation 6

Après le commencement de la fourniture (d'après la livraison à avant la fin de l'E/N), les conditions d'utilisation des mini-AEP, les conditions d'entretien, les recettes et débours du Comité de l'Eau et les conditions d'assainissement aux environs des bornes fontaines, seront étudiées. Si nécessaire, la sensibilisation et l'éducation sanitaire des habitants bénéficiaires seront refaits pour enraciner les effets des activités de la Composante Soft (Tableau 12).

Tableau 12 Activités de sensibilisation 6

Code	Contenu	Responsable d'activité	Stagiaire	Objet	Nbre de jours ¹ /sites
6-1	Etude des conditions d'utilisation des mini-AEP, etc.	Experts du développement social (Maritime 2pers., Savanes 3 pers.), agents de sensibilisation (Maritime 7pers., Savanes 14 pers.) responsable de sensibilisation de la Direction régionale (1 pour chaque préfecture)	Comité de l'Eau Bénéficiaires	10 villages	2 jours

1 : Jours requis pour le déplacement y compris.

Note: Les responsables de la sensibilisation des Directions régionales seront affectés par la partie togolaise.

(h) Encadrement de la sensibilisation et supervision de l'exécution par l'expert de la sensibilisation
L'expert de la sensibilisation se rendra au Togo au début, en période intermédiaire et à la fin des activités de la Composante Soft ; il confiera les activités de la Composante Soft aux organismes locaux et assurera la supervision de l'exécution. Il contrôlera aussi le contenu du rapport sur l'avancement des travaux et du rapport final. Les Tableaux 13 et 14 indiquent le contenu de ses activités et le nombre de jours nécessaires à l'exécution de ces travaux.

Tableau 13 Activités de l'expert de la sensibilisation

Début : Avant de commencement des travaux	
<ul style="list-style-type: none"> ● Sélection des ressources locales, passation du contrat de sous-traitance ● Réunions et discussions avec les organismes concernés ● Discussions sur la procédure à suivre avec les entreprises d'exécution des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> ● Etablissement et supervision du manuel de sensibilisation des agents ● Formation des agents de sensibilisation ● Observation des sites cibles (Saisie et analyse des problèmes)
Période intermédiaire : Pendant les travaux – avant la mise en marche	
<ul style="list-style-type: none"> ● Observation des sites cibles (Etat d'exécution de la Composante soft, et vérification de son effet) ● Contrôle du Rapport de l'état d'avancement ● Encadrement des ressources locales aux activités de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Rapport intermédiaire aux organismes concernés et séance de discussions avec eux ● Discussions sur la procédure à suivre des activités de Composante soft avec les ressources locales
Fin des activités : Après la livraison – avant la fin de l'E/N	
<ul style="list-style-type: none"> ● Vérification et évaluation des effets de la Composante soft ● Rapport aux organismes concernés et séance de discussions avec eux 	<ul style="list-style-type: none"> ● Contrôle du Rapport final ● Instructions complémentaires sur la sensibilisation

Tableau 14 Supervision de l'exécution par l'expert de la sensibilisation

Code	Contenu	Responsable d'activité	Détails	Nbre de jours ¹ /région
7-1	Encadrement de la sensibilisation et supervision de l'exécution	1 expert en sensibilisation	Avant le commencement des travaux (Voir le Tableau 13)	44
			Pendant les travaux – avant la mise en marche (Voir le Tableau 13)	33
			Après la livraison – avant la fin de l'E/N (Voir le Tableau 13)	33

6. Méthode de recrutement des ressources pour l'exécution de la Composante Soft

Peu d'habitants des zones rurales du Togo comprennent le français, et il est donc indispensable d'assurer l'entente mutuelle dans la langue locale (langue ethnique⁶) utilisée au quotidien dans chaque village pour les activités de sensibilisation. En tant que ressources locales, un consultant local et/ou une ONG ayant l'expérience des activités de sensibilisation dans le secteur de l'hydraulique rurale, les capacités

⁶ Le Togo est un pays multiethnique comprenant plus de 40 ethnies, dont la langue officielle est le français. Mais chaque ethnie a sa propre langue, et les langues ethniques sont ordinairement utilisées dans les zones rurales. Dans les Régions Maritime et de Savanes aussi, les habitants de chaque ethnie utilisent leur langue ethnique dans la vie quotidienne. Il faut donc des ressources locales connaissant bien les langues utilisées par les habitants des villages ruraux pour permettre une entente mutuelle.

- Résultats de l'étude (enquêtes, observations) sur l'existence du système de maintenance de l'ouvrage appropriée (Tableau 2(4), Tableau 3(4))
- Registre des réparateurs de pompes (Tableau 2(5))
- Résultats de l'enquête sur l'augmentation des connaissances sur l'eau et l'assainissement des habitants (Tableau 2(6), Tableau 3(5)) (données de la Direction régionale du Ministère de la Santé publique)
- Résultats de l'enquête sur l'augmentation des connaissances sur les activités de sensibilisation des responsables de la sensibilisation des Directions régionales (Tableau 2(7), Tableau 3(6))

9. Coût approximatif de la Composante Soft

Montant approximatif total de la Composante Soft : 24.627.000 yens

Dont, montant de sous-traitance locale : 7.285.000 yens

Montant à la charge de la partie togolaise : 1.984.000 yens

10. Responsabilités de l'organisme d'exécution togolais

Les activités suivantes doivent être exécutées par la partie togolaise pour assurer la durabilité des résultats de la Composante Soft.

- Les responsables de la sensibilisation des directions régionales doivent effectuer des activités de sensibilisation en collaborant avec les agents de sensibilisation des préfectures à leur charge.
- Le suivi des ouvrages hydrauliques et des Comités de l'Eau doit être fait au moins 1 fois par an, et la situation de gestion et maintenance doit être saisie.
- Si nécessaire, l'éducation sanitaire et les activités de sensibilisation doivent être faites à répétition pour enraciner les effets de la sensibilisation.
- Le frais et le personnel nécessaires pour assister les japonais dans les activités de la Composante Soft doivent être assurés.

Annexe 6 Documents de référence

6-1 Résultats de l'étude des conditions sociales

6-2 Résultats de l'étude sur la convertibilité

6-3 Etude sur la convertibilité: Résultats de l'analyse de la qualité de l'eau

6-4 Résultats du diagnostic des forages existants

Annexe 6-1 Villages candidats à la construction d'un ouvrage PMH (forage équipé d'une pompe à motricité humaine)

Code	Prefecture	District	Village /localité	Population	Accès pendant la saison des pluies	Familles			Maladies	Ecoles (nbrs d'élèves)				Puisage de l'eau				Tarif de l'eau	
						Nbre de familles	Revenu moyen (FCFA)	Dépenses annue. Moyen. (FCFA)		H	F	G	F	Enseignants	Elèves	Puiseur d'eau	Fréquence (fois./jour)	Temps requis (heures./jour)	Actuel (F.CFA/30L)
1	CINKASSE	Biankouri	Samomoni	740	Possible	100	830.000	790.000	Ma, Me, Di	3	1	123	98	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	1	15	15	30
2	CINKASSE	Biankouri	kalao	1.102	Possible	95	730.000	670.000	Ma, Me, Di	5	1	163	152	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	0.5	8	8	15
3	CINKASSE	Biankouri	yoakpate	681	Possible	70	940.000	870.000	Ma, Me, Di	7	-	214	174	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	0.5	8	8	15
4	CINKASSE	Cinkassé	silimissi	154	Possible	50	700.000	670.000	Ma, Me, Di	13	2	155	120	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	0.5	8	8	15
5	CINKASSE	Cinkassé	Kodago	800	Possible	30	900.000	750.000	Ma, Me, Di	5	1	90	80	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	0.5	15	15	30
6	CINKASSE	Cinkassé	Ségnabih	3.200	Possible	500	1.000.000	975.000	Ma, Me, Di	4	1	150	100	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	1	15	15	30
7	CINKASSE	Cinkassé	Tantchigo	2.100	Possible	98	780.000	750.000	Ma, Me, Di	4	1	150	100	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	1	15	15	30
8	CINKASSE	Cinkassé	Yiégo	2.300	Possible	400	975.000	890.000	Ma, Me, Di	6	-	101	100	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	0.5	15	15	30
9	CINKASSE	Boade Va	Horiwouri	1.200	Possible	150	930.000	890.000	Ma, Me, Di	Aucune école				Femme, fille	2 (matin, soir)	2	15	15	20~25
10	CINKASSE	Boade Va	Kassou	880	Possible	70	870.000	800.000	Ma, Me, Di	4	1	80	72	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	15	15	20~25
11	OTI	Barkoissi	Nassiégo 1	1.900	Possible	240	892.500	850.000	Ma, Me, Di	11	-	306	251	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	15	15	20~25
12	OTI	Barkoissi	Kolk 1	624	Impossible	90	735.000	700.000	Ma, Me, Di	Aucune école				Femme, fille	2 (matin, soir)	-	8	15	20~25
13	OTI	Barkoissi	Kpédjak	745	Possible	125	945.000	900.000	Ma, Me, Di	4	1	135	85	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	15	15	20~25
14	OTI	Faré	Tadéri	515	Impossible	86	808.500	770.000	Ma, Me, Di	3	0	75	55	-	-	-	-	-	-
15	OTI	Galangashie	Nakpagil Kounkoag	134	Impossible	27	735.000	700.000	Ma, Me, Di	Aucune école				Femme, fille	2 (matin, soir)	-	8	15	20~25
16	OTI	Galangashie	Poloti	588	Impossible	74	913.500	870.000	Ma, Me, Di	4	0	240	60	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	15	15	20~25
17	OTI	Galangashie	Kouwakou	249	Impossible	50	735.000	700.000	Ma, Me, Di	3	2	103	101	Femme, fille	2 (matin, soir)	-	8	15	20~25
18	OTI	GANDO	Dje-Bouri	3.050	Possible	385	840.000	800.000	Ma, Me, Di	8	1	361	198	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	8	15	20~25
19	OTI	GANDO	Sakou	506	Possible	73	798.000	760.000	Ma, Me, Di	2	0	42	26	Femme, fille	2 (matin, soir)	-	8	15	20~25
20	OTI	GANDO	Wegou	2.464	Impossible	308	861.000	820.000	Ma, Me, Di	8	2	302	247	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	8	15	20~25
21	OTI	Sagbiébo	Boni	713	Impossible	120	840.000	800.000	Ma, Me, Di	8	2	302	247	Femme	-	-	15	-	-
22	OTI	Koumngou	Nandiki	1.102	Impossible	140	735.000	700.000	Ma, Me, Di	5	0	122	88	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	8	15	20~25
23	OTI	Kountoire	Tcharnké - Bossou	605	Impossible	100	682.500	650.000	Ma, Me, Di	2	-	33	32	Femme, fille	2 (matin, soir)	-	-	15	20~25
24	OTI	Kountoire	Santi	743	Impossible	124	651.000	620.000	Ma, Me, Di	4	-	125	117	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	8	15	20~25
25	OTI	Loko	Loko	936	Impossible	170	990.000	900.000	Ma, Me, Di	5	0	145	184	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	8	15	20~25
26	OTI	Loko	Nagouni	1.450	Impossible	135	900.000	750.000	Ma, Me, Di	5	0	145	184	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	8	15	20~25
27	OTI	Loko	Nassongou	372	Impossible	62	920.000	800.000	Ma, Me, Di	5	0	169	184	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	8	15	20~25
28	OTI	Mango	Magna	1.448	Possible	182	876.000	730.000	Ma, Me, Di	7	3	161	158	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	15	15	20~25
29	KPENDJAL	Naki - Est	Napkatongou	319	Possible	53	935.000	850.000	Ma, Me, Di	Aucune école				Femme, fille	2 (matin, soir)	2	15	15	20~25
30	KPENDJAL	Naki - Est	Tcharntchimo	520	Possible	135	920.000	800.000	Ma, Me, Di	1	0	40	32	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	-	15	20~25
31	KPENDJAL	Naki - Est	Djamontaga	850	Possible	48	770.000	630.000	Ma, Me, Di	Aucune école				Femme, fille	2 (matin, soir)	0.5	15	15	20~25
32	KPENDJAL	Naki - Est	Nambenga	1.489	Possible	75	935.000	850.000	Ma, Me, Di	Aucune école				Femme, fille	2 (matin, soir)	2	15	15	20~25
33	KPENDJAL	BORGOU	Boudjoare	2.200	Possible	80	825.000	750.000	Ma, Me, Di	5	0	206	90	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	15	15	20~25
34	KPENDJAL	BORGOU	Djivega	650	Possible	43	747.500	650.000	Ma, Me, Di	Aucune école				Femme, fille	2 (matin, soir)	2	8	15	15
35	KPENDJAL	BORGOU	Kpakporga 1	1.210	Possible	98	660.000	600.000	Ma, Me, Di	4	-	171	171	Femme, fille	2 (matin, soir)	1	20	35	-
36	KPENDJAL	BORGOU	Kpakporga 2	780	Possible	102	770.000	700.000	Ma, Me, Di	4	0	171	171	Femme, fille	2 (matin, soir)	3	20	35	-
37	KPENDJAL	BORGOU	Natchambonga	471	Possible	94	935.000	850.000	Ma, Me, Di	3	0	78	35	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	8	15	15
38	KPENDJAL	BORGOU	Teliga	234	Possible	90	747.500	650.000	Ma, Me, Di	3	-	70	40	Femme, fille	2 (matin, soir)	3	-	-	-
39	KPENDJAL	Koundjoare	Djabdojare	1.792	Possible	460	880.000	800.000	Ma, Me, Di	5	0	273	213	Femme, fille	2 (matin, soir)	-	8	15	15
40	KPENDJAL	Koundjoare	Gnanle	1.263	Possible	100	690.000	600.000	Ma, Me, Di	4	1	180	200	-	-	-	-	-	-

Annexe 6-1 Resultats de l' etude des conditions sociales

Code	Préfecture	District	Village/localité	Population	Accès pendant la saison des pluies	Familles			Maladies	Ecoles (nbre d'élèves)			Puisage de l'eau			Tarif de l'eau			
						Nbre de familles	Revenu moyen (F.CFA)	Dépenses annue. Moyen. (F.CFA)		Enseignants	Elèves		Puiseur d'eau	Fréquence (fois/jour)	Temps requis (heures/jour)	Actuel	Montant souhaté (F.CFA/30L)	Montant payable (F.CFA/30L)	
											H	F							G
41	KPENDJAL	Koundjoare	Sarioaga	874	Possible	152	805.000	700.000	Ma, Me, Di	3	150	100	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	20	35	35	
42	KPENDJAL	Koundjoare	Zongo	950	Possible	100	977.500	850.000	Ma, Me, Di	6	0	223	166	-	-	-	-	-	
43	KPENDJAL	Koundjoare	Koundjoare Village	1.016	Possible	61	690.000	600.000	Ma, Me, Di	Aucune école			Femme, fille	2 (matin, soir)	2	8	15	20~25	
44	KPENDJAL	Koundjoare	Tambate	2.475	Possible	84	660.000	600.000	Ma, Me, Di	6	0	223	166	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	20	35	30
45	KPENDJAL	Mandouri	Bagre - Tambina	1.343	Possible	191	862.500	750.000	Ma, Me, Di	7	2	389	182	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	15	15	20~25
46	KPENDJAL	Mandouri	Donga	876	Possible	95	825.000	750.000	Ma, Me, Di	4	-	240	42	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	15	15	20~25
47	KPENDJAL	Bombouaka	Yering	308	Impossible	139	805.000	700.000	Ma, Me, Di	4	1	174	130	-	-	-	-	-	-
48	KPENDJAL	Koundjoare	Nyanle	1.000	Possible	100	-	885.000	Ma, Me, Di	4	1	180	200	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	20	35	-
49	ZONE	Bidjenga	Babogou	686	Possible	70	1.050.000	950.000	Ma, Me, Di	3	-	189	96	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	8	15	20~25
50	ZONE	Bidjenga	Boumone	650	Possible	85	830.100	750.000	Ma, Me, Di	4	1	186	145	-	-	-	-	-	-
51	ZONE	Bidjenga	Dabogou	670	Possible	120	720.000	680.000	Ma, Me, Di	2	1	150	40	Femme, garçon, fille	-	-	15	-	-
52	ZONE	Bidjenga	Gbanwague	840	Possible	100	1.300.000	1.230.000	Ma, Me, Di	4	1	133	104	Femme, garçon, fille	-	-	-	-	-
53	ZONE	Bidjenga	Kombiabagou	400	Possible	75	800.000	730.000	Ma, Me, Di	3	0	103	100	Fille	-	-	-	-	-
54	ZONE	Bidjenga	Kpadoune	566	Possible	80	750.000	800.000	Ma, Me, Di	4	-	108	73	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	-	-	-	-
55	ZONE	Bidjenga	Kpantogou	900	Impossible	70	1.200.000	1.070.000	Ma, Me, Di	3	-	90	75	Femme	-	-	15	-	-
56	ZONE	Bidjenga	Tambimongue	800	Impossible	65	910.000	750.000	Ma, Me, Di	3	2	119	102	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	-	-	-	-
57	ZONE	Bidjenga	Tambingue	90	Impossible	108	1.025.000	870.000	Ma, Me, Di	5	-	130	85	Femme, garçon, fille	-	-	15	-	-
58	ZONE	Bidjenga	Touangou	430	Impossible	35	700.000	620.000	Ma, Me, Di	3	2	160	102	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	-	-	-	-
59	ZONE	Bidjenga	Yendong	990	Impossible	86	861.000	820.000	Ma, Me, Di	3	0	92	69	-	-	-	-	-	-
60	ZONE	Dapaong	Babona 2	4.300	Possible	400	1.050.000	1.000.000	Ma, Me, Di	6	0	200	141	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	8	15	20~25
61	ZONE	Dapaong	Tomone	1.200	Possible	150	1.120.000	900.000	Ma, Me, Di	5	2	600	250	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	-	15	-	-
62	ZONE	Kantindi	Obitenligou 3	450	Impossible	60	630.000	570.000	Ma, Me, Di	3	1	100	80	Femme, garçon, fille	2 (matin, soir)	2	15	15	20~25
63	ZONE	Kantindi	Otchimbiagou	520	Impossible	70	950.000	845.000	Ma, Me, Di	6	0	263	240	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	-	-	-	-
64	ZONE	Kantindi	Oubitenligou 2	840	Possible	50	750.000	690.000	Ma, Me, Di	8	0	300	200	-	-	-	-	-	-
65	ZONE	Kantindi	Tidonte	780	Possible	95	1.200.000	975.000	Ma, Me, Di	5	1	187	171	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	8	15	20~25
66	ZONE	Korogou	Gbagou - Ghangbagou	1.300	Impossible	205	675.000	870.000	Ma, Me, Di	3	0	85	72	Fille	- (matin, soir)	-	15	-	-
67	ZONE	Kouriente	Dalagou 2	1.025	Possible	78	913.500	820.000	Ma, Me, Di	9	0	318	215	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	0.5	8	8	15
68	ZONE	Kouriente	Kpoghongue	1.500	Possible	130	493.500	470.000	Ma, Me, Di	1	0	69	41	Femme	- (matin, soir)	-	-	-	-
69	ZONE	KANTINDI	Bagnama (Yendoame)	952	Possible	98	805.000	700.000	Ma, Me, Di	Aucune école			Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	0.5	15	15	30	30
70	ZONE	KANTINDI	Bagnama centre	610	Possible	100	935.000	850.000	Ma, Me, Di	Aucune école			Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	0.5	15	15	30	30
71	ZONE	KANTINDI	Nambonga	1.570	Possible	157	690.000	600.000	Ma, Me, Di	3	0	108	52	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	0.5	15	-	-
72	ZONE	PANA	Tiarou	850	Possible	121	862.500	750.000	Ma, Me, Di	4	1	212	138	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	-	15	15	30
73	ZONE	BAGNAMA	Bagnama 1	600	Possible	60	920.000	800.000	Ma, Me, Di	Aucune école			Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	0.5	15	15	30	30
74	ZONE	BAGNAMA	Bagnama 2	912	Impossible	91	935.000	850.000	Ma, Me, Di	4	1	145	155	-	-	-	-	-	-
75	ZONE	BAGNAMA	Bagnama 3	360	Possible	36	825.000	750.000	Ma, Me, Di	7	1	257	201	-	-	-	-	-	-
76	ZONE	LOUANGA	Louanga Centre	1.023	Possible	12	935.000	850.000	Ma, Me, Di	5	-	225	179	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	1	15	15	30
77	ZONE	LOUANGA	Tortoga	947	Possible	94	862.500	750.000	Ma, Me, Di	5	-	178	113	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	1	15	15	30
78	ZONE	LOUANGA	Oubiagou	836	Possible	80	825.000	800.000	Ma, Me, Di	Aucune école			Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	1	15	15	30	30
79	ZONE	SANFANTOUTE	Sanfantoute Centre	952	Possible	90	862.500	650.000	Ma, Me, Di	5	1	153	163	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	1	15	15	30
80	ZONE	SANFANTOUTE	Yemboate	4.012	Possible	41	805.500	700.000	Ma, Me, Di	7	2	337	275	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	1	15	15	30
81	ZONE	LOTOGOU	Dassoute (Bagou)	1.003	Possible	131	825.000	750.000	Ma, Me, Di	1	1	62	28	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	1	-	15	30
82	ZONE	LOTOGOU	Dassoute Centre	1.050	Possible	125	805.000	700.000	Ma, Me, Di	6	2	142	108	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	1	15	15	30

Annexe 6-1 Resultats de l' etude des conditions sociales

Code	Préfecture	District	Village/localité	Population	Accès pendant la saison des pluies	Familles			Maladies	Ecoles (nbre d'élèves)			Puisage de l'eau			Tarif de l'eau			
						Nbre de familles	Revenu moyen (F.CFA)	Dépenses annue. Moyen. (F.CFA)		Enseignants	Elèves			Puiseur d'eau	Fréquence (fois/jour)	Temps requis (heures/jour)	Actuel	Montant souhaité (F.CFA/30L)	Montant payable (F.CFA/30L)
											H	F	G						
83	ZONE	LOTGOU	Bagou	1,003	Possible	50	715,000	650,000	Ma, Me, Di	1	1	60	30	-	-	-	-		
84	ZONE	LOTGOU	Batassoudougou	650	Possible	125	862,500	750,000	Ma, Me, Di	6	-	70	62	-	-	-	-		
85	ZONE	NAMARE	Nandjak	450	Possible	75	935,000	850,000	Ma, Me, Di	6	3	208	172	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	1	15	15	30
86	ZONE	WARKAMBOU	Bongdouve	1,070	Possible	152	920,000	800,000	Ma, Me, Di	4	0	146	104	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	1	-	15	30
87	ZONE	TAMI	Tami-Centre	730	Possible	100	935,000	850,000	Ma, Me, Di	Aucune école			Femme, fille	-	1	15	-	20~25	
88	ZONE	YANPANE	Yampane 2	952	Possible	95	825,000	800,000	Ma, Me, Di	Aucune école			Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	1	-	15	30	
89	ZONE	TAMPALIME	Nakpabague	802	Possible	80	750,000	600,000	Ma, Me, Di	Aucune école			Femme, fille	2 (matin, soir)	2	15	15	20~25	
90	ZONE	TAMPALIME	Siloug	925	Possible	92	875,000	780,000	Ma, Me, Di	1	0	120	30	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	15	15	20~25
91	TANDJOARE	BOGOU	Dote	601	Impossible	75	750,000	620,000	Ma, Me, Di	5	0	125	255	-	-	-	-	-	-
92	TANDJOARE	BOGOU	Loankpongou	245	Impossible	41	420,000	450,000	Ma, Me, Di	Aucune école			Femme, garçon, fille	-	-	15	-	-	-
93	TANDJOARE	BOGOU	Dokle	735	Possible	81	670,000	520,000	Ma, Me, Di	Aucune école			Femme, fille	2 (matin, soir)	2	-	15	20~25	
94	TANDJOARE	BOGOU	Loabene	420	Possible	61	400,000	480,000	Ma, Me, Di	2	-	60	55	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	-	15	-	-
95	TANDJOARE	BOGOU	Natomone	874	Possible	115	750,000	600,000	Ma, Me, Di	2	0	30	54	Femme, garçon, fille	-	-	15	-	-
96	TANDJOARE	BOGOU	Sakle	875	Impossible	70	600,000	495,000	Ma, Me, Di	Aucune école			Femme, fille	2 (matin, soir)	-	15	15	20~25	
97	TANDJOARE	BOGOU	Kpentina	245	Possible	75	775,000	730,000	Ma, Me, Di	3	0	150	90	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	8	15	20~25
98	TANDJOARE	Nandoga	Moumone-Maligou	725	Possible	95	980,000	875,000	Ma, Me, Di	8	1	195	225	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	15	15	20~25
99	TANDJOARE	Bombouaka	Djambre	717	Possible	67	770,000	775,000	Ma, Me, Di	7	0	201	170	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	8	15	20~25
100	TANDJOARE	Bombouaka	Yering	545	Possible	100	600,000	575,000	Ma, Me, Di	4	1	174	130	Garçon, fille	- (matin, soir)	-	-	-	-
101	TANDJOARE	Bombouaka	Kouloug	310	Impossible	50	475,000	430,000	Ma, Me, Di	4	1	76	67	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	8	15	20~25
102	TANDJOARE	Bombouaka	Soungou	5,300	Impossible	118	950,000	870,000	Ma, Me, Di	7	0	201	170	Femme, fille	2 (matin, soir)	-	8	15	20~25
103	TANDJOARE	Doukpergou	Liek	502	Possible	100	780,000	745,000	Ma, Me, Di	2	0	45	35	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	15	15	20~25
104	TANDJOARE	Goundegou	Sangou	842	Impossible	108	875,000	870,000	Ma, Me, Di	5	-	184	125	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	8	15	20~25
105	TANDJOARE	Goundegou	Goundoga-centre	1,204	Possible	144	720,000	750,000	Ma, Me, Di	11	0	401	199	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	8	15	20~25
106	TANDJOARE	Goundegou	Soussouri	750	Possible	66	670,000	545,000	Ma, Me, Di	7	0	108	95	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	8	15	20~25
107	TANDJOARE	Goundegou	Nandjoare	485	Possible	46	620,000	575,000	Ma, Me, Di	3	0	80	88	Femme, garçon, fille	-	-	-	-	-
108	TANDJOARE	BOULOGOU	Bembengou	1,120	Impossible	400	775,000	645,000	Ma, Me, Di	6	0	215	209	Femme, garçon, fille	-	-	-	-	-
109	TANDJOARE	BOULOGOU	Bougou	3,724	Possible	500	800,000	770,000	Ma, Me, Di	2	-	60	30	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	15	15	20~25
110	TANDJOARE	Lokpiano	Koukomoni	180	Impossible	42	475,000	430,000	Ma, Me, Di	2	0	23	41	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	8	15	20~25
111	TANDJOARE	Lokpiano	Kpinkpawrouk	508	Impossible	70	500,000	430,000	Ma, Me, Di	Aucune école			Femme, fille	2 (matin, soir)	2	8	15	20~25	
112	TANDJOARE	Lokpiano	Pog	280	Impossible	50	393,500	375,000	Ma, Me, Di	5	0	78	92	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	-	-	-
113	TANDJOARE	Lokpiano	Yemborbagou	785	Impossible	77	760,000	720,000	Ma, Me, Di	5	0	78	91	Femme, garçon	- (matin, soir)	-	-	-	-
114	TANDJOARE	Mamproug	Mamproug (Centre)	415	Possible	45	829,500	790,000	Ma, Me, Di	5	0	129	110	Femme, garçon, fille	-	-	15	-	-
115	TANDJOARE	Mamproug	Bore	670	Impossible	85	1,020,000	900,000	Ma, Me, Di	5	0	121	96	-	-	-	-	-	-
116	TANDJOARE	Mamproug	Plumboug	1,200	Possible	80	875,000	780,000	Ma, Me, Di	3	0	122	60	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	15	15	20~25
117	TANDJOARE	Mamproug	Tangbamong	485	Impossible	74	900,000	850,000	Ma, Me, Di	3	8	66	59	-	-	-	-	-	-
118	TANDJOARE	Nano	Bopak	1,420	Possible	140	870,000	840,000	Ma, Me, Di	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
119	TANDJOARE	Nano	Dore	1,770	Impossible	120	997,500	950,000	Ma, Me, Di	6	1	208	186	-	-	-	-	-	-
120	TANDJOARE	Nano	Goate	375	Impossible	70	690,000	532,000	Ma, Me, Di	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
121	TANDJOARE	Loko	Loko centre	875	Impossible	75	400,000	430,000	Ma, Me, Di	5	2	135	108	Femme, fille	- (matin, soir)	-	-	-	-
122	TANDJOARE	Loko	Tomongue	1,220	Impossible	200	475,000	430,000	Ma, Me, Di	5	3	156	184	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	-	15	20~25
123	TANDJOARE	NANO	Noak	734	Possible	73	825,000	750,000	Ma, Me, Di	5	-	127	77	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	-	-	-	-
124	TANDJOARE	NANO	Tomangue	300	Possible	30	880,000	800,000	Ma, Me, Di	Aucune école			Femme, fille	2 (matin, soir)	2	15	15	20~25	

Annexe 6-1 Resultats de l' etude des conditions sociales

Code	Préfecture	District	Village/localité	Population	Accès pendant la saison des pluies	Familles			Maladies	Ecoles (nbre d'élèves)			Puisage de l'eau				Tarif de l'eau		
						Nbre de familles	Revenu moyen (F.CFA)	Dépenses annue. Moyen. (F.CFA)		H	F	G	F	Puiseur d'eau	Fréquence (fois/jour)	Temps requis (heures/jour)	Actuel (F.CFA/30L)	Montant souhaité (F.CFA/30L)	Montant payable (F.CFA/30L)
125	TANDJOARE	NANO	Bogle-Monue	675	Possible	90	425.000	400.000	Ma, Me, Di	4	0	133	70	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	-	15	20~25
126	TANDJOARE	BAGOU-VA	Nalbagou	600	Possible	60	850.000	800.000	Ma, Me, Di	7	0	75	60	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	15	15	20~25
127	TANDJOARE	BAGOU-VA	Gbingbamone	350	Possible	35	805.000	700.000	Ma, Me, Di	Aucune école				Femme, fille	2 (matin, soir)	2	15	15	20~25
128	TANDJOARE	LOPANOU	Nagiuiere	720	Possible	70	715.000	650.000	Ma, Me, Di	Aucune école				Femme, fille	2 (matin, soir)	2	15	15	20~25
129	TANDJOARE	LOPANOU	Bouboumitik	985	Possible	90	880.000	800.000	Ma, Me, Di	Aucune école				Femme, fille	2 (matin, soir)	0,5	15	15	20~25
130	TANDJOARE	TAMONGUE	Djapal	500	Possible	50	935.000	850.000	Ma, Me, Di	6	0	212	179	Femme, fille	2 (matin, soir)	1	15	15	20~25
131	TANDJOARE	TAMONGUE	Nagouni	900	Possible	45	850.000	750.000	Ma, Me, Di	5	-	161	108	Femme, fille	2 (matin, soir)	1	15	15	20~25
132	TANDJOARE	SISSIAK	Tomone	350	Possible	35	920.000	800.000	Ma, Me, Di	5	-	85	75	Femme, fille	2 (matin, soir)	1	15	15	20~25
133	TANDJOARE	SISSIAK	Ladadore	500	Possible	50	825.000	750.000	Ma, Me, Di	2	0	63	69	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	15	15	20~25
134	TANDJOARE	SISSIAK	Mone	650	Possible	25	805.000	700.000	Ma, Me, Di	5	1	177	147	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	15	15	20~25
135	TANDJOARE	SISSIAK	Ponpouge	250	Possible	35	690.000	600.000	Ma, Me, Di	Aucune école				Femme, fille	2 (matin, soir)	1	15	15	20~25
136	TANDJOARE	SISSIAK	Tambane	350	Possible	35	920.000	800.000	Ma, Me, Di	Aucune école				Femme, fille	2 (matin, soir)	2	15	15	20~25
137	TANDJOARE	DOUKPELOU	Doukelhoak	500	Possible	42	805.000	700.000	Ma, Me, Di	3	0	120	30	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	15	15	20~25
138	TANDJOARE	DOUKPELOU	Koutindagou	500	Possible	50	862.500	750.000	Ma, Me, Di	6	1	145	147	Femme, fille	2 (matin, soir)	1	15	15	20~25
139	TANDJOARE	DOUKPELOU	Kpinbigue	370	Possible	37	805.000	700.000	Ma, Me, Di	7	-	194	178	Femme, fille	2 (matin, soir)	1	15	15	20~25
140	TANDJOARE	DOUKPELOU	Larsioak	300	Possible	30	715.000	650.000	Ma, Me, Di	Aucune école				Femme, fille	2 (matin, soir)	2	15	15	20~25
141	TANDJOARE	DOUKPELOU	Kpanibougue	500	Possible	50	920.000	800.000	Ma, Me, Di	Aucune école				Femme, fille	2 (matin, soir)	1	15	15	20~25
142	TANDJOARE	Bombouaka	Kankangbane	800	Impossible	76	930.000	690.000	Ma, Me, Di	3	0	87	21	Femme, garçon, fille	-	-	-	-	-
143	TANDJOARE	NANO	Kpiarik	350	Impossible	35	715.000	650.000	Ma, Me, Di	Aucune école				Femme, fille	2 (matin, soir)	2	-	-	-

Légende des maladies : Ma: malaria, Me : Méningite, Di : Diarrhée

Villages candidats à la construction d'une mini AEP (mini adduction d'eau équipée d'une motopompe)

Code	Préfecture	District	Village/localité	Population	Accès pendant la saison des pluies	Familles			Maladies	Ecoles (nbre d'élèves)				Puisage de l'eau			Tarif de l'eau		
						Nbre de familles	Revenu moyen (F.CFA)	Dépenses annue. Moyen. (F.CFA)		H	F	G	F	Enseignants	Elèves	Puiseur d'eau	Fréquence (fois./jour)	Temps requis (heures./jour)	Actuel (F.CFA/30L)
1	KPENDJAL	Borgou	Borgou	2,913	Possible	300	900.000	750.000	Ma, Me, Di	8	0	310	229	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	8	15	20~25
2	KPENDJAL	Mandouri	Mandouri	6,223	Possible	623	960.000	800.000	Ma, Me, Di	2	0	33	32	Garçon, fille	2 (matin, soir)	3	15	15	20~25
3	KPENDJAL	Pogon	Pogon	2,180	Possible	216	780.000	650.000	Ma, Me, Di	5	1	58	70	Femme, fille	(matin)	1	15	-	20~25
4	OTI	Barkoissi	Barkoissi	4,397	Possible	440	935.000	850.000	Ma, Me, Di	22	4	771	738	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	9	15	20~25
5	OTI	Takpamba	Takpamba	2,452	Possible	246	660.000	600.000	Ma, Me, Di	6	1	89	75	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	15	15	20~25
6	OTI	Sagbiéou	Sagbiéou	3,083	Possible	309	840.000	700.000	Ma, Me, Di	18	1	495	440	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	-	15	20~25
7	TANDJOARE	Tamougou	Yembour	1,937	Possible	194	990.000	900.000	Ma, Me, Di	5	2	145	184	Femme, fille	2 (matin, soir)	-	15	15	20~25
8	TANDJOARE	Nano	Nano	3,211	Possible	322	825.000	750.000	Ma, Me, Di	10	1	940	201	Femme, garçon, fille	2 (soir)	1	15	15	20~25
9	TANDJOARE	Bogou	Bogou	1,665	Possible	167	880.000	800.000	Ma, Me, Di	3	-	150	90	Femme, fille	-	2	15	-	20~25
10	CINKASSE	Timbou	Timbou	2,719	Possible	272	977.000	850.000	Ma, Me, Di	15	1	575	487	Femme, garçon, fille	2 (matin, soir)	1	15	15	20~25
11	CINKASSE	Gnoga	Gnoga	1,188	Possible	119	897.000	780.000	Ma, Me, Di	4	1	133	104	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	15	15	20~25
12	CINKASSE	Nadjoundi	Nadjoundi	2,820	Possible	281	695.000	630.000	Ma, Me, Di	5	1	420	130	Femme, fille	-	1	15	-	20~25
13	TONE	Nanergou	Nanergou	3,012	Possible	302	825.000	750.000	Ma, Me, Di	8	3	264	236	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	15	15	20~25
14	TONE	Tami	Tami Centre	4,081	Possible	408	935.000	850.000	Ma, Me, Di	Aucune école				Femme, fille	-	1	15	-	20~25
15	TONE	Naki-Ouest	Naki-Ouest	1,950	Possible	195	770.000	70.000	Ma, Me, Di	6	3	240	49	Femme, fille	2 (matin, soir)	2	15	15	20~25

Villages candidats à la construction d'un ouvrage PMH (forage équipé d'une pompe à motricité humaine)

Code	Préfecture	District	Village/localité	Population	Accès pendant la saison des pluies	Familles		Maladies	Ecoles (nbre d'élèves)			Puisage de l'eau		Tarif de l'eau				
						Nbre de familles	Revenu moyen (F.CFA)		Dépenses annue. Moyen. (F.CFA)	Enseignants	Elèves	Maladies	Puiseur d'eau	Fréquence (fois/jour)	Temps requis (heures/jour)	Actuel (F.CFA/30L)	Montant souhaité (F.CFA/30L)	Montant payable (F.CFA/30L)
1	GOLFE	SANGUERA	KLEME	750	Possible	150	315,525	300,500	Ma, Di, Ye	5	0	250	150	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	15	15	20~25
2	GOLFE	LEGBASSITO	AMEDENTA	2,100	Possible	284	402,675	383,500	Ma, Di	4	2	407	311	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	8	8	20~25
3	GOLFE	LEGBASSITO	MADJIKPETO	2,000	Possible	190	5,220,000	4,750,000	Ma, Di, Pe	Aucune école			- (matin, soir)	-	-	-	-	-
4	GOLFE	LEGBASSITO	LEGBASSITO	3,000	Possible	300	402,675	383,500	Ma, Di, Pe	7	3	353	299	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	15	15	35
5	GOLFE	SANGUERA	SANY RAKO	400	Possible	58	189,000	180,000	Ma, Di, Tu, Co	4	2	170	150	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	-	8	15
6	GOLFE	SANGUERA	AFIADE NIGBAN	650	Possible	82	537,600	512,000	Ma, Di, Ye	5	0	145	114	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	2	15	20~25
7	GOLFE	LEGBASSITO	ATHIEME	200	Possible	15	997,900	950,000	Ma, Di, Pe	Aucune école			- (matin, soir)	-	-	-	-	
8	AVE	ASSAHOUN	ASSAHOUN	7,000	Possible	225	1,140,000	950,000	Ma	10	6	361	365	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	8	8	-
9	AVE	ASSAHOUN	ASSAHOUN (YOVO KOPE)	7,000	Possible	180	1,045,000	950,000	Ma	8	6	242	279	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	8	8	15
10	AVE	ASSAHOUN	ASSAHOUN (Cité de Dieu)	7,000	Possible	260	1,140,000	950,000	Bi, Pa	6	2	200	194	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	8	8	15
11	AVE	ASSAHOUN	APEYEME	3,200	Possible	65	1,020,000	850,000	Pe	Aucune école			- (matin, soir)	-	8	8	15	
12	AVE	ASSAHOUN	MANGOTTIDEKE	750	Possible	200	1,430,000	1,300,000	Pe	4	0	45	40	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	8	8	-
13	AVE	ANDO CENTRE	ANDO TAKLAVE	765	Possible	100	780,000	600,000	Ma, Ve	3	0	76	50	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	8	8	15
14	AVE	ANDO CENTRE	BETEVE	500	Possible	50	946,000	860,000	Ma, Ve	Aucune école			- (matin, soir)	-	8	8	15	
15	AVE	ASSAHOUN	KPOTAME	400	Possible	30	756,000	630,000	Pe	7	2	203	211	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	8	8	15
16	AVE	ANDO CENTRE	KLOBALE	380	Possible	38	630,000	600,000	Ma, Ve	Aucune école			- (matin, soir)	-	8	8	15	
17	AVE	ANDO CENTRE	ANDO AGOVE	500	Possible	50	660,000	600,000	Ma, Ve	Aucune école			- (matin, soir)	-	8	8	15	
18	AVE	ASSAHOUN	ALAKPA KOPE	150	Possible	20	1,044,000	870,000	Pe	Aucune école			- (matin, soir)	-	8	8	15	
19	AVE	ASSAHOUN	ZAKPAT KOPE	150	Possible	22	1,140,000	950,000	Pe	Aucune école			- (matin, soir)	-	8	8	15	
20	AVE	ASSAHOUN	BEDIKPE	2,000	Possible	50	588,000	490,000	Pe	4	0	126	87	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	-	8	15
21	AVE	ANDO CENTRE	ANDO AGBADJANAKIN	850	Possible	120	864,000	720,000	Ma, Pe	3	1	80	74	Femme, garçon	- (matin)	-	8	15
22	AVE	ASSAHOUN	KLOMEKPE	340	Possible	100	1,638,000	1,260,000	Pe	3	1	81	73	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	8	8	15
23	AVE	ASSAHOUN	ATSE KOPE	300	Possible	48	1,045,000	950,000	Pe	Aucune école			- (matin, soir)	-	-	-	-	
24	AVE	ASSAHOUN	ATI WOTSINO	600	Possible	60	1,882,000	1,720,000	Pe	6	0	120	20	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	8	8	15
25	AVE	ASSAHOUN	BOSSO KOPE	300	Possible	30	1,716,000	1,430,000	Pe	Aucune école			- (matin, soir)	-	8	8	15	
26	AVE	ANDO CENTRE	XETOXUI	450	Possible	50	750,000	600,000	Ma, Pe	Aucune école			- (matin, soir)	-	8	8	15	
27	AVE	KEVE	KEVE 1	5,000	Possible	360	1,045,000	950,000	Ma, Pe	11	6	349	301	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	15	15	-
28	AVE	KEVE	KEVE 2	5,000	Possible	220	1,161,500	1,010,000	Ma, Pe	13	7	427	375	Femme, garçon, fille	2 (matin, soir)	8	8	15
29	AVE	TOVEGAN	AHIAFO KOPE	300	Possible	34	813,750	775,000	Ma, Pe	5	0	90	70	Femme, garçon, fille	2 (matin, soir)	8	8	15
30	AVE	TOVEGAN	TOUIKE	250	Possible	17	997,900	950,000	Ma, Pe	Aucune école			- (matin, soir)	-	8	8	-	
31	AVE	ASSAHOUN	AGBENAWA	600	Possible	60	1,386,000	1,280,000	Pe	Aucune école			- (matin, soir)	-	8	8	15	
32	AVE	ASSAHOUN	HODODOE KOPE	1,000	Possible	100	2,081,250	1,685,000	Pe	Aucune école			- (matin, soir)	-	8	8	15	
33	AVE	ASSAHOUN	YITI KOPE	300	Possible	27	997,900	950,000	Pe	Aucune école			- (matin, soir)	-	-	Non	-	
34	AVE	ASSAHOUN	GAVO KOPE	240	Possible	22	997,900	950,000	Pe	Aucune école			- (matin, soir)	-	-	-	-	
35	AVE	ASSAHOUN	SANOUTA	300	Possible	35	660,000	600,000	Pe	Aucune école			- (matin, soir)	-	8	8	15	
36	AVE	ZOLO	YOPE	1,000	Possible	85	1,329,440	1,187,000	Ma, Pe	6	0	120	90	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	8	8	15
37	AVE	ZOLO	DZOGADZE	340	Possible	27	997,900	950,000	Ma, Pe	Aucune école			- (matin, soir)	-	8	8	-	
38	AVE	TOVEGAN	ADIGBLI KOPE	270	Possible	18	997,900	950,000	Ma, Pe	Aucune école			- (matin, soir)	-	-	-	-	
39	AVE	TOVEGAN	DRIDRIVE	350	Possible	40	971,750	845,000	Ma, Pe	2	0	30	15	Femme, garçon, fille	2 (matin, soir)	8	8	-
40	AVE	TOVEGAN	AGBESSIA	5,500	Possible	620	1,560,000	1,300,000	Ma, Pe	6	1	200	150	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	8	8	15
41	AVE	TOVEGAN	ANYAVE	300	Possible	30	1,867,500	1,254,000	Ma, Pe	Aucune école			- (matin, soir)	-	8	8	15	
42	ZIO	AGBELOUVE	KANNIKPEDJÏ	200	Possible	22	997,900	950,000	Ma	-	-	-	-	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	-	-	-
43	ZIO	AGBELOUVE	BEGBE	1,500	Possible	150	1,023,000	930,000	Ma	5	1	102	95	Femme, garçon, fille	- (matin, soir)	8	8	15

Annexe 6-1 Resultats de l' etude des conditions sociales

Code Préfecture	District	Village/localité	Population	Accès pendant la saison des pluies	Familles		Maladies	Ecoles (nbre d'élèves)			Puisage de l'eau			Tarif de l'eau					
					Nbre de familles	Revenu moyen (F.CFA)		Dépenses annue. Moyen. (F.CFA)	H	F	G	F	Puiseur d'eau	Fréquence (fois/jour)	Temps requis (heures/jour)	Actuel (F.CFA/30L)	Montant souhaité (F.CFA/30L)	Montant payable (F.CFA/30L)	
44	ZIO	AGBELOUVE	KPAVEKOPE	500	Possible	50	583,800	556,000	Ma	3	0	46	50	Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	0.5	8	8	15
45	ZIO	AGBELOUVE	DATHO	3,000	Possible	334	694,050	661,000	Ma	6	0	121	96	Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	1	8	8	15
46	ZIO	AGBELOUVE	KPOKLOLO	300	Possible	37	1,677,000	1,290,000	Ma	Aucune école				Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	1	8	8	15
47	ZIO	AGBELOUVE	ATTIOE	350	Possible	59	2,902,500	2,150,000	Ma	Aucune école				Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	2	8	8	15
48	ZIO	AGBELOUVE	AGOKPE	500	Possible	34	2,781,000	2,060,000	Ma	4	0	71	76	Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	1	8	8	15
49	ZIO	AGBELOUVE	DZOGBEDJI	356	Possible	22	1,671,800	1,286,000	Ma	Aucune école				Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	1	8	8	15
50	ZIO	AGBELOUVE	ESSOHKOPE	360	Possible	38	2,970,000	2,200,000	Ma	3	0	25	23	Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	1	8	8	15
51	ZIO	AGBELOUVE	ADOKPOE 1	1,200	Possible	45	1,045,000	950,000	Ma	5	1	250	200	Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	—	8	15	—
52	ZIO	AGBELOUVE	ADOKPOE 2	1,200	Possible	130	1,045,000	950,000	Ma	5	1	250	200	Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	1	8	15	—
53	ZIO	AGBELOUVE	ATIKLOE	3,000	Possible	140	483,000	460,000	Ma	6	0	243	107	Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	1	8	8	15
54	ZIO	AGBELOUVE	FOKPE	1,950	Possible	195	430,900	410,000	Ma	6	0	114	95	Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	—	8	8	15
55	ZIO	AGBELOUVE	GAMELILI	2,210	Possible	130	343,065	327,300	Ma	5	1	140	141	Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	0.5	8	8	15
56	ZIO	AGBELOUVE	KOTSOKOPE	2,635	Possible	264	556,500	530,000	Ma	7	0	226	179	Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	1	8	8	15
57	ZIO	AGBELOUVE	KPEVEGO	800	Possible	57	1,995,500	1,535,000	Ma	5	1	90	72	Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	2	8	8	15
58	ZIO	GAPE CENTRE	DAHOUIME	130	Possible	13	997,500	950,000	Ma	Aucune école				Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	—	—	—	—
59	ZIO	GAPE CENTRE	KOVE	500	Possible	60	997,500	950,000	Ma	Aucune école				Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	—	8	15	—
60	ZIO	GAPE CENTRE	NYANETSI	328	Possible	25	997,500	950,000	Ma	Aucune école				Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	—	8	15	—
61	ZIO	GAPE CENTRE	ANAZIVE	400	Possible	32	997,500	950,000	Ma	Aucune école				Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	—	8	15	—
62	ZIO	GAPE CENTRE	DOEVE	200	Possible	20	916,300	833,000	Ma	Aucune école				Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	1	8	8	15
63	ZIO	GAPE CENTRE	TOGODOE	320	Possible	28	997,500	950,000	Ma	—	—	—	—	Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	—	8	15	—
64	ZIO	GAPE CENTRE	ADJIDO	400	Possible	67	1,089,600	908,000	Ma	3	1	24	19	Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	—	8	8	15
65	ZIO	GAPE CENTRE	AKOLIKOPE	400	Possible	40	997,500	950,000	Ma	Aucune école				Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	—	8	8	15
66	ZIO	GAPE CENTRE	AGOKPE DZOGBEDZI	800	Possible	100	2,431,000	1,870,000	Ma	3	0	59	29	Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	—	8	8	15
67	ZIO	GBATOPE	ABIDOEME (KPEVE)	300	Possible	30	1,017,360	847,800	Ma	Aucune école				Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	1	8	8	15
68	ZIO	WLI	MEDUIME	820	Possible	70	1,820,000	1,400,000	Ma	3	0	64	44	Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	1	8	8	15
69	ZIO	Bolou Kpeta	ADANTO	600	Possible	100	1,716,000	1,320,000	Ma	8	5	117	104	Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	0.5	8	8	15
70	ZIO	Bolou Kpeta	BOLOUGAN	1,400	Possible	120	1,556,100	1,197,000	Ma	8	5	304	192	Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	1	8	15	—
71	ZIO	Bolou Kpeta	ZOGBEDJI	160	Possible	42	1,534,000	1,180,000	Ma	Aucune école				Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	—	8	8	15
72	ZIO	Bolou Kpeta	KPODOAVE	450	Possible	30	814,000	740,000	Ma	Aucune école				Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	2	8	8	15
73	ZIO	GAME	AKATI	600	Possible	60	1,534,000	1,180,000	Ma	4	0	85	91	Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	1	8	8	15
74	ZIO	GAME	HAKEDJI	1,500	Possible	80	1,592,500	1,225,000	Ma	4	0	129	98	Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	1	8	8	15
75	ZIO	GAME	AGBLEVE	925	Possible	185	430,500	410,000	Ma	4	0	72	44	Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	2	8	8	15
76	ZIO	TSEVIE	KOLO	1,100	Possible	105	1,045,000	950,000	Ma	4	2	150	98	Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	1	8	15	—
77	ZIO	TSEVIE	ZEDJOPE	200	Possible	20	672,000	640,000	Ma	Aucune école				Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	1	—	8	15
78	ZIO	GBLANVIE	TOUMALI	250	Possible	25	678,825	646,500	Ma	2	1	78	72	Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	0.5	8	8	15
79	ZIO	GBLANVIE	KPOTA	300	Possible	23	997,500	950,000	Ma	Aucune école				Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	—	8	15	—
80	ZIO	KOVIE	AGBALAHO	400	Possible	40	1,599,000	1,230,000	Ma	2	0	14	22	Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	—	8	8	15
81	Vo	DAGBATTI	VO ASSO	7,000	Possible	583	1,606,000	1,460,000	Ma, Di, Ye, Pe	18	0	370	350	Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	12	8	8	15
82	Vo	VOKOUTIME	VO TOKPLI	6,200	Possible	364	971,750	845,000	Ma, Di, Ye, Pe	3	0	75	45	Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	1	8	8	15
83	Vo	MOME	MOME BALIME	1,000	Possible	83	1,502,800	1,360,000	Ma, Di, Ye, Pe	12	2	275	225	Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	0.5	8	8	15
84	BAS MONO	AFAGNAN	MAWUNOU KONDJI	600	Possible	35	1,956,000	1,630,000	Ma, Di, Ye, Pe	13	0	344	248	Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	0.5	8	8	15
85	YOTO	SEDOME	ATGHAHOE	420	Possible	36	5,200,000	4,100,000	Ma, Di, Ye, Pe	5	1	78	40	Femme, garçon, fille	— (matin, soir)	—	—	—	—

Légende des maladies : Ma : malaria, Me : Mèningite, Di : Diarrhée, Ye : Maladie des yeux, Pe : Maladie cutanée, Tu : Tuberculose, Co : Coqueluche, Bl : Blessures, Pa : Parasites intestinaux, Ve : Mal au ventre

Annexe 6-2 Resultats de l' etude sur la convertibilite

Nom	Préfecture	Canton	Village	Localités	Vil.-Localités de forage	No. IRH	Lat.	Long.	Prof. (m)	Utilisation	Débit (m3/hr)	Etudes des ressources en eau			Plan de Mini-AEP note 4	Remarques	
												Essai de Pompage	Sondage Géophysique note 2	Test de Forage note 3			
S-A-01	Kpendjal	Borgou	Borgou	Centre	SandaniVil.	-	10.76361	0.57333	-	-	-	-	-	-	-	Mini-adduction d'eau avec système solaire en construction par l'ONG (Afrique ECOLE); aussi mini-AEP non prévue.	
					SandaniVil.-Centre	5-3423	10.76384	0.57311	35.5	Panne	7.0	-	-	-	-		-
					MargbaVil.-Malgbani	5-3822	10.76502	0.57785	55.0	Panne	8.2	-	-	-	-		-
					Zongo L.Vil.-Margba	5-3424	10.75766	0.57127	35.1	En cours de réhabilitation par une ONG	4.0	-	-	-	-		-
S-A-02	Kpendjal	Mandouri	Mandouri	Centre	MandouriVil.	SA02-SE01	10.84500	0.82000	93.72	Abandonné	-	-	○/○/●	× (1.5/0)	-	D'après le débit d'urgence existant, la conversion est difficile. L'étude par test de forage a aussi montré que le débit était insuffisant. Une mini-AEP ne sera donc pas prévue.	
					MandouriVil.-Zongo	5-4612	10.84735	0.81904	100.0	Panne	0.8	-	-	-	-		
					MandouriVil.-Marché	GPS-016	10.85077	0.81958	-	Verrouillé	-	-	-	-	-		
					TolougouVil.-Hopital	5-4614	10.85377	0.81383	55.1	En service	2.2	-	-	-	-		
					MandouriVil.	5-5299	10.84424	0.81469	-	Pas de données	-	-	-	-	-		
					MandouriVil.-Koula	GPS-123	10.84167	0.81674	-	Pas de données	-	-	-	-	-		
S-A-03	Oti	Barkoissi	Barkoissi	Centre	BarkoissiVil.	-	10.55389	0.30306	-	-	-	-	●/●/●	-	Coordonnées du forage S-A-03 au domicile du chef du village (à 200 m de la route nationale). Couche aquifère non identifiée par la prospection géophysique.		
					BarkoissiVil.-EPP	5-4081	10.54975	0.30241	-	En service	-	-	-	-			
					BarkoissiVil.-Centre	5-4020	10.55186	0.30305	60.0	En service	4.1	●(1.8)	-	-			
					BarkoissiVil.-Yemboate	5-3393	10.55833	0.30306	35.3	En service	0.7	-	-	-			
					BarkoissiVil.-Centre	5-4781	10.54960	0.30152	-	-	-	-	-	-			
					BarkoissiVil.-CEG	5-4021	10.55853	0.30626	43.0	-	5.0	○(8)	-	-			
					TakpambaVil.	-	9.97000	0.57417	-	-	-	-	-	-			
S-A-04	Oti	Takpamba	Takpamba	Centre	TakpambaVil.-Centre	5-4017	9.96772	0.57430	49.0	En service	10.0	○(7)	-	-	Etude sur la convertibilité effectuée principalement sur le marché, aux environs du dispensaire. (N 9.96908, E 0.57466). A 160 m du centre, devant la mosquée, pompe à pédale en service, peu de bénéficiaires, mini-AEP non prévue. A côté du dispensaire central, réservoir surélevé (capacité de 2,5 - 3,0 m3) avec groupe électrogène en place, alimentation en eau du dispensaire et du domicile des médecins. A 320 m du centre, pompe à pédale en service (27-11-1991, DHE 6eme, construction FED)		
					TakpambaVil.-Centre	5-3642	9.96917	0.57500	39.0	En service	9.0	-	-	-			
					TakpambaVil.-Nigado	5-4015	9.97111	0.57639	42.9	En service	9.0	-	-	-			
					TakpambaVil.-Bakpidi	5-3640	9.97056	0.57528	34.6	En service	3.0	-	-	-			
					TakpambaVil.	5-4972	-	-	49.5	-	12.9	-	-	-			
					YembourVil.	SA05-SE02	10.53827	0.13940	90.57	Construction	-	-	○/○/○	○(0/10)		○	
					YembourVil.-Bompore	5-3412	10.53683	0.13816	45.0	En service (éloigné)	13.0	○(10)	-	-			
					YembourVil.-Centre	5-3410	10.54020	0.14011	39.0	Panne	2.0	-	-	-			
S-A-06	Tandjoaré	Nano	Nano	Centre	NanoVil.	-	10.70222	0.10806	-	-	-	-	-	-	Mini-AEP prévue		
					KpamboukVil.-Kpambouk	5-3418	10.69667	0.09083	75.0	-	12.0	-	-	-			
					NanoVil.-Marché	5-3122	10.70306	0.11028	66.6	-	15.0	○(9)	-	-			
S-A-07	Cinkassé	Timbou	Timbou	Centre	TimbouVil.	-	11.03139	0.11333	-	-	-	-	-	-	Coordonnées du centre du village (mosquée : N 11,03382, E 0,11685) Pompe manuelle en service (à 520 m de la mosquée) Pompe en panne, entrée de l'hôpital.		
					NatiengaVil.-Natienga	5-3201	11.03023	0.11359	44.0	Abandonné	8.0	-	-	-			
					TimbouVil.	5-4580	11.03306	0.11583	58.6	Panne	1.8	-	-	-			
					NassabléVil.-Nassablé	5-4588	11.02972	0.11889	41.0	-	1.0	-	-	-			
					TimbouVil.	5-5225	11.03287	0.11557	61.4	-	32.4	○(10)	-	-			
S-A-08	Cinkassé	Gnoaga	Gnoaga	Centre	GnoagaVil.	-	11.10556	-0.09806	-	-	-	-	-	-	Etude sur la convertibilité effectuée principalement sur le domicile du chef du village Gnoaga (conversion possible d'après le débit existant). A 353 m du domicile du chef du village Gnoaga en descendant vers la rivière, pas de pompe, pas de barrière.		
					GnoagaVil.-Centre	5-3362	11.10444	-0.09556	45.1	Abandonné	6.0	●(<4)	-	-			
					GoulougoussilVil.	5-3363	11.11996	-0.10256	33.0	Panne	2.0	-	-	-			
					NatingaVil.-Koknogo	5-4953	11.11685	-0.10494	41.5	-	4.5	△(5)	-	-			
S-A-09	Tône	Naki-Ouest	Naki-Ouest	Centre	Naki-OuestVil.	SA09-SE01	10.90933	0.09075	50.5	Construction	-	-	○/●/○	○2(0,8/6,5)	○	Forage de source construit lors de l'étude par test de forage, mini-AEP prévue.	
					Naki-OuestVil.	5-3588	10.90556	0.09556	-	-	-	●(<2)	-	-			
					Naki C.Vil.-Dakoane	5-3107	10.90583	0.09111	56.5	En service	4.0	●(<2)	-	-			
					Naki-OuestVil.	5-4467	10.90444	0.09389	40.7	En service	1.8	-	-	-			
S-A-10	Tône	Nanergou	Nanergou	Centre	NanergouVil.	-	10.91444	0.14722	-	-	-	-	-	-	Panne de pompe, inutilisable parce que du sol a obstrué la colonne d'exhaure au cours de son retrait. Pompe à pédale en panne, à 867 m du centre du village (domicile du chef du village). Analyse de la qualité de l'eau simple (T = 32,0°C, CE = 147 us/cm, pH = 6,75, F = 0,4 ppm, NO3 = 1, Mn = 0, pas de colibacilles). Pompe en service (construction le 30 août 2007) Forage négatif (colonne seulement installée) Pompe en service, à 1080 m du centre du village, Analyse de la qualité de l'eau simple (T = 31,8°C, CE = 226,5 us/cm, pH = 6,4, F = 0 ppm, NO3 = 1, Mn = 0, pas de colibacilles), mini-AEP prévue. Domicile du chef du village (N 10,97362, E 0,50547), pas de foration par test de forage. A 280 m du domicile du chef du village, Réservé exclusivement au Projet Maternité de PMI (1-2 fois par mois) et aux familles des médecins de l'hôpital, Comité de l'eau dissolu. A 244 m du domicile du chef du village, pompe manuelle en service, unique forage en service dans le village, N.S. -8,75 m A 305 m du domicile du chef du village, pompe à pédale en panne, réhabilitation par la BID, mais en attente toujours d'une nouvelle pompe à remplacer. A 350 m du domicile du chef du village, pompe manuelle en panne, abandonné, mini-AEP prévue. A 283 m du domicile du chef du village, à 45 m de 5-4233, construction en cours par l'UNICEF (superstructure achevée le 11/01/2011, pompe à pédale en attente), pour l'hôpital. Au centre du village (mosquée : N 10,24442, E 0,64310), aucun test de forage Pompe en service, FED, à 190 m du centre du village (mosquée), mini-AEP prévue. Pompe en service, construit par le PNUD en 2007, à 850 m du centre du village (mosquée) Pompe à pédale, forage construit par AGETUR, UEMOA, à 524 m du centre du village, Long. 6426192,3 (UTM). Pompe manuelle en service, à 147 m du centre du village, pas de pièces pour India Mark 2, utilisation d'autres pièces modifiées. Pompe à pédale en panne, non achevée pendant le projet, utilisation de tuyau PVC, ensuite endommagé, à 260 m du centre du village. Pompe manuelle en service, Projet AQUA VIE 2009 achevée, à 645 m du centre du village. Pompe à pédale en service, à 1590 m du centre du village. Pompe manuelle en service (Lock), pompe combinée UPRONA+PB, le matin utilisation après rétablissement du niveau d'eau, à 463 m du centre du village		
					NanergouVil.-Namerkporgue	5-3501	10.90167	0.14556	45.0	Abandonné	10.0	-	-	-			
					NanergouVil.	5-3502	10.90528	0.15111	38.0	Abandonné	9.0	○(10)	-	-			
					NanergouVil.-Centre	5-4769	10.91545	0.15088	49.0	En service	2.1	-	-	-			
					NanergouVil.	GPS-008	10.91423	0.14568	-	Abandonné	-	-	-	-			
					BégounagVil.	5-4904	10.91945	0.14192	38.8	En service	7.2	○(8)	-	-			
S-A-11	Kpendjal	Pogon	Pogon	Centre	PogonVil.	-	10.97361	0.50555	-	-	-	-	●/○/●	-	Centre du village (marché : N 10,65847, E 0,17425) En service, près de poste maternité ?, à 1240 m du marché Réhabilitation terminée, la mise en place d'une pompe en attente, dans le terrain de l'école, près du marché A 1,41 km du marché, pompe à pédale en service, endommagé plaque ID 550 ?? depuis le 5 mai 2009, mini-AEP prévue A 1,78 km du marché, accès difficile, aménagement nécessaire, pompe à pédale en service Forage en service Rive opposée du centre du village, aucun test de forage Pompe manuelle en service, à 1,23 km du domicile du chef du village Pompe en panne depuis un an, à 190 m du domicile du chef du village Pompe à pédale en service, à 578 m du centre du village, rive opposée au-delà de la vallée, frais de réparation assurée par un particulier, population bénéficiaire peu nombreuse, mini AEP non prévue Pompe à pédale en panne depuis 7 ans Centre du village (marché) Pompe manuelle en service, à 1350 m du centre du village.		
					PognoVil.-Pogno	5-4233	10.97286	0.50301	60.5	-	0.9	-	-	-			
					PognoVil.-Zongo	5-3914	10.97288	0.50757	63.0	-	4.2	-	-	-			
					PognoVil.-Zongo	5-3915	10.97479	0.50798	47.3	-	0.9	-	-	-			
					PognoVil.-Okontcho	5-3913	10.97644	0.50677	51.4	-	6.0	○(7)	-	-			
					PognoVil.-Pogno	5-5134	10.97249	0.50316	-	Pas de données	-	-	-	-			
S-A-12	Oti	Sagbiéou	Sagbiéou	Centre	SagbiéouVil.	-	10.24278	0.648889	-	-	-	-	-	-	Centre du village (marché : N 10,65847, E 0,17425) En service, près de poste maternité ?, à 1240 m du marché Réhabilitation terminée, la mise en place d'une pompe en attente, dans le terrain de l'école, près du marché A 1,41 km du marché, pompe à pédale en service, endommagé plaque ID 550 ?? depuis le 5 mai 2009, mini-AEP prévue A 1,78 km du marché, accès difficile, aménagement nécessaire, pompe à pédale en service Forage en service Rive opposée du centre du village, aucun test de forage Pompe manuelle en service, à 1,23 km du domicile du chef du village Pompe en panne depuis un an, à 190 m du domicile du chef du village Pompe à pédale en service, à 578 m du centre du village, rive opposée au-delà de la vallée, frais de réparation assurée par un particulier, population bénéficiaire peu nombreuse, mini AEP non prévue Pompe à pédale en panne depuis 7 ans Centre du village (marché) Pompe manuelle en service, à 1350 m du centre du village.		
					SagbiéouVil.	5-4386	10.24482	0.64684	-	Pas de données	-	-	○(6)	-		-	
					SagbiéouVil.	5-4744	10.24417	0.6531	36.7	-	-	-	-	-			
					SagbiéouVil.	GPS-088	10.24809	0.64609	-	Pas de données	-	-	-	-			
					SagbiéouVil.	5-4235	10.24549	0.64231	37	-	2.5	-	-	-			
					SagbiéouVil.	5-4844	10.24297	0.64122	-	Pas de données	-	-	-	-			
					SagbiéouVil.	5-4800	10.24126	0.63817	-	Pas de données	-	-	●(0,9)	-			
					SagbiéouVil.	5-4703	10.23459	0.63263	-	Pas de données	-	-	-	-			
					SagbiéouVil.	5-4385	10.24054	0.64157	42.2	-	0.9	-	-	-			
S-A-13	Tandjoaré	Bogou	Bogou	Centre	BogouVil.	-	10.65722	0.168889	-	-	-	-	-	-	Centre du village (marché : N 10,65847, E 0,17425) En service, près de poste maternité ?, à 1240 m du marché Réhabilitation terminée, la mise en place d'une pompe en attente, dans le terrain de l'école, près du marché A 1,41 km du marché, pompe à pédale en service, endommagé plaque ID 550 ?? depuis le 5 mai 2009, mini-AEP prévue A 1,78 km du marché, accès difficile, aménagement nécessaire, pompe à pédale en service Forage en service Rive opposée du centre du village, aucun test de forage Pompe manuelle en service, à 1,23 km du domicile du chef du village Pompe en panne depuis un an, à 190 m du domicile du chef du village Pompe à pédale en service, à 578 m du centre du village, rive opposée au-delà de la vallée, frais de réparation assurée par un particulier, population bénéficiaire peu nombreuse, mini AEP non prévue Pompe à pédale en panne depuis 7 ans Centre du village (marché) Pompe manuelle en service, à 1350 m du centre du village.		
					BogouVil.	5-3981	10.64901	0.18073	78.0	-	0.4	-	-	-			
					BogouVil.	5-4222	10.65764	0.1736	202.0	-	0.6	-	-	-			
					BogouVil.-Djabir I	5-5029	10.66364	0.16247	152.8	-	6.0	○(5)	-	-			
					BogouVil.-Djabir II	5-5033	10.65726	0.15803	162.0	-	20.0	-	-	-			
					BogouVil.	GPS-074	10.6552	0.17481	-	-	-	-	-	-			
S-A-14	Cinkassé	Nadjoundi	Nadjoundi	Centre	NadjoundiVil.	-	11.01056	0.195	-	-	-	-	●/●/●	-	Rive opposée du centre du village, aucun test de forage Pompe manuelle en service, à 1,23 km du domicile du chef du village Pompe en panne depuis un an, à 190 m du domicile du chef du village Pompe à pédale en service, à 578 m du centre du village, rive opposée au-delà de la vallée, frais de réparation assurée par un particulier, population bénéficiaire peu nombreuse, mini AEP non prévue Pompe à pédale en panne depuis 7 ans Centre du village (marché) Pompe manuelle en service, à 1350 m du centre du village.		
					NadjoundiVil.	5-3827	11.00818	0.19987	65.0	-	2.5	-	-	-			
					NadjoundiVil.	5-3828	11.00757	0.18713	58.0	-	2.3	-	-	-			
					NadjoundiVil.	5-3433	11.01108	0.19169	50.7	-	13.0	○(6)	-	-			
					NadjoundiVil.	5-3435	11.00913	0.18339	71.0	-	1.0	-	-	-			
S-A-15	Tône	Tami	Tami	Centre	TamiVil.	-	10.84694	0.033889	-	-	-	-	-	-	Pompe en panne, à 550 m du centre, Analyse de la qualité de l'eau simple (T = 32,5°C, CE = 367 us/cm, pH = 6,73, F = 0,8 ppm, NO3 = 5 ppm, Mn = 0 ppm, pas de colibacilles), mini-AEP prévue. Pompe en service, pour l'hôpital, à 793 m du centre, construction du réservoir surélevé interrompue, introduction d'un système solaire pour les équipements médicaux, mais puissance limitée.		
					TamiVil.	5-4489	10.8488	0.03592	46.0	-	2.0	-	-	-			
					TamiVil.-TOUPIOGUE	5-4493	10.8554	0.03879	42.0	-	4.2	○(5,7)	-	-			
					TamiVil.	5-4494	10.86398	0.04355	44.0	-	4.0	-	-	-			

Note 1 : ○ Résultat des essais de pompage : plus de 5 m3/h, ● Résultat des essais de pompage : moins de 5 m3/h, (chiffre) : volume de pompage en m3/h

Note 2 : ○ Prospection géophysique : développement des eaux souterraines possible, ● Prospection géophysique : développement des eaux souterraines impossible.

Note 3 : ○ Forage d'essai : production de plus de 5 m3/h (source pour mini-AEP, forage réussi), × Forage d'essai : production de moins de 5 m3/h (source pour mini-AEP, forage échoué), (chiffre) : production en m3/h du forage

Note 4 : ○ Mini-AEP prévue

Annexe 6-3 Etude sur la convertibilité: Resultats de l'analyse de la qualité de l'eau

Code d'échantillon	Code de forage	Village	Laboratoire	Prélèvement d'échantillons (jour/mois/année)	Essai en laboratoire (jour/mois/année)	Couleur	Turbidité	Odeur	Gout	Température	pH	Conductivité	Matières solubles	Total ions négatifs (TA)	Total ions (TAC)	Alcalinité (CaCO ₃)	Carbonate (CO ₃ ²⁻)	Bicarbonate (HCO ₃ ⁻)	Dureté totale TH	Dureté du calcium TH (Ca ²⁺)	Dureté du magnésium TH (Mg ²⁺)	Sodium (Na)	
						mgPt-Co/L (uc)	NTU (FTU)			°C		25°C-µS/cm	mg/L	mg/L	mg/L	mg/L	mg/L	mg/L	°f	mg/L	mg/L	mg/L	mg/L
						N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Normes OMS (2010)																							
Valeurs de référence du MEAHV du Togo																							
SA-3	54021	CEG Barkoissi	ULome ^{note2}	2011/1/25	2011/1/27	15*	5	N/C	N/C	N/C	6.5-8.5*	(400)	<1500*	-	-	-	-	-	150-500	100	<50*	<150*	
SA-3	54021	CEG Barkoissi	Local	2011/1/25	2011/1/27	<5	0.2	Inodor	Sans gout	31.4	7.25	517	370	0	29	-	0	353.8	23	58.4	20.2	35.1	
SA-04	54017	Takpamba	Local	2011/1/30	2011/2/7	<5	0.3	Inodor	Sans gout	29.9	7.28	972	734	0	54.5	-	0	664.9	26.6	39.2	40.3	151	
SA-04	54017	Takpamba	Local	2011/1/30	2011/2/7	<5	0.3	Inodor	Sans gout	31.5	7.29	607	434	0	25.5	-	0	311.1	11	33.6	6.2	84	
SA-05	53412	Yembour	ULome	2011/3/6	2011/3/8	<5	0	-	-	29.6	7.049	604	604	0	200	200	0	122	48.89	48.89	4.864		
SA-05	53412	Yembour	BEININ M.E.E ^{note3}	2011/2/18	2011/2/21	<5	0.3	Inodor	Sans gout	31.7	6.52	501	358	0	25	-	0	305	16	47.2	10.1	61	
SA-05-SE1 (Test Well)		Yembour	ULome	2011/3/6	2011/3/8	<5	0.3	Inodor	Sans gout	31.2	7.71	517	370	0	28	-	0	341.6	23	59.2	19.7	35.1	
SA-05-SE1 (Test Well)		Yembour	JAPON ^{note4}	2011/3/4	2011/3/17	<5	0.1	Inodor	Sans gout	31.4	6.39	231	178	0	7.5	-	0	91.5	7	16.8	6.7	22.9	
SA06	53122	Nano Center	ULome	2011/1/22	2011/1/27	<5	0.1	Inodor	Sans gout	31.4	6.39	231	178	0	7.5	-	0	91.5	7	16.8	6.7	22.9	
SA06	53122	Nano Center	Local	2011/1/22	2011/1/27	<5	0.1	Inodor	Sans gout	31.4	6.39	231	178	0	7.5	-	0	91.5	7	16.8	6.7	22.9	
SA-07	53122	Timbou/Natinaga	ULome	2011/1/15	2011/1/27	<5	0.1	Inodor	Sans gout	30.9	7.55	623	445	0	21.5	-	0	262.3	21.4	58.4	16.3	61.2	
SA-07	53122	Timbou/Natinaga	Local	2011/1/15	2011/1/27	<5	0.2	Inodor	Sans gout	31.3	6.32	123	116	0	7	-	0	85.4	4	9.6	3.8	14	
SA-10	54904	Begounag	ULome	2011/1/11	2011/2/11	<5	0.1	Inodor	Sans gout	30.8	6.67	162	154	0	9	-	0	109.8	4.8	12	4.3	22	
SA-10	54904	Begounag	Local	2011/1/11	2011/2/11	<5	0.1	Inodor	Sans gout	28.4	7.758	139.2	50	0	14.5	-	0	176.9	16.4	41.6	14.4	47.3	
SA-10	53502	Namngou/Namrkporgue	ULome	2011/1/8	2011/1/27	<5	0.1	Inodor	Sans gout	28.5	7.09	541	172	0	13.5	-	0	61	-	-	-	-	
SA-10	53502	Namngou/Namrkporgue	BEININ M.E.E	2011/2/6	2011/2/16	(164)	(33)	-	-	28.7	6.8	549	540	0	13.5	-	0	140.3	17	31.2	23.04	40.1	
SA-10	53502	Namngou/Namrkporgue	TOGO INH	2011/2/6	2011/2/11	<15	-	Inodor	-	28.5	7.83	140	137	0	5.5	-	0	73.2	4.4	7.2	6.24	8.4	
SA-10	53502	Namngou/Namrkporgue	JAPON	2011/2/6	2011/2/11	<15	-	Inodor	-	28.5	7.83	140	137	0	5.5	-	0	73.2	4.4	7.2	6.24	8.4	
SA-10	53502	Namngou/Namrkporgue	Local	2011/2/6	2011/2/11	<15	-	Inodor	-	28.5	7.83	140	137	0	5.5	-	0	73.2	4.4	7.2	6.24	8.4	
SA-11	53913	Pogno	ULome	2011/1/28	2011/2/7	<5	0.2	Inodor	Sans gout	30	7.13	645	461	0	31	-	0	378.2	31.2	74.4	30.4	31	
SA-11	53913	Pogno	Local	2011/1/28	2011/2/7	<5	0.2	Inodor	Sans gout	29.5	7.549	536	461	0	31	165	0	100.7	15.8	29.6	20.2	200	
SA-11	53913	Pogno	BEININ M.E.E	2011/2/13	2011/2/21	<5	(33)	-	-	29.9	7.87	1353	1026	0	30	-	0	366	9.6	32.8	3.4	271	
SA-11	53913	Pogno	JAPON	2011/2/13	2011/3/9	<5	0.5	Inodor	Sans gout	30.8	6.97	316	243	0	17	-	0	207.4	13.2	28	14.9	20.3	
SA-11	53913	Pogno	Local	2011/2/13	2011/3/9	<5	(13)	-	-	29.3	6.87	293	293	0	19	110	0	67.1	43.29	43.29	5.35		
SA-12	54386	Sagbiébou	ULome	2011/1/28	2011/2/7	<5	0.1	Inodor	Sans gout	31.4	6.8	374	267	0	19	115	0	231.8	13.4	32	12.9	35.1	
SA-12	54386	Sagbiébou	Local	2011/1/28	2011/2/7	<5	0.1	Inodor	Sans gout	29.6	6.81	351	267	0	19	115	0	70.15	13.4	44.89	4.864		
SA-13	54386	Bogou/Djabir	ULome	2011/2/1	2011/2/7	<5	0.5	Inodor	Sans gout	30.8	6.97	316	243	0	17	-	0	207.4	13.2	28	14.9	20.3	
SA-13	54386	Bogou/Djabir	Local	2011/2/1	2011/2/7	<5	0.5	Inodor	Sans gout	29.3	6.87	293	293	0	19	110	0	67.1	43.29	43.29	5.35		
SA-14	53433	Nadoundi	ULome	2011/2/11	2011/3/11	<5	0.1	Inodor	Sans gout	31.4	6.8	374	267	0	19	115	0	231.8	13.4	32	12.9	35.1	
SA-14	53433	Nadoundi	BEININ M.E.E	2011/2/18	2011/2/21	<5	(10)	-	-	29.6	6.81	351	267	0	19	115	0	70.15	13.4	44.89	4.864		
SA-15	54493	Tami	ULome	2011/1/14	2011/1/27	<5	0.1	Inodor	Sans gout	31.4	6.8	374	267	0	19	115	0	231.8	13.4	32	12.9	35.1	
SA-15	54493	Tami	Local	2011/2/17	2011/2/21	50	(10)	-	-	29.6	6.81	351	267	0	19	115	0	70.15	13.4	44.89	4.864		
SA-15	54493	Tami	BEININ M.E.E	2011/2/17	2011/2/21	50	(10)	-	-	29.6	6.81	351	267	0	19	115	0	70.15	13.4	44.89	4.864		
SA-15	54493	Tami	Local	2011/2/17	2011/2/21	50	(10)	-	-	29.6	6.81	351	267	0	19	115	0	70.15	13.4	44.89	4.864		

Note 1 : N/C (pas de problème pour la santé au niveau trouvé dans l'eau potable)

Note 2 : ULome (Laboratoire de l'Univ. de Lomé)

Note 3 : BEININ M.E.E. (Ministère de l'Energie et de l'Eau du Bénin)

Note 4 : JAPON (Laboratoire agréé au Japon)

Note 5 : TOGO INH (Institut National de l'Hygiène du Togo)

Code de échantillon	Code de forage	Village	Laboratoire	Prélevement de échantillons (jour/mois/année)	Essai en laboratoire (jour/mois/année)	Potassium (K)	Fer total (Fe ²⁺ , Fe ³⁺)	Manganèse (Mn ²⁺)	Ammoniac (NH ₄ ⁺)	Nitrate (NO ₃ ⁻)	Nitrite (NO ₂ ⁻)	Chlorures (Cl ⁻)	Sulfate (SO ₄ ²⁻)	Phosphate (PO ₄ ³⁻)	Fluor (F)	Iodine (I)	Consommation de permanganate de potassium	Colibacilles
Unité																		
Normes OMS (2010)																		
Valeurs de référence du MEAHV du Togo																		
SA-3	54021	GEG Barkoissi	U.Lome ^{note2}	2011/1/25	2011/1/27	12*	0.3	0.4	1.5	50	3	<200*	400	5.0*	1.5		N/C	-
SA-3	54021	GEG Barkoissi	Local	2011/1/25	2011/1/27	2.3	<0.05	<0.05	<0.05	0.7	<0.025	7.9	<1.0	<0.2	<1.0		<0.2	(-)
SA-04	54017	Takpamba	U.Lome	2011/1/30	2011/2/7	2.9	0.1	<0.05	<0.05	8.4	<0.025	22	21.9		<1.0		0.3	
SA-04	54017	Takpamba	Local	2011/1/30	2011/2/7													
SA-05	53412	Yembour	U.Lome	2011/3/6	2011/3/8	4.7	<0.05	<0.05	<0.05	<0.5	<0.025	21	27.2		<1.0		0.2	
SA-05	53412	Yembour	BEININ M.E.E ^{note3}	2011/2/18	2011/2/21		0.14		0.1032	8.36	0	26.63	28	0.36	0.32	0.2		
SA-05-SE (Test Well)	Yembour	Yembour	U.Lome	2011/3/6	2011/3/8	5.9	<0.05	0.1	<0.05	<0.5	<0.025	13	23.3		<1.0		0.4	
SA-05-SE (Test Well)	Yembour	Yembour	JAPON ^{note4}	2011/3/4	2011/3/17										0.17			
SA06	53122	Nano Center	U.Lome	2011/1/22	2011/1/27	2.3	<0.05	<0.05	<0.05	1	<0.025	1	6	<0.2	<1.0		0.6	(-)
SA06	53122	Nano Center	Local	2011/1/22	2011/1/27					34.1	<0.025	12	<1.0	<0.2	<1.0		<0.2	(-)
SA-07	53122	Timbour/Natinaga	U.Lome	2011/1/15	2011/1/27	2.8	<0.05	<0.05	<0.05	34.1	<0.025	12	<1.0	<0.2	<1.0		<0.2	(-)
SA-07	53122	Timbour/Natinaga	Local	2011/1/15	2011/1/27													
SA-8	54953	Gnoaga/Kokonogo	U.Lome	2011/1/19	2011/1/27	1.9	<0.05	<0.05	0.05	71.5	<0.025	31	15.9	<0.2	<1.0		<0.2	
SA-8	54953	Gnoaga/Kokonogo	BEININ M.E.E	2011/2/7	2011/2/11	-	0.62	-	0	124(28.3)	0.132(0.04)	33.725	19	0.46	0.54		-	
SA-8	54953	Gnoaga/Kokonogo	TOGO INH ^{note5}	2011/2/7	2011/2/11	1.78	0.29	0.09	<0.05	18.57	0	56.8	22.43	0.09	-		0.4	
SA-8	54953	Gnoaga/Kokonogo	JAPON	2011/2/7	2011/2/11					72								
SA-8	54953	Gnoaga/Kokonogo	Local	2011/2/7	2011/2/11													(-)
SA-09-SE (Test Well)	Naki Quest	Naki Quest	U.Lome	2011/3/1	2011/3/5	3.2	<0.05	<0.05	<0.05	2	<0.025	<0.05	9	94.3	<1.0		<0.2	
SA-09-SE (Test Well)	Naki Quest	Naki Quest	Local	2011/2/7	2011/2/11					2.7	<0.025	1	<1.0	<0.2	1.5		<0.2	
SA-10	54904	Begounag	U.Lome	2011/1/11	2011/1/27	5.5	<0.05	<0.05	<0.05	2.7	<0.025	1	<1.0	<0.2	<1.0		<0.2	(-)
SA-10	54904	Begounag	Local	2011/1/11	2011/1/27													
SA-10	53502	Nangou/Namrkporgue	U.Lome	2011/1/8	2011/1/27	2.6	<0.05	<0.05	<0.05	1.5	<0.025	2	<1.0	<0.2	7.1		0.6	
SA-10	53502	Nangou/Namrkporgue	BEININ M.E.E	2011/2/6	2011/2/16	-	0.7	-	(0)	4.4(1.0)	0.089(0.021)	7.1	0	0.5	0.34		-	
SA-10	53502	Nangou/Namrkporgue	TOGO INH	2011/2/6	2011/2/11	1.88	0.54	0.13	<0.05	1.07	0	10.65	1.67	0.64	-		0.5	
SA-10	53502	Nangou/Namrkporgue	JAPON	2011/2/6	2011/2/11										0.29			
SA-10	53502	Nangou/Namrkporgue	Local	2011/2/6	2011/2/11													(-)
SA-11	53913	Pogno	U.Lome	2011/1/28	2011/2/7	0.8	0.1	<0.05	0.1	37.5	<0.025	17.5	5.8	-	6.5		<0.2	
SA-11	53913	Pogno	BEININ M.E.E	2011/2/13	2011/2/21		0.62		0.0258	51.92		24.85	4	0.26	0.14	0.1		
SA-11	53913	Pogno	JAPON	2011/2/13	2011/3/9				38									
SA-11	53913	Pogno	Local	2011/2/13	2011/3/9													(-)
SA-12	54386	Sagbiéhou	U.Lome	2011/1/28	2011/2/7	3.2	0.1	<0.05	<0.05	<0.5	<0.025	1	14.7		<1.0		<0.2	
SA-12	54386	Sagbiéhou	Local	2011/1/28	2011/2/7													(-)
SA-13	54386	Bogou/Djabir	U.Lome	2011/2/1	2011/2/7	2.3	0.2	<0.05	<0.05	<0.5	<0.025	44	296		<1.0		<0.2	
SA-13	54386	Bogou/Djabir	Local	2011/2/1	2011/2/7													
SA-14	53433	Nadoundi	U.Lome	2011/2/11	2011/3/11	3.3	<0.05	<0.05	<0.05	5.5	<0.025	1	5.5	<0.2	<1.0		<0.2	
SA-14	53433	Nadoundi	BEININ M.E.E	2011/2/18	2011/2/21		0.44		0	28.16	0.0231	10.65	4	0.42	<1.0	0.85		
SA-15	54493	Tami	U.Lome	2011/1/14	2011/1/27	1.9	<0.05	<0.05	<0.05	15.8	<0.025	9	<1.0	<0.2	2.2		<0.2	
SA-15	54493	Tami	BEININ M.E.E	2011/2/17	2011/2/21		0.36		0	25.52	0.0132	14.2	3	0.56	0.67	0		(-)
SA-15	54493	Tami	Local	2011/2/17	2011/2/21													

Note 1: N/C (pas de problème pour la santé au niveau trouvé dans l'eau potable)

Note 2: U.Lome (Laboratoire de l'Univ. de Lomé)

Note 3: BEININ M.E.E. (Ministère de l'Energie et de l'Eau du Bénin)

Note 4: JAPON (Laboratoire agréé au Japon)

Note 5: TOGO INH (Institut National de l'Hygiène du Togo)

Annexe 6-4 Resultats du diagnostic des forages existants

N° d'ordre 順番号	N° 番号	Pref. 県	Canton 郡	Village 村落	Localité (地区名)	No. IRH (井戸番号)	Marque pompe (ポンプ の種類)	E(x) 経度(x)	N(y) 緯度(y)	Debit, fin soufflage (m3/h) 洗浄後の 湧出量	Prof. (m) 井戸深さ (m)	NS (m) 地下水位 (m)	Etat ouvrage (使用状況)	Disponibilité eau (使用の可 否)	Propreté Ouvrage (施設周り状況)	Etat Cré pines (スクリーン パイプの 状況)
1	M-R-01	GOLFE	SAGUERA	KLEME	KLEME	1-5440	UPM	01° 07'39"	06° 13'26"	7.0	102.22	44.65	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
2	M-R-01	GOLFE	SAGUERA	SANYRAKOR	SANYRAKOR	1-5445	UPM	01° 07'11"	06° 14'18"	10.0	94.40	44.00	Inutilisé	Inutilisable	Non nettoyé	Existante
3	M-R-02	GOLFE	LEGBASSITO	AMEDENTA	AMEDENTA	1-5437	UPM	01° 08'36"	06° 14'39"	6.0	93.52	49.00	Inutilisé	Inutilisable	Non nettoyé	Existante
4	M-R-04	GOLFE	LEGBASSITO	LEGBASSITO	LEGBASSITO	1-5443	UPM	01° 09'17"	06° 16'02"	2.0	75.00	52.00	Inutilisé	Inutilisable	Non nettoyé	Existante
5	M-R-04	AVE	ASSANHOUN	SANOUTA	SANOUTA	1-5395	PB	00° 48'23"	06° 27'54"	0.7	13.10	48.70	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
6	M-R-04	AVE	ASSANHOUN	HODODUI-KOPE	HODODUI-KOPE	1-5344	PB	00° 45'11"	06° 29'53"	8.0	49.00	22.72	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
7	M-R-06	AVE	ASSANHOUN	AGBENAWA	AGBENAWA	1-5274	PB	00° 43'30"	06° 29'36"	3.0	85.43	12.00	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
8	M-R-06	AVE	ASSANHOUN	YOVO-KOME	YOVO-KOME	1-5274	UPM	00° 54'45"	06° 27'11"	0.7	47.14	25.22	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
9	M-R-07	AVE	ASSANHOUN	ASSANHOUN	ASSANHOUN	1-5350	UPM	00° 54'15"	06° 27'19"	1.5	48.72	6.00	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
10	M-R-08	AVE	ASSANHOUN	APEYEME	APEYEME	1-3405	UPM	00° 55'24"	06° 28'32"	1.5	71.70	22.82	Inutilisé	Inutilisable	Non nettoyé	Existante
11	M-R-10	AVE	ASSANHOUN	ANDO TAKLAVE	ANDO TAKLAVE	1-3956	UPM	00° 48'19"	06° 31'51"	0.2	71.24	26.10	Inutilisé	Inutilisable	Non nettoyé	Existante
12	M-R-11	AVE	ASSANHOUN	BETEVEKOTAME	BETEVEKOTAME	1-5460	-	-	-	-	-	-	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Néant
13	M-R-11	AVE	ASSANHOUN	BETEVE	BETEVE	1-5304	UPM	00° 45'09"	06° 29'34"	7.0	79.56	22.75	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
14	M-R-12	AVE	ASSANHOUN	KPOTAME	KPOTAME	1-5379	UPM	00° 55'20"	06° 27'42"	0.7	55.57	6.11	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
15	M-R-13	AVE	ASSANHOUN	KLOBALE	KLOBALE	1-5379	UPM	00° 49'16"	06° 30'08"	1.0	47.52	11.71	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
16	M-R-15	AVE	ASSANHOUN	ALAKPA KOPE	ALAKPA KOPE	1-5250	UPM	00° 45'53"	06° 29'19"	1.2	57.37	20.00	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
17	M-R-17	AVE	ASSANHOUN	BEDIKPE	BEDIKPE	1-3965	UPM	00° 56'53"	06° 31'28"	1.0	53.70	25.90	Inutilisé	Inutilisable	Non nettoyé	Existante
18	M-R-18	AVE	ASSANHOUN	ANDO AGBADJANANAKIN	ANDO AGBADJANANAKIN	1-5219	UPM	00° 49'33"	06° 28'59"	1.5	72.82	24.32	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
19	M-R-19	AVE	ASSANHOUN	KLOMEKPE	KLOMEKPE	1-5361	UPM	00° 46'43"	06° 27'13"	1.5	48.74	8.20	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
20	M-R-21	AVE	ASSANHOUN	ATT-WOTSINOU	ATT-WOTSINOU	1-5423	UPM	00° 52'54"	06° 32'54"	2.0	36.00	18.00	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
21	M-R-22	AVE	ASSANHOUN	BOSSO KOPE	BOSSO KOPE	1-5305	UPM	00° 47'15"	06° 27'21"	1.5	79.51	13.45	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
22	M-R-23	AVE	ASSANHOUN	XETOXUI	XETOXUI	1-5342	UPM	00° 51'38"	06° 27'19"	1.5	55.57	29.00	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
23	M-R-25	AVE	KEVE	KEVE	KEVE	1-3474	UPM	00° 55'50"	06° 25'57"	1.5	69.50	15.00	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
24	M-R-26	AVE	TOVEGAN	AHIAFO-KOPE	AHIAFO-KOPE	1-5228	UPM	00° 52'07"	06° 39'38"	6.0	41.00	23.00	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
25	M-R-01	AVE	TOVEGAN	DRIDRIVE	DRIDRIVE	1-5311	UPM	00° 54'41"	06° 37'58"	5.0	59.50	25.00	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
26	M-R-01	AVE	TOVEGAN	ANYAVE	ANYAVE	1-5260	UPM	00° 53'49"	06° 36'21"	8.0	53.28	21.00	Inutilisé	Inutilisable	Non nettoyé	Existante
27	M-R-01	AVE	ZIO	YOPE	YOPE	1-3912	UPM	00° 55'13"	06° 24'41"	1.5	85.00	36.00	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
28	M-R-29	VO	DAGBATTI	VO ASSO	VO ASSO	1-3942	UPM	01° 28'24"	06° 29'11"	10.0	117.00	68.00	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
29	M-R-30	VO	VO KOUTIME	VO TOKPLI	VO TOKPLI	1-3929	VER	01° 33'31"	06° 22'30"	15.0	52.00	30.00	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
30	M-R-01	ZIO	AGBELOUVE	KPEVEGO	KPEVEGO	1-5592	PB	01° 11'07"	06° 37'09"	3.0	46.00	13.6	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
31	M-R-01	ZIO	AGBELOUVE	GAME LILI	GAME LILI	1-3438	VER	01° 05'10"	06° 41'32"	0.7	54.00	6	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
32	M-R-01	ZIO	AGBELOUVE	FOKPE	FOKPE	1-5534	PB	00° 57'26"	06° 47'32"	20.0	54.74	20.22	Inutilisé	Inutilisable	Non nettoyé	Existante
33	M-R-01	ZIO	AGBELOUVE	KOTSO KOPE	KOTSO KOPE	1-5598	PB	00° 59'51"	06° 49'30"	1.0	49.00	19	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
34	M-R-32	ZIO	AGBELOUVE	BEGBE	BEGBE	1-5496	UPM	01° 12'07"	06° 36'51"	10.0	57	29.69	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
35	M-R-33	ZIO	AGBELOUVE	AKPAVE KOPE	AKPAVE KOPE	1-5474	UPM	01° 02'26"	06° 41'43"	2.0	67	17.06	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
36	M-R-34	ZIO	AGBELOUVE	DATHO	DATHO	1-5505	UPM	01° 03'43"	06° 43'34"	2.0	69	21	Inutilisé	Inutilisable	Non nettoyé	Existante
37	M-R-35	ZIO	AGBELOUVE	KPKOLO	KPKOLO	1-5597	UPM	00° 58'09"	06° 46'03"	2	102.75	27	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
38	M-R-36	ZIO	AGBELOUVE	ATTIOE	ATTIOE	1-5575	UPM	01° 05'03"	06° 43'19"	1.5	90.45	61	Inutilisé	Inutilisable	Non nettoyé	Existante
39	M-R-37	ZIO	AGBELOUVE	AGKPE	AGKPE	1-5467	UPM	01° 03'44"	06° 41'03"	0.8	89	48.5	Inutilisé	Inutilisable	Non nettoyé	Existante
40	M-R-38	ZIO	AGBELOUVE	DZOGBEDJI	DZOGBEDJI	1-5523	UPM	01° 10'42"	06° 40'19"	10	53.5	14.86	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
41	M-R-39	ZIO	AGBELOUVE	ESSOH KOPE	ESSOH KOPE	1-5532	UPM	01° 15'17"	06° 37'17"	2	54.33	28	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
42	M-R-42	ZIO	AGBELOUVE	ATIKOLOE	ATIKOLOE	1-5484	UPM	00° 59'15"	06° 45'53"	1	71	10.5	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
43	M-R-43	ZIO	BOLOU KPETA	ADANTO	ADANTO	1-3446	UPM	01° 10'49"	06° 28'06"	1	83.63	30.82	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
44	M-R-45	ZIO	BOLOU KPETA	ZOGBEDJI	ZOGBEDJI	1-5567	UPM	01° 06'37"	06° 27'23"	4	53	19	Inutilisé	Inutilisable	Non nettoyé	Existante
45	M-R-01	ZIO	BOLOU KPETA	KPODOAVE	KPODOAVE	1-3945	UPM	01° 05'31"	06° 25'45"	10	36	19	Inutilisé	Inutilisable	Non nettoyé	Existante
46	M-R-01	ZIO	GAPE CENTRE	DOEVE	DOEVE	1-3456	VER	01° 04'02"	06° 38'52"	1	54	8	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
47	M-R-01	ZIO	GAPE CENTRE	ADZIDO	ADZIDO	1-3411	VER	01° 11'32"	06° 39'22"	0.7	72	21.7	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
48	M-R-01	ZIO	GAPE CENTRE	AGOKPO-DZOGBEDJI	AGOKPO-DZOGBEDJI	1-3428	UPM	01° 15'26"	06° 34'29"	1	63	14	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
49	M-R-01	ZIO	GBATOPE	KPEVE ABIDOEME	KPEVE ABIDOEME	ZO-215	UPM	01° 15'26"	06° 34'29"	1	63	14	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
50	M-R-46	ZIO	GAME	AKATI	AKATI	1-5471	UPM	01° 13'49"	06° 42'01"	5	97.33	13	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
51	M-R-49	ZIO	TSEVIE	ZEDJOPE	ZEDJOPE	1-5634	UPM	01° 13'21"	06° 34'31"	20	53.5	27.1	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante
52	M-R-50	ZIO	WLI	MEDIJME	MEDIJME	1-3947	UPM	01° 05'29"	06° 24'43"	1	53.76	10.6	Inutilisé	Inutilisable	Nettoyage terminé	Existante

Annexe 6-4 Resultats du diagnostic des forages existants

N° d'ordre 順番号	N° 番号	Pref. 県	Canton 郡	Village 村落	Localité (地区名)	No. IRH (井戸番号)	Dalle antibourbier (スラブ周辺部)	Margelle (スラブ中央部)	Rigole (排水溝)	Puits perdu (排水枡)	Muret (側壁部)	Letat de fondation (コンクリート基部の状態)
1	M-R-01	GOLFE	SAGUERA	KLEME	KLEME	1-5440	-	Bon état	Bon état	Réparation (moyenne)	Réparation (moyenne)	-
2	M-R-02	GOLFE	SAGUERA	SANYRAKOR	SANYRAKOR	1-5445	Réparation (mineure)	Bon état	Bon état	Réparation (moyenne)	Réparation (majeure)	Bon état
3	M-R-03	GOLFE	LEGASSITO	AMEDENTA	AMEDENTA	1-5437	Réparation (majeure)	Bon état	Bon état	-	Réparation (majeure)	Bon état
4	M-R-04	GOLFE	LEGASSITO	LEGASSITO	LEGASSITO	1-5443	Travaux complémentaires	Bon état	Bon état	-	Réparation (moyenne)	Réparation (majeure)
5	M-R-05	AVE	ASSANHOUN	SANOUTA	SANOUTA	1-5395	Bon état	Bon état	Réparation (moyenne)	Réparation (moyenne)	Réparation (majeure)	-
6	M-R-06	AVE	ASSANHOUN	HODOUJ-KOPE	HODOUJ-KOPE	1-5344	Réparation (mineure)	Bon état	Bon état	Bon état	Réparation (majeure)	Bon état
7	M-R-07	AVE	ASSANHOUN	AGBENAWA	AGBENAWA	1-5249	Bon état	Bon état	Réparation (moyenne)	Réparation (mineure)	Bon état	Bon état
8	M-R-08	AVE	ASSANHOUN	YOVO-KOME	YOVO-KOME	1-5374	-	Bon état	Réparation (moyenne)	Réparation (moyenne)	Réparation (mineure)	Réparation (moyenne)
9	M-R-09	AVE	ASSANHOUN	ASSANHOUN	CITE DE DIEU	1-5350	Travaux complémentaires	Réparation (mineure)	Bon état	Réparation (moyenne)	Réparation (mineure)	-
10	M-R-10	AVE	ASSANHOUN	APEYEME	APEYEME	1-3905	Réparation (mineure)	Bon état	Réparation (moyenne)	Réparation (moyenne)	Réparation (mineure)	-
11	M-R-11	AVE	ASSANHOUN	ANDO TAKLAVE	ANDO TAKLAVE	1-3956	-	Bon état	-	-	-	-
12	M-R-12	AVE	ASSANHOUN	BETEVEKOTAME	BETEVEKOTAME	1-5460	-	Bon état	-	-	-	-
13	M-R-13	AVE	ASSANHOUN	BETEVE	BETEVE	1-3304	Réparation (mineure)	Bon état	Bon état	Bon état	Réparation (mineure)	Bon état
14	M-R-14	AVE	ASSANHOUN	KPOTAME	KPOTAME	1-5379	Réparation (majeure)	Bon état	Réparation (moyenne)	Réparation (moyenne)	Réparation (mineure)	Réparation (mineure)
15	M-R-15	AVE	ASSANHOUN	KLOBALE	KLOBALE	1-5357	-	Bon état	Bon état	Réparation (mineure)	Réparation (majeure)	Bon état
16	M-R-16	AVE	ASSANHOUN	ALAKPA KOPE	ALAKPA KOPE	1-5250	-	Bon état	Bon état	Réparation (mineure)	Réparation (mineure)	-
17	M-R-17	AVE	ASSANHOUN	BEDIKPE	BEDIKPE	1-3965	Travaux complémentaires	Bon état	Bon état	Réparation (moyenne)	Réparation (majeure)	Réparation (majeure)
18	M-R-18	AVE	ASSANHOUN	ANDO AGBADJANANAKIN	ANDO AGBADJANANAKIN	1-5361	Bon état	Bon état	Bon état	Réparation (moyenne)	Travaux complémentaires	Travaux complémentaires
19	M-R-19	AVE	ASSANHOUN	KLOMEKPE	KLOMEKPE	1-5423	-	Bon état	Bon état	Réparation (moyenne)	Réparation (mineure)	-
20	M-R-20	AVE	ASSANHOUN	ATTI-WOTSIYOU	ATTI-WOTSIYOU	1-5305	-	Bon état	Bon état	Réparation (moyenne)	Réparation (mineure)	-
21	M-R-21	AVE	ASSANHOUN	BOSKO KOPE	BOSKO KOPE	1-5342	-	Bon état	Bon état	Réparation (moyenne)	Réparation (mineure)	-
22	M-R-22	AVE	ASSANHOUN	XETOXUI	XETOXUI	1-3474	-	Bon état	Bon état	Réparation (moyenne)	Réparation (mineure)	-
23	M-R-23	AVE	ASSANHOUN	KEVE	KEVE	1-5228	Réparation (moyenne)	Réparation (moyenne)	Réparation (mineure)	Réparation (majeure)	Réparation (mineure)	Bon état
24	M-R-24	AVE	TOVEGAN	AHIAFO-KOPE	AHIAFO-KOPE	1-5311	Réparation (majeure)	Bon état	Réparation (mineure)	Réparation (moyenne)	Bon état	Bon état
25	M-R-25	AVE	TOVEGAN	DRIDRIVE	DRIDRIVE	1-5260	Réparation (mineure)	Bon état	Réparation (mineure)	Réparation (moyenne)	Bon état	Bon état
26	M-R-26	AVE	TOVEGAN	ANYAVE	ANYAVE	1-3912	Bon état	Bon état	Bon état	Réparation (moyenne)	Bon état	Bon état
27	M-R-27	AVE	ZIO	YOPE	YOPE	1-3942	Réparation (mineure)	Bon état	Réparation (mineure)	Travaux complémentaires	Bon état	Bon état
28	M-R-28	VO	DAGBATI	VO ASSO	VO ASSO	1-3929	Réparation (moyenne)	Bon état	Réparation (moyenne)	Travaux complémentaires	Travaux complémentaires	-
29	M-R-29	VO	VO KOUTIME	VO TOKPLI	VO TOKPLI	1-3929	-	Bon état	Bon état	Travaux complémentaires	Travaux complémentaires	-
30	M-R-30	ZIO	AGBELOUVE	KPEVEGO	KPEVEGO	1-5592	Réparation (mineure)	Bon état	Réparation (moyenne)	Travaux complémentaires	Réparation (majeure)	Bon état
31	M-R-31	ZIO	AGBELOUVE	GAME LILI	GAME LILI	1-5438	Réparation (moyenne)	Bon état	Réparation (moyenne)	Travaux complémentaires	Réparation (mineure)	Bon état
32	M-R-32	ZIO	AGBELOUVE	FOKPE	FOKPE	1-5534	Réparation (moyenne)	Bon état	Réparation (moyenne)	Bon état	Réparation (moyenne)	Bon état
33	M-R-33	ZIO	AGBELOUVE	KOTSO KOPE	KOTSO KOPE	1-5598	Réparation (majeure)	Bon état	Réparation (mineure)	Réparation (moyenne)	Réparation (mineure)	Bon état
34	M-R-34	ZIO	AGBELOUVE	BEGBE	BEGBE	1-5496	Réparation (mineure)	Bon état	Réparation (mineure)	Travaux complémentaires	Réparation (moyenne)	Bon état
35	M-R-35	ZIO	AGBELOUVE	AKPAVE KOPE	AKPAVE KOPE	1-5474	-	Bon état	Réparation (moyenne)	Travaux complémentaires	Travaux complémentaires	-
36	M-R-36	ZIO	AGBELOUVE	DATHO	DATHO	1-5505	-	Bon état	Travaux complémentaires	Travaux complémentaires	Réparation (majeure)	Bon état
37	M-R-37	ZIO	AGBELOUVE	KPOKLOLO	KPOKLOLO	1-5597	Bon état	Bon état	Bon état	Réparation (moyenne)	Réparation (mineure)	Bon état
38	M-R-38	ZIO	AGBELOUVE	ATITOE	ATITOE	1-5575	Réparation (majeure)	Réparation (moyenne)	Bon état	Réparation (mineure)	Réparation (moyenne)	Bon état
39	M-R-39	ZIO	AGBELOUVE	AGOKPE	AGOKPE	1-5467	Bon état	Bon état	Réparation (moyenne)	Réparation (mineure)	Réparation (moyenne)	Bon état
40	M-R-40	ZIO	AGBELOUVE	DZOGBEDJI	DZOGBEDJI	1-5523	Réparation (majeure)	Bon état	Réparation (moyenne)	Réparation (mineure)	Réparation (mineure)	Bon état
41	M-R-41	ZIO	AGBELOUVE	ESSOH KOPE	ESSOH KOPE	1-5532	Réparation (majeure)	Bon état	Réparation (moyenne)	Réparation (mineure)	Réparation (mineure)	Bon état
42	M-R-42	ZIO	AGBELOUVE	ATIKOLOE	ATIKOLOE	1-5484	Réparation (majeure)	Bon état	Réparation (moyenne)	Réparation (mineure)	Réparation (mineure)	Bon état
43	M-R-43	ZIO	BOLOU KPETA	ADANTO	ADANTO	1-3446	Réparation (moyenne)	Bon état	Réparation (moyenne)	Travaux complémentaires	Réparation (mineure)	Bon état
44	M-R-44	ZIO	BOLOU KPETA	ZOGBEDJI	ZOGBEDJI	1-5567	Réparation (mineure)	Bon état	Réparation (mineure)	Travaux complémentaires	Réparation (moyenne)	Bon état
45	M-R-45	ZIO	BOLOU KPETA	KPODOAVE	KPODOAVE	1-3945	-	Bon état	Réparation (mineure)	Travaux complémentaires	Réparation (moyenne)	Réparation (majeure)
46	M-R-46	ZIO	GAPE CENTRE	DOEVE	DOEVE	1-3456	-	Bon état	Bon état	Travaux complémentaires	Travaux complémentaires	-
47	M-R-47	ZIO	GAPE CENTRE	ADZIDO	ADZIDO	1-3411	-	Bon état	Bon état	Travaux complémentaires	Travaux complémentaires	-
48	M-R-48	ZIO	GAPE CENTRE	AGOKPO-DZOGBEDJI	AGOKPO-DZOGBEDJI	1-3428	Bon état	Bon état	Réparation (moyenne)	Travaux complémentaires	Travaux complémentaires	Bon état
49	M-R-49	ZIO	GBATOPE	KPEVE ABIDOEME	KPEVE ABIDOEME	ZO-215	Réparation (mineure)	Bon état	Réparation (mineure)	Travaux complémentaires	Réparation (moyenne)	Bon état
50	M-R-46	ZIO	GAME	AKATI	AKATI	1-5471	Réparation (majeure)	Bon état	Bon état	Réparation (mineure)	Réparation (mineure)	Bon état
51	M-R-49	ZIO	TSEVIE	ZEDJOPE	ZEDJOPE	1-5634	Réparation (mineure)	Bon état	Bon état	Réparation (mineure)	Réparation (mineure)	Bon état
52	M-R-50	ZIO	WLI	MEDJOPE	MEDJOPE	1-3947	-	Bon état	Bon état	Travaux complémentaires	Travaux complémentaires	-

Annexe 6-4 Resultats du diagnostic des forages existants

N° d'ordre 順番号	N° 番号	Pref. 県	Canton 郡	Village 村落	Localité (地区名)	No. IRH (井戸番号)	Besoin de réhabilitation (改修レベル)	Besoin de réhabilitation (基礎改修の有無)	ÉTAT POMPE (ポンプの状況)	Endommagement	Débit(m3/hr)	Qualité (NO3 mg/L)	Jugement
1	M-R-01	GOLFE	SAGUJERA	KLEME	KLEME	1-5440	Travaux complémentaires	Bon état	Ouvrage en panne	○	7.0	○	○
2	M-R-01	GOLFE	SAGUJERA	SANYRAKOR	SANYRAKOR	1-5445	Réparation (mineure)	Bon état	Ouvrage en panne	○	100	○	○
3	M-R-02	GOLFE	LEGASSITO	AMESENTA	AMESENTA	1-5437	Réparation (mineure)	Bon état	Ouvrage en panne	○	6.0	○	○
4	M-R-04	GOLFE	LEGASSITO	LEGASSITO	LEGASSITO	1-5443	Réparation (mineure)	Bon état	Ouvrage en panne	○	2.0	○	○
5	M-R-05	AVE	ASSANHOUN	SANOUTA	SANOUTA	1-5395	Réparation (mineure)	Bon état	Ouvrage en panne	○	0.7	○	○
6	M-R-06	AVE	ASSANHOUN	HODODUJ-KOPE	HODODUJ-KOPE	1-5344	Réparation (mineure)	Bon état	Ouvrage en panne	○	8.0	x(75)	x
7	M-R-07	AVE	ASSANHOUN	AGBENAWA	AGBENAWA	1-5349	Travaux complémentaires	Bon état	Abandon	○	3.0	○	○
8	M-R-08	AVE	ASSANHOUN	YOVO-KOME	YOVO-KOME	1-5274	Travaux complémentaires	Bon état	Ouvrage en panne	○	0.7	x(74)	x
9	M-R-07	AVE	ASSANHOUN	ASSANHOUN	CITE DE DIEU	1-5350	Travaux complémentaires	Bon état	Ouvrage en panne	○	1.5	○	○
10	M-R-08	AVE	ASSANHOUN	ASSANHOUN	APEYEME	1-3405	Réparation (mineure)	Bon état	Ouvrage en panne	○	1.5	○	○
11	M-R-10	AVE	ASSANHOUN	ASSANHOUN	ANDO TAKLAVE	1-3956	Travaux complémentaires	Bon état	Ouvrage en panne	○	0.2	-	x
12	M-R-11	AVE	ASSANHOUN	BETEVEKOTAME	BETEVEKOTAME	1-5460	-	Bon état	-	○	-	-	x
13	M-R-11	AVE	ASSANHOUN	BETEVE	BETEVE	1-5304	Travaux complémentaires	Bon état	Ouvrage en panne	○	7.0	○	○
14	M-R-12	AVE	ASSANHOUN	KPOTAME	KPOTAME	1-5379	Travaux complémentaires	Bon état	Ouvrage en panne	○	0.7	○	○
15	M-R-13	AVE	ASSANHOUN	KLOBALE	KLOBALE	1-5357	Réparation (mineure)	Bon état	Ouvrage en panne	○	1.0	○	○
16	M-R-15	AVE	ASSANHOUN	ALAKPA KOPE	ALAKPA KOPE	1-5250	Travaux complémentaires	Bon état	Ouvrage en panne	○	12.0	x(Mn1.2)	x
17	M-R-17	AVE	ASSANHOUN	BEDIKPE	BEDIKPE	1-3965	Réparation (mineure)	Bon état	Mauvais état	○	1.0	○	○
18	M-R-18	AVE	ASSANHOUN	ASSANHOUN	ANDO AGBADJANANAKIN	1-5219	Réparation (mineure)	Bon état	Ouvrage en panne	○	1.5	x(63)	x
19	M-R-19	AVE	ASSANHOUN	ASSANHOUN	KLOMEKPE	1-5361	Réparation (mineure)	Bon état	Ouvrage en panne	○	1.5	x(148)	x
20	M-R-21	AVE	ASSANHOUN	ASSANHOUN	ATTI-WOTSINO	1-5423	Travaux complémentaires	Bon état	Ouvrage en panne	○	2.0	x(60)	x
21	M-R-22	AVE	ASSANHOUN	ASSANHOUN	BOSSO KOPE	1-5305	Travaux complémentaires	Bon état	Ouvrage en panne	○	1.5	x(295)	x
22	M-R-23	AVE	ASSANHOUN	ASSANHOUN	XETOXUI	1-5342	Travaux complémentaires	Réparation de base	Ouvrage en panne	○	1.5	x(265)	x
23	M-R-25	AVE	KEVE	KEVE	KEVE	1-3474	Travaux complémentaires	Bon état	Ouvrage en panne	○	6.0	○	○
24	M-R-26	AVE	TOVEGAN	AHIAFO-KOPE	AHIAFO-KOPE	1-5228	Travaux complémentaires	Bon état	Ouvrage en panne	○	8.0	○	○
25	M-R-01	AVE	TOVEGAN	DRIDRIVE	DRIDRIVE	1-5311	Travaux complémentaires	Bon état	Ouvrage en panne	○	5.0	○	○
26	M-R-01	AVE	TOVEGAN	ANYAVE	ANYAVE	1-5260	Travaux complémentaires	Bon état	Ouvrage en panne	○	1.5	x(90)	x
27	M-R-01	AVE	ZIO	YOPE	YOPE	1-3912	Travaux complémentaires	Réparation de base	Ouvrage en panne	○	10.0	○	○
28	M-R-29	VO	DAGBATTI	VO ASSO	VO ASSO	1-3942	Réparation (mineure)	Bon état	Ouvrage en panne	○	15.0	○	○
29	M-R-30	VO	VO KOUTIME	VO TOKPLI	VO TOKPLI	1-3929	-	Bon état	Ouvrage en panne	○	3.0	○	○
30	M-R-33	ZIO	AGBELOUVE	KPEVEGO	KPEVEGO	1-5592	Réparation (mineure)	Bon état	Ouvrage en panne	○	0.7	x(128)	x
31	M-R-01	ZIO	AGBELOUVE	GAME LILI	GAME LILI	1-3438	Travaux complémentaires	Bon état	Ouvrage en panne	○	2.0	○	○
32	M-R-01	ZIO	AGBELOUVE	FOKPE	FOKPE	1-5534	Travaux complémentaires	Bon état	Ouvrage en panne	○	1.0	○	○
33	M-R-01	ZIO	AGBELOUVE	KOTSO KOPE	KOTSO KOPE	1-5598	Travaux complémentaires	Bon état	Ouvrage en panne	○	1.0	○	○
34	M-R-32	ZIO	AGBELOUVE	BEGBE	BEGBE	1-5496	Réparation (mineure)	Bon état	Ouvrage en panne	○	2.0	○	○
35	M-R-33	ZIO	AGBELOUVE	AKPAVE KOPE	AKPAVE KOPE	1-5474	Réparation (mineure)	Bon état	Ouvrage en panne	○	2.0	○	○
36	M-R-34	ZIO	AGBELOUVE	DATHO	DATHO	1-5505	Réparation (mineure)	Bon état	Ouvrage en panne	○	2.0	○	○
37	M-R-35	ZIO	AGBELOUVE	KPOKLOLO	KPOKLOLO	1-5597	Travaux complémentaires	Bon état	Ouvrage en panne	○	2.0	○	○
38	M-R-36	ZIO	AGBELOUVE	ATTIOE	ATTIOE	1-5575	Réparation (mineure)	Bon état	Ouvrage en panne	○	1.5	○	○
39	M-R-37	ZIO	AGBELOUVE	AGOKPE	AGOKPE	1-5467	Réparation (mineure)	Bon état	Ouvrage en panne	○	0.7	-	○
40	M-R-38	ZIO	AGBELOUVE	DZOGBEDJI	DZOGBEDJI	1-5523	Réparation (mineure)	Bon état	Ouvrage en panne	○	10.0	x(70)	x
41	M-R-39	ZIO	AGBELOUVE	ESSOH KOPE	ESSOH KOPE	1-5532	Travaux complémentaires	Bon état	Ouvrage en panne	○	2.0	x(145)	x
42	M-R-42	ZIO	AGBELOUVE	ATIKOLOE	ATIKOLOE	1-5484	Travaux complémentaires	Bon état	Ouvrage en panne	○	1.0	x(124)	x
43	M-R-43	ZIO	BOLOU KPETA	ADANTO	ADANTO	1-3446	Travaux complémentaires	Bon état	Bon état	○	4.0	○	○
44	M-R-45	ZIO	BOLOU KPETA	ZOGBEDJI	ZOGBEDJI	1-5567	Réparation (moyenne)	Bon état	Ouvrage en panne	○	1.0	○	○
45	M-R-01	ZIO	BOLOU KPETA	KPODOAVE	KPODOAVE	1-3945	Réparation (mineure)	Bon état	Ouvrage en panne	○	1.0	○	○
46	M-R-01	ZIO	GAPE CENTRE	DOEVE	DOEVE	1-3456	Réparation (mineure)	Bon état	Ouvrage en panne	○	1.0	○	○
47	M-R-01	ZIO	GAPE CENTRE	ADZIDO	ADZIDO	1-3411	Réparation (mineure)	Bon état	Ouvrage en panne	○	0.7	-	○
48	M-R-01	ZIO	GAPE CENTRE	AGOKPO-DZOGBEDJI	AGOKPO-DZOGBEDJI	1-3428	Travaux complémentaires	Bon état	Ouvrage en panne	○	0.7	-	○
49	M-R-01	ZIO	GBATOPE	KPEVE ABIDOEME	KPEVE ABIDOEME	ZO-215	Réparation (mineure)	Bon état	Ouvrage en panne	○	1.0	○	○
50	M-R-46	ZIO	GAME	AKATI	AKATI	1-5471	Réparation (mineure)	Bon état	Ouvrage en panne	○	5.0	○	○
51	M-R-49	ZIO	TSEVI	ZEDJOPE	ZEDJOPE	1-5634	Travaux complémentaires	Bon état	Ouvrage en panne	○	2.0	○	○
52	M-R-50	ZIO	WLI	MEDJIME	MEDJIME	1-3947	Réparation (mineure)	Bon état	Ouvrage en panne	○	1.0	○	○